

Histoire et histoires De Grévez-sur-Roc

Situé entre Perche et Maine

Par Louise et René Pigéard

Histoire et histoires a pour but de survoler le passé de notre village sur plusieurs millénaires !

Ce voyage dans le temps est destiné tout d'abord à retenir l'attention du lecteur d'aujourd'hui mais aussi à servir de point de départ pour les générations futures qui voudraient approfondir ce voyage.

TABLE DES MATIERES :

PREFACE	6
A LA DECOUVERTE DE NOTRE VILLAGE.....	7
INTRODUCTION.....	7
ETYMOLOGIE DE GREEZ SUR ROC	7
LES DIVERSES MENTIONS DE LA COMMUNE	8
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE GREEZ SUR ROC :	9
CHAPITRE 1 : EN REMONTANT LE COURS DE L'HISTOIRE.....	10
AU COMMENCEMENT : IL Y EUT L'EPOQUE NEOLITHIQUE.....	10
DEPUIS L'EVANGELISATION.....	11
• <i>Saint-Almire</i>	12
• <i>Quelques repères sur la période féodale qui a suivi</i>	13
JUSQU'À LA REVOLUTION	13
• <i>Que se passait-il à Gréez-sur-Roc en 1789 ?</i>	13
• <i>Quelles étaient les principales personnalités de la paroisse ?</i>	14
• <i>Boutroüe : député conventionnel</i>	15
• <i>La première convocation des officiers municipaux</i>	17
• <i>La première fête du 14 juillet :</i>	17
• <i>La vente des biens nationaux</i>	17
• <i>Les Vendéens au Mans</i>	18
• <i>Quelques démêlés avec la justice</i>	19
• <i>Transport de grain 8 thermidor An IV (1795-1796) (voitures de bled)</i>	19
• <i>Brigandage</i>	19
EN PARCOURANT LE XIX ^E SIECLE.....	20
• <i>Célébration de la proclamation du Premier Consul</i>	20
• <i>Revendication</i>	20
• <i>Biens Nationaux</i>	21
• <i>La vie sociale</i>	21
• <i>La guerre de 1870</i>	22
DEPUIS 1900 JUSQU'À NOS JOURS	24
• <i>La Municipalité blocarde 6 décembre 1907</i>	25
• <i>1908 : Grève des sabotiers</i>	25
• <i>La guerre de 1914-1918</i>	26
• <i>L'Entre-deux guerres</i>	30
• <i>Pendant la guerre 39-45</i>	36
CHAPITRE 2 : LA VIE RELIGIEUSE	39
AUTOUR DE L'ÉGLISE PAROISSIALE	39
AUTOUR DE LA CHAPELLE : NOTRE DAME DE GREEZ.....	41
BATAILLE DE SAINT-ANTOINE	41
CHAPITRE 3 : L'ÉCOLE	44
CHAPITRE 4 : LES VOIES ET LES MOYENS DE COMMUNICATION.....	50
LES MOYENS DE COMMUNICATION	50
LES VOIES DE COMMUNICATION	51
• <i>1841 le célérifère</i>	51
• <i>Voies ferrées</i>	51
• <i>Les routes</i>	53
• <i>La construction du réseau</i>	53

CHAPITRE 5 : L'ECONOMIE.....	56
INDUSTRIES.....	56
AGRICULTURE.....	56
L'ARTISANAT.....	60
• <i>Les sabots</i>	60
• <i>Les galoches</i>	62
• <i>Les gants Neyret</i>	63
• <i>Les activités du bois</i>	64
• <i>Le commerce</i>	65
CHAPITRE 6 : LE PATRIMOINE	66
L'EGLISE.....	66
• <i>Le Chœur</i>	66
• <i>La Nef</i>	66
• <i>Les Fonds Baptismaux</i>	66
LA CHAPELLE NOTRE DAME DE GREEZ	68
L'ANCIEN PRESBYTERE DU XVI ^E SIECLE	68
LAVOIR PUBLIC	69
HABITATIONS	69
CHAPITRE 7 : LA VIE COMMUNALE.....	70
LA MISE EN PLACE DE LA MAIRIE.....	70
DES SIGNES DE RECONNAISSANCE	70
LA VIE PUBLIQUE	71
LES REPRESENTANTS DE LA REPUBLIQUE	72
LES OBSEQUES DE M. PAUL LECOMTE ANCIEN MAIRE DE GREEZ SUR ROC.....	73
1951 : CHANGEMENT DE MAIRE	75
30 OCTOBRE 1960 : INAUGURATION DE LA NOUVELLE MAIRIE ET DE LA CANTINE	75
1971 : CHANGEMENT DE MUNICIPALITE	77
1977 : NOUVELLES ELECTIONS	78
ELECTIONS 1983 : LE MANDAT DU MAIRE SORTANT EST RENOUELE	80
1989 : NOUVELLES ELECTIONS : UN NOUVEAU MAIRE	81
1995 : NOUVEAU MAIRE : M. LARDEYRET.....	83
2001 : UN NOUVEAU MAIRE : M. COUSIN	84
DEPUIS 2008, UNE NOUVELLE MUNICIPALITE	87
CHAPITRE 8 : LA POPULATION	89
A TRAVERS LES DEUX DERNIERS SIECLES.....	89
LA CENTENAIRE MADAME VEUVE LELIEVRE.....	90
CONCLUSION.....	92
Annexe 1 : Le cahier de doléances (1 ^{er} mars 1787)	93
Annexe 2 : Le répertoire des métiers	95
Annexe 3 : Chanson de la kermesse de 1947	100
Annexe 4 : Portraits de figures de Gréez	101
Annexe 5 : Jean Jousse nous raconte... ..	104
Annexe 6 : Biographie de Jean Jousse par Françoise Michel-Jousse	124

Préface

Niché aux confins des anciennes provinces du Maine et du Perche notre village de GREEZ SUR ROC est riche en histoire.

Grâce aux travaux de J. Jousse nous savons aujourd'hui que des hommes, des tailleurs de pierres, avaient choisi de se sédentariser, voilà 6000 ans, sur le site de La Motte de Gréez sur Roc

Laissons le soin à nos chercheurs archéologues de fouiller ce passé lointain.

Réjouissons nous que, pour éviter que notre histoire des derniers siècles ne plonge dans l'oubli, René PIGEARD, aidé de sa femme Louissette, ait décidé d'investir une partie de ses loisirs à fouiller dans le passé de notre village.

Quoi de plus passionnant, pour comprendre le présent, que de se pencher sur le passé.

Après plusieurs années de recherche, aux archives communales et départementales, d'entretien avec des anciens du village et tout particulièrement de J. JOUSSE, Louissette et René ont compilé leurs informations dans ce livre qui vous fait revivre une partie de l'histoire et de l'évolution de GREEZ SUR ROC.

Cet ouvrage permettra aux Gréezois de retrouver leurs racines et de transmettre aux nouveaux arrivants l'histoire de leur village adoptif.

Je terminerai mon propos en dédiant à René cette pensée d'Ernest RENAN, écrivain et historien du XIX^e siècle, « Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé ».

Gérard CLEMENT

Maire de GREEZ SUR ROC

Juin 2009

A la découverte de notre village

Introduction

Ce qui est rapporté dans les pages qui vont suivre, nous le devons en majeure partie à Jean Jousse, ancien instituteur, qui a des attaches familiales à Gréez.

Les explorations conséquentes qu'il a réalisées dans les archives méritent amplement que nous lui rendions hommage. Et nous le remercions infiniment de nous avoir fait profiter de ce travail et de nous avoir permis d'exploiter le fruit de ses recherches.



M. Jean Jousse

Pour démarrer l'histoire de notre village, nous commencerons par rechercher l'origine de son nom.

Etymologie de Gréez sur Roc

Quand on connaît la nature du sol rocheux de la commune, le nom de Gréez sur Roc (Grès sur Roc) paraît tout naturel. (Grès a le sens de roche en vieux français)

L'étymologie latine du mot « gressus » semble indiquer que le village prit le nom de la retraite de Saint-Almire, venu évangéliser le pays : gressus Sancti Almiri.

Mais pourquoi ce pléonasme : Grès et Roc ?



Le nom de Gréez a une signification qu'il est utile d'approfondir par l'étude de l'ancienne géographie de la Gaule. C'est un vieux mot qui s'est conservé dans la langue allemande « grenze » signifiant encore frontière. En effet, Gréez sur Roc est situé près des limites des anciennes divisions territoriales, près de Montmirail, aux confins du Maine et du Perche, des diocèses du Mans et de Chartres.¹

Les diverses mentions de la commune

Ecclésia de Gres	fin XII ^e siècle
Décima de Gresso	XIII ^e siècle
Parrochia de Gressu	1545
Gres près Montmyrail	1557
Greez	Carte de Jaillot
Notre dame des Grees	Nolin
Notre dame de Gres	1741 revue du Maine X111 p. 238)
Greze	1790
Greez sur Braye	Dans Pesche (tome 11 p 518)
Grees – Gres –	
Notre dame des Grès	1790
Greez	1847

Avant 1850, le terme de Gréez seul, était employé dans les délibérations de conseils municipaux. Nous pouvons penser que l'appellation complète de Gréez sur Roc fut généralisée à partir de cette date pour éviter les confusions avec Grez en Bouère, Le Grez, Cré sur Loir dans la distribution du courrier postal.

¹ Sources : écrits de M. Jean Jousse.

Situation géographique de Gréez sur Roc :

Latitude nord : 48°

Longitude est : 0,47°

Altitude maximum : 250 mètres

Altitude minimum : 160 mètres

Superficie : 25,5 km²

Densité population : 16 h au km²



Carte postale de Gréez

Pays : France

Région : Pays de Loire

Département : Sarthe

Arrondissement de Mamers, Sous- Préfecture

Canton de Montmirail

Code INSEE : 72144

Code postal : 72320

Communauté de communes : Communauté du Val de Braye (cantons de Montmirail et Vibraye)

Gréez est situé sur un promontoire à l'est de la Sarthe, aux confins de l'Eure et Loir et du Loir et Cher. Ensermé entre la vallée de la Braye (Braye en vieux français signifie boue) et le ruisseau de Saint-Almire, il est dominé par le plateau de la Croix-Champagne, plus boisé et plus aride. Il est bordé au sud par les communes de Montmirail et de Melleray ; à l'ouest par Courgenard, Saint-Jean des Echelles, Théligny, au nord par Saint-Ulphace ; et à l'est par le département de l'Eure et Loir. Le chef lieu d'arrondissement est Mamers, le chef lieu du Département est le Mans. La commune dépend du canton de Montmirail.

Elle est située entre deux grands axes de communications : l'autoroute A11 et le TGV Paris- le Mans. De ce fait, Gréez est à l'écart des axes routiers et reste une contrée calme et paisible, peut-être au détriment de son développement économique.

Chapitre 1 : En remontant le cours de l'histoire

Au commencement : il y eut l'époque néolithique

Voilà une dizaine d'années, nous n'avions des preuves concrètes de l'habitat à Gréez que seulement depuis 525, lorsque Saint-Almire est venu évangéliser la région, avec ses compagnons arrivés d'Auvergne, sans l'autorisation des autorités ecclésiastiques, ce qui fut à l'origine d'un scandale puisqu'à cause de cela une assemblée générale fut convoquée à Connerré. C'est donc ce qui nous permet de remonter à cette date si lointaine. Le Perche était certainement occupé par l'homme depuis bien plus longtemps mais aucune preuve tangible ne permettait de l'affirmer. Mais depuis les années 1990, grâce aux recherches de Jean Jousse, à l'origine de la découverte du site néolithique des Grands Champs, dit de la Motte, nous sommes en droit de penser que des populations migrantes ou sédentaires avaient séjourné dans notre région. L'Université de Nantes très intéressée par ce site archéologique, commença des fouilles en 2003, sous l'égide de M. Guyodo.

Les premiers résultats sont encourageants, car la mise à jour et l'analyse d'éclats de pierre, silex, quartz, et de céramique permettent de dater le site de l'époque néolithique, soit environ 4500 ans avant Jésus Christ. Mais les fragments d'os et une partie des céramiques, pourraient appartenir à l'époque médiévale. Dès la première année de fouilles, sont mis à jour des trous de calage de poteaux qui, creusés ou aménagés dans des blocs de grès, alignés, peuvent faire penser à un habitat.



Ces précieux témoignages sont arrivés jusqu'à nous grâce à la nature du sol en grès, très résistant, qui fait qu'ils n'ont pas été détériorés. Plusieurs emplacements de constructions (au nombre de 5 en 2006,) nous indiquent que



nous sommes face à un véritable village néolithique, le premier qui soit si ancien et surtout le premier par le nombre d'habitations. Les constructions n'étaient pas orientées de la même façon et présentaient des aménagements différents... Cependant, de nombreuses questions restent en suspens (étaient-ce des maisons d'habitation ou des ateliers, quel était le mode de vie de ses habitants ?). En 2006, 75000 silex taillés et

des fragments de céramique étaient en cours d'analyse et de remontage, travail long et fastidieux

Les céramiques témoignent de l'influence venant des populations du centre de la France (Chambon) et du Bassin Parisien (Cerny). C'est la preuve que le Perche était déjà à la croisée des axes commerciaux, des flux migratoires et au centre des échanges culturels. Les fouilles qui vont se dérouler ces prochaines années nous réservent certainement des surprises.

Un bémol cependant : le périmètre conservatoire rend cette vaste zone inconstructible et porte un grave préjudice au développement de la Commune. L'ouverture d'un musée nous apportera, peut-être, une petite consolation touristique ?

De cette époque néolithique à l'arrivée de Saint-Almer en 525, nous ne connaissons rien de précis sur Gréez, si ce ne sont des généralités sur cette période d'instabilité et d'invasions. Ces quelques siècles se sont perdus dans la nuit des temps.

Cependant nous savons, de façon certaine, que les Romains passèrent dans la région puisque l'itinéraire d'une voie romaine est cité dans les travaux de Pesche, cette voie semble être celle qui servit plus tard au tracé médiéval de la voie dite « Chemin aux Bœufs » qui passe par Vaufargis.

Les Romains s'installaient de préférence dans des zones de forte concentration, ici, à côté des Cénomans qu'ils ont côtoyés, bien plus qu'ils n'ont cherché à les combattre. Si les grands personnages Gaulois se sont vite sentis devenir Romains par l'habile politique des conquérants, le petit peuple des campagnes fut plus coriace parce qu'il avait beaucoup moins d'avantages à tirer de la situation. On ne mit peut-être pas le peuple gaulois en esclavage, mais on



le laissa croupir pour qu'il en soit réduit à cette condition... La révolte des Bagaudes, paysans insurgés ou soldats déserteurs à la fin du 3^e siècle, coïnciderait avec une première invasion germanique.

Les Romains n'avaient plus la possibilité de contenir les barbares. Notre région a dû subir le passage des Huns, des Francs, des Wisigoths. Gallo-Romains et Germains cohabitèrent. Tous n'ont sans doute pas séjourné dans notre région du Perche, difficile d'en avoir des preuves. Une statue supposée être celle de Clovis qui gagna une victoire au Mans en 510 se trouve dans l'église de Gréez, serait-elle un clin d'œil à cette période ? A cette époque, pendant que peuples et rois prennent plaisir à s'égorger, la vie monacale s'intensifie.

Depuis l'évangélisation...

Pour cette partie de l'histoire, nous ne disposons que de sources ecclésiastiques, notamment les Actes des Evêques du Mans (Actus Pontificum Cenomannis in

Urbe degentium) et les Gestes d'Aldric (Gesta Aldrici a discipulis suis) qui reprennent l'histoire de ce prélat avec un ensemble considérable de textes sur la vie des saints. C'est d'ailleurs de ces documents que s'inspirera l'Abbé Vavas seur pour relater l'histoire de Saint-Almire dont des extraits ont été largement exploités dans les précédents bulletins municipaux. L'Histoire de Greez, jusqu'au Moyen-Age, correspond à son histoire religieuse, l'histoire de Saint-Almire venant se substituer à celle du village. Mais là, le monde des petites gens nous échappe complètement, la réalité sociale n'étant abordée qu'à travers son aspect religieux.

Si l'autorité de l'évêque est absolue sur la ville et ses environs, il n'en est pas de même dans les régions plus reculées où domine la grande forêt du Perche, un genre de « no man's land », terre des pionniers et des ermites. C'est dans la plus grande indépendance, sans contrôle de l'évêque, que les moines vont s'installer et défricher. Au V^e siècle, Saint-Almire, Saint-Ulphace, Saint-Calais et Saint-Avit partirent du monastère de Menat en Auvergne pour aller évangéliser les contrées lointaines. Pour ce faire, ils défrichèrent en remontant les cours d'eau et s'installèrent le long de la Bray e dans des lieux qui gardèrent la mémoire de leur nom. Saint-Almire est le seul à n'être pas un nom de village...

- Saint-Almire



Saint Almire

A partir de son arrivée en 525, et pendant de nombreux siècles nous ne pourrons que nous reporter aux écrits de l'Abbé Vavas seur pour évoquer l'histoire de Greez. Saint Almire arrivé dans notre région, sans l'autorisation de l'Evêché, comme nous l'avons expliqué précédemment, provoqua un concile à Connerré, ce qui est une chance pour nos recherches, même si nous nous garderons bien d'émettre un avis sur la véracité de tous ces écrits.

Sans perdre de temps, Saint-Almire construisit un oratoire dédié à la Vierge et un monastère dans le Bas-Bourg. Mais l'oratoire du Bas Bourg, s'avéra bientôt trop petit pour recevoir les fidèles venus se prosterner devant ce saint qui réalisait des miracles, et le modeste oratoire Saint Pierre, situé sur la colline, devenu l'église paroissiale de Monsieur Saint-Almer de Gréez, fut remplacé dès le XI^e et XII^e siècle, par un édifice plus considérable, car le peuple était pieux et d'horribles famines sévissaient parfois. Cet édifice n'est autre que la nef actuelle construite et remaniée à plusieurs reprises. Saint-Almire mourut quelque trente ans après son arrivée à Gréez vers 557-560, un 11 septembre. Son monastère dura pendant trois siècles jusqu'à ce que les Normands ravagent le Nord-Ouest de la France. Son oeuvre ne fut pas épargnée, et aucune trace de ce lieu pieux ne fut mis à jour.

Après Saint-Almire, la vie au monastère se poursuit. Le dernier Acte permettant de supposer l'existence du monastère est le legs fait par l'évêque du Mans, Saint-Aldric, au monastère de Notre-Dame et de Saint-Almire de tous ses troupeaux de Greez, de Fresnay en Beauce et de Semur. Le monastère aura duré trois siècles.

Cette période perdue dans la nuit des temps, marquée par une vie monacale très intense, voit se mettre en place une hiérarchie sociale représentée par une

seigneurie toute puissante, une petite bourgeoisie et le petit peuple. Gréez n'échappa pas à cette règle qui devient l'institution d'alors.

De cette date à nos jours, le raccourci de l'histoire locale qui suit permettra de nous informer sur les dates et faits historiques de Gréez, qui n'ont d'importance bien sûr, que celle que l'on voudra bien leur accorder.

- Quelques repères sur la période féodale qui a suivi

Lorsque la hiérarchie féodale est bien établie, la seigneurie de Paroisse devient un membre de la baronnie de Courgenard qui appartenait au Chapitre de l'Église du Mans : elle était annexée au fief de Cour-Girault, par contraction Courgirault.



Chapelle de Gemasse

Le Marquis de Vibraye à cause du fief de la Cressonnière qui lui appartenait était recommandé aux prières nominales de l'église, après les chanoines. Ce droit lui fut confirmé par arrêt du Parlement. Outre ces deux fiefs il y avait encore celui de la Pinellière, qui appartenait en 1761 à M. d'Yvry de la Pinotière, l'un des résidents du Bureau d'Agriculture du Mans, en 1777 à M. Lefebvre d'Yvry, et le fief noir dépendant de l'abbaye du gué-de-Launay. La Paroisse de Gréez enclavée dans le Perche-

Gouët, d'un côté, de l'autre dans le Fertois relevait de la Ferté-Bernard, sous le rapport ecclésiastique, et comme ressortant de son grenier à sel.

Certaines fermes (et non des moindres) dont les noms nous sont parvenus jusqu'à aujourd'hui, appartenaient au chapitre Saint-Julien du Mans (comme la Mairie ou le moulin de Cour-Girault) ou au Marquis Louis Hurault, de Vibraye (comme la Coeffounière, les Hulottières, la Rouillardière, la Motte). D'autres sont la propriété de la Cure ou de la fabrique de Gréez comme la Normandie, une partie de l'Hermerie et de la Maison Neuve.

Jusqu'à la Révolution

- Que se passait-il à Gréez-sur-Roc en 1789 ?

Abordant cette période, les recherches sont plus aisées car au XVIII^e siècle, l'administration fit des progrès, et de nombreux actes effectués par les différents notaires qui se sont succédés à Gréez permettent d'avoir des informations sur l'époque.

Deux siècles, c'est bien loin, et c'est aussi relativement proche. Si l'on admet par génération une durée moyenne de vingt-cinq ans, c'est notre sixième grand-père que nous avons alors comme ancêtre. Une grande partie des habitants actuels de Gréez ont donc eu des ancêtres parmi ces paroissiens, dont nous retrouvons les noms lors des « assemblées des habitants ».

Je dis « ces paroissiens » parce que la commune, telle que nous la connaissons, n'existait pas encore. C'était alors la paroisse Saint-Almyre (ou St Almyre, ou St

Almer) de Gréez-sur-Roc, et non pas, comme il est dit souvent, la paroisse Notre-Dame de Gréez, nom réservé à la chapelle du Bas-Bourg. Elle est déjà de la dimension de la commune actuelle. C'est pourquoi certains baptêmes se faisaient à Soizé compte tenu de l'éloignement du bourg ou du mauvais temps.

Notons que Gréez comptait en 1789 environ 1140 habitants.

La paroisse était essentiellement agricole. Les terres étaient exploitées par les laboureurs (les plus aisés) les bordagers et les journaliers qui se louaient à la journée.²

La liste des noms des habitants de Gréez en 1789, répertoriée par Jean Jousse, permet d'avoir une représentation assez précise de l'activité de l'époque.

Les artisans habitaient soit le bourg, comme le maréchal, les tireurs d'étain, les fabricants d'étamines ou de toiles, les cardeurs, le cordier et aussi l'aubergiste, soit au hameau, comme à Saint-Antoine – à proximité de la forêt- où travaillaient des sabotiers et des charbonniers.

- Quelles étaient les principales personnalités de la paroisse ?

Au Château de la Pinelière habitait le Chevalier Lefebvre d'Ivry, « seigneur de la Pinelière, Ivry et autres lieux ». En 1789, il fut nommé « syndic municipal ». Il devait « foy et hommage » à Monsieur le Marquis Hurault de Vibraye, à cause des « fiefs et seigneuries » de la Rouillardière, de la Motte et du Perrin.

Le fermier général, chargé du recouvrement des taxes, des tailles et des dîmes était le bourgeois Louis Franchet.

Le notaire : Laurent Martin Stanislas Boutroüe, qui est le seul habitant de Gréez-sur-Roc à avoir joué un rôle important dans la vie locale, départementale et même nationale (rappelons rapidement qu'il fut élu député à la Convention, et qu'il vota la mort de Louis XVI).

Le curé, en 1789, était Joseph Gervais Guimon. Comme dans toutes les paroisses, c'était la personnalité influente du pays. Naturellement il remplit son office de prêtre, mais il dirige aussi la Fabrique (l'ancêtre de notre Conseil Municipal), il intervient fréquemment dans ses assemblées. Il profite de son prône à la messe pour renseigner les fidèles sur les événements les plus importants et leur lire les textes officiels. L'église faisait office de mairie, ou de Salle de Réunions. C'est à l'issue de la messe paroissiale que se tient « l'Assemblée des Habitans » ou « Général » de la paroisse, pour décider en commun des affaires importantes du village.

Grâce à ces assemblées périodiques des habitants, il nous est possible de connaître les noms d'un certain nombre de paroissiens cités dans les actes comme « faisant et représentant la plus grande et la plus saine partie des habitants de la paroisse », qui ont été assemblés « au son de la cloche, en la manière accoutumée ».

² Sources : écrits de Monsieur Jean Jousse.

Il y a peu de documents nous permettant de savoir ce qui s'est passé à Gréez en 1789. Le plus important est le Cahier de Doléances, qui fut rédigé le 1^{er} mars. Il est probable que Boutroüe en fut le rédacteur, vu le vocabulaire assez recherché et la forme quelque peu notariale. Les principales revendications portent sur la suppression de l'impôt dit du « franc fief », de la gabelle (impôt sur le sel), des lettres de cachet, et demandent les réformes du droit criminel et de l'établissement de l'impôt, et la création d'une loi unique pour tout le pays.³

Revenons à la personnalité de Gréez sans doute la plus importante par le rôle qu'elle a joué au niveau national.

- **Boutroüe : député conventionnel**

A l'époque, Gréez dispose d'un notaire en résidence. Certains actes en fournissent la preuve.

En 1775 : La Corne de Cerf, le 15 janvier, vente d'une maison appelée la Corne de Cerf par Gilles Mahot seigneur de Gémasse et M^e Mercier, notaire à Gréez, pour 25 livres.

Mais ce notaire sera remplacé par un personnage qui s'illustrera dans l'histoire du village à travers l'Histoire tout court puisque Laurent Boutroüe sera notaire et conventionnel à Gréez.

En effet, le sieur Mercier étant décédé le 7 juin 1781, son office de notaire à « Grès » est resté vaquant et le sieur Laurent Martial Boutroüe en a fait l'acquisition. A été reçue à la Sénéchaussée du Mans le 14 octobre 1782.



Mairie de Gréez

Laurent Boutroüe est né le 11 mars 1757 à Chartres. Un certain nombre d'écrits mentionnent sa présence à Gréez.

Laurent Martial Stanislas Boutroüe, notaire à Gréez habitait l'ancien « Logie » (la mairie actuelle) qu'avait fait construire vers 1780 Monsieur Mahot, propriétaire de Gémasse. Citons aussi son mariage avec damoiselle Jeanne Gabrielle Duit qui fut célébré le 26 avril 1785 (registre paroissial de Montmirail). Et en 1789, fut baptisée Boutroüe Athénaïse, issue du mariage Boutroüe-Duit.

Le 11 septembre 1789 les deux frères Boutroüe sont initiés tous deux à la Franc-Maçonnerie, à la loge chartraine « La Franchise » et fréquentent, en qualité de « visiteurs » la loge mancelle « Moria ».

Le 11 juin 1790, il est élu administrateur du département, pour le district de la Ferté-Bernard.

En 1790, les communautés du Royaume sont tenues de faire une contribution patriotique. La Fabrique contribuera au besoin de l'état pour la somme de 24 livres.

³ Une copie du cahier de doléances figure en annexe 1.

Le 6 septembre 1792, Boutroüe est élu à la Convention par l'Assemblée électorale de Saint-Calais (dont il ne faisait pas partie). C'est à ce titre qu'il siégea lors du jugement de Louis XVI. Les conventionnels sarthois (Levasseur, Frogem, Sieyès, Chevalier) eurent souvent recours à sa plume.

Le 17 janvier 1793, Boutroüe écrit : nous étions neuf de la députation sarthoise lorsqu'elle a été appelée – huit ont voté pour (dont Sieyès, prêtre) Salmon était sorti il votera au rappel des sortans.

Jugement de Louis XVI.

Réponses de Boutroüe.	Oui
1 – le roi est-il coupable ?	Oui
2 – le jugement sera t-il soumis à la ratification du peuple ?	Non
3 – Y aura t-il un sursis à l'exécution ?	Non
4 – Quelle peine ?	La mort

Voici la lettre qu'il adressa le 20 janvier 1793 au département de la Sarthe à la suite de la condamnation à mort de Louis XVI.

« Les journaux vont vous instruire du jugement de Louis, à la mort, rendu, dans la nuit du 17 au 18 ; dans la nuit du 19 au 20, il a été décrété que ce jugement serait exécuté dans les 24 heures de la notification. Ainsi l'exécution aura lieu aujourd'hui ou demain 21. Tel est le résultat d'une affaire qui attire tous les regards de l'Europe. »

L'exécution du roi Louis XVI, eut lieu le 21 janvier 1793.

Boutroüe reste dans la sphère politique puisqu'en 1798, le 20 germinal (10 avril) l'assemblée électorale du département procède à la formation de son bureau et la présidence lui est donnée.

Laurent Boutroüe s'éteignit le 26 février 1816 à 8 heures du matin, après de longs mois de souffrance dans sa maison de la rue des Guillotières (actuellement rue Gambetta) à Cherré. Le conventionnel Boutroüe entra dans son éternité.

La sépulture eut lieu le 26 février, à 3 heures après-midi, devant nous, Joseph Prudhomme, maire et officier public de l'état civil de la commune de Cherré, sont comparus les sieurs Pierre Herpin, père, propriétaire en cette commune, âgé de 62 ans, et Thomas Coupeau, secrétaire de mairie, demeurant à la Ferté-Bernard, âgé de 30 ans, lesquels nous ont déclaré que M. Laurent Martial Stanislas Boutroüe, propriétaire, ancien notaire, mari de demoiselle Jeanne Gabrielle Duit, né à Chartres le 11^e jour de mars 1757, du légitime mariage de défunts sieur Joseph François Laurent Boutroüe, marchand bonnetier, avec Marie-Louise Ligion, est décédé aujourd'hui sur les 8 heures du matin en sa demeure sise rue des Guillotières en cette dite commune.

L'historien Pesche, écrit à ce propos : Le clergé de la Ferté-Bernard n'ayant pas « eu » Laurent Boutroüe, se contenta de lui refuser la sépulture religieuse. Boutroüe l'avait prévu dans sa vie, et en parlait de manière à paraître consolé d'avant de ce qui pourrait arriver dans ce genre à sa dépouille mortelle. Comme Socrate avec ses élèves, même avec plus d'énergie, il s'en expliquait en riant.

- La première convocation des officiers municipaux

Suite à la loi votée en 1789 instituant les premiers conseils municipaux, le 21 novembre 1790 les premiers officiers municipaux sont élus. La convocation a été faite au prône le dimanche d'avant par M. Joseph Gervais Guimont, curé et maire. Une réunion a lieu le 27 novembre en présence de 29 citoyens actifs (sur les 148) de la paroisse qui ont la mission d'élire le futur conseil de la commune.

Pour participer au vote, il fallait être citoyen actif, ce qui imposait plusieurs conditions, les qualités requises étaient les suivantes :

- 1 – être Français ou devenir Français.
- 2 – être majeur (de 25 ans)
- 3 – être domicilié de fait dans les lieux au moins depuis un an.
- 4 – payer une contribution directe, de la valeur locale de trois journées de travail.
- 5 – n'être point dans l'état de domesticité, c'est-à-dire de serviteur à gages.

Sont exclus les banqueroutiers, les faillis et les insolubles.

- La première fête du 14 juillet :

Elle commence par la prestation de serments des officiers municipaux :

Les citoyens actifs et autres habitants de la paroisse de Grééz se sont assemblés, au son de la cloche sur la convocation de messieurs les maires et officiers municipaux, et à la réquisition du procureur de la commune, pour prendre part à l'auguste feste qui se célèbre en ce moment à Paris (premier anniversaire prise de la Bastille) et prononcé de concert le serment fédéral décrété par l'Assemblée Nationale.

En conséquence monsieur le maire a, le premier, juré d'estre à jamais fidèle à la nation, à la loi et au roi, de protéger, conformément aux lois la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume et la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent, de demeurer uni à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.

Le registre est signé de J. Guimont, curé et maire et de tous les officiers municipaux.

- La vente des biens nationaux

A la fin de 1789, un décret de l'Assemblée constituante déclare que les biens du clergé sont « mis à la disposition de la Nation » d'où le terme de biens nationaux et un décret, en 1790 en fixe les modalités de vente. Les biens doivent être vendus aux particuliers, par des enchères tenues dans les chefs-lieux de district.

En 1791 le presbytère est déclaré bien national il est vendu à un vil prix devant le district de la Ferté-Bernard, avec toutes ses dépendances aux citoyens François Drouin et aux Massiot. Plusieurs ménages s'y installent. Alors on voit la maison du pasteur se changer en un lieu public et bruyant. Un particulier y ouvrit même

un cabaret⁴. Cet état de chose dura jusqu'en janvier 1810, époque à laquelle la municipalité ou plutôt quelques généreux habitants achetèrent le vieux presbytère. Le 11 janvier le bordage de la « Mairie » est acheté pour 18400 livres par M Chardon de Saint-Ulphace.



Le Presbytère, vue actuelle

Les années suivantes 1792, 1793 virent les ventes des biens nationaux, anciennes propriétés de la Cure gérée par la Fabrique. On y trouve de nombreux lieux dont certains aujourd'hui ont disparu : la Mairie, la Normandie, le Tronchet Mazure, le Champ du Turet, le Champ de la Cure ou de la Vigne, les Poupardières, Courgirault, la Malvauderie⁵, près Saint-Nicolas, les Grands Champs, la Vallée du Perray, la Chiquetière, le pré de la Noue de l'église, le champ de la Croix, la Chapelle du Bas-Bourg, les Simonnières, le Marais, maison du sacriste etc...

- Les Vendéens au Mans

Ce qui nous reste de cet épisode de l'histoire nous vient d'un rapport du citoyen Rivard de la commune de Gréez du 20 frimaire, adressé au comité de Montmirail :

« je suis arrivé hier au Mans, à trois heures après-midi, je remarquais sur la place des halles (place de la République actuelle) quantité de corps morts et de chevaux. De là j'allai sur l'Eperon où j'ai encore vu en plus grande quantité ; ensuite au coin de la rue des Boucheries, rue de la Cigogne, où j'ai vu des hommes et des femmes étendus sur le carreau. A environ 300 pas, tant que ma vue pouvait s'étendre, je ne voyais que monceaux de corps morts, hommes, femmes, chevaux, monceaux de violons etc...

Les rebelles ont pris la fuite sur les 6 heures, le 22 au soir. Ils ont suivi la route d'Alençon, puis à quelques distances de cet endroit la route de Laval.

Les sacrés gueux sont entrés à Pontlieue, chez le Nommé Béquignon. Ils lui ont pris ses assignats de 400 f. Il a fait une perte de 20000 livres. Ils se sont emparés partout des habillement et du linge »⁶.

Suite à ces évènements, le préfet demande l'état des pertes occasionnées à chaque commune, afin de solliciter en leur faveur une diminution d'impôts. Il en résulte que dans la commune de Gréez, des citoyens avaient été mis à contribution par les Vendéens, à savoir, le citoyen Laborde, demeurant à la Coëffonnière et le citoyen Chevalier demeurant à la Bouchonnière.

⁴ Source : Abbé Vavasseur

⁵ Malvauderie déformation de Maladrerie. Tout laisse à supposer qu'il s'agissait d'une léproserie qu'il était fréquent de rencontrer à l'époque des grandes épidémies.

⁶ Annuaire de la Sarthe de 1871 page 114

- Quelques démêlés avec la justice

Le 15 février 1793, Guée Michel Louis cultivateur au Cormier à Gréez est condamné pour propos contre-révolutionnaire le 26 pluviôse, à trois mois de prison. Il est acquitté à l'accusation.

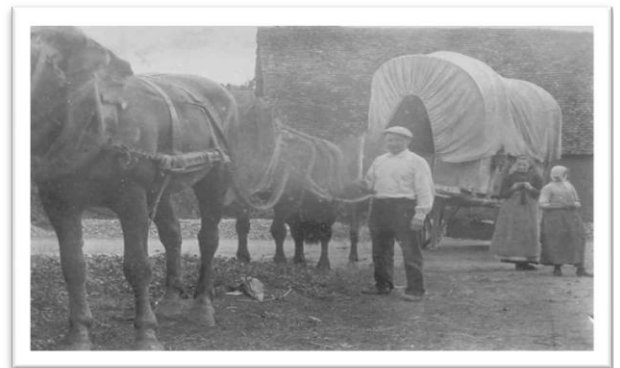
En 1794, le Directoire de Saint-Calais dénonce au comité révolutionnaire de la Ferté-Bernard les municipalités de Gréez et de Champrond, du district de la Ferté-Bernard, qui persistent à ne pas vouloir approvisionner les marchés de Vibraye, ce qui pose un problème de ravitaillement pour ces populations.

Boutroüe réfute les accusations selon lesquelles il a fait accorder une amnistie aux officiers du Régiment de Chartres, qui avaient voulu faire égorger le peuple du Mans, s'étaient aussi opposés à ce que à la Comédie on ne joua pas l'air « Ca Ira » demandé par le parterre et que Levasseur fit jouer. Ils émigrèrent tous en juin 1791.

Condamnation. Un officier municipal de Gréez, Richou, est accusé de soulever une émotion populaire en 1794. Il est condamné le 1^{er} thermidor (1^{er} août). Les pièces sont transmises à l'accusateur public Révolutionnaire de Paris.

- Transport de grain 8 thermidor An IV (1795-1796)
(voitures de bled)

« Nous agent municipal de Gréez considérons que dans ce moment, la moisson étant ouverte les cultivateurs ne peuvent quitter leurs travaux agricoles que momentanément; considérant que le voyage de Bonneval au Mans pour le transport des grains occasionnerait une trop longue absence, si les cultivateurs requis n'étaient pas relevés à moitié route. »⁷



Charrette de blé et farine

- Brigandage

En 1797, « dans la nuit du 3^e au 4^e jour complémentaire, 4 brigands attaquent à son domicile le citoyen Leparc, demeurant à la Corne de Gréez. Ces 4 scélérats ayant l'hospitalité, et, pour prix de sa bienveillance, il l'on assassiné, lui et sa femme à coups de pistolet et de trique. Ils ont même menacé un enfant de lui brûler les pieds s'il ne déclarait où était l'argent des Le Parc et après avoir commis leur crime, ils se sont évadés. Trois d'entre eux ont été pris et seront jugés à Marseille. »

Mais ce fait divers a permis de refixer les conditions pour garantir la sécurité.

« L'administration vous réitère ses invitations, et elle vous prévient que si le soin de votre propre sécurité ne vous détermine pas à obéir aux lois sur les transports,

⁷ Sources : M. Jean Jousse

mendiants, vagabonds, déserteurs, elle sera forcée de poursuivre suivant la rigueur des lois, celles qui se permettent de loger des inconnus sans en prévenir l'agent ou l'adjoint municipal de lieu communal. »

La même année, d'autres faits de même nature sont rapportés.

Condamnation : Georges Hertault, tonnelier à Gréez condamné le 10 nivose, pour le vol d'une barre de fer dans un cimetière.

Pierre Beaufiles, marchand à la Bazoche, Jacques Lousu, journalier Francis Vayer journalier, à la bazoche et Louis Dieu, dit Avé, marchand de verreries et journalier à Nogent le Rotrou, sont condamnés le 23 primaire pour assassinat.

En parcourant le XIX^e Siècle

- Célébration de la proclamation du Premier Consul

En 1801, Napoléon vient d'être proclamé consul et le procès verbal de M. Franchet rédigé dans le registre de la commune atteste de la ferveur avec laquelle est accueillie la nouvelle.

Le carillon s'est entendu à 5 heures du matin. A 9 heures la générale a battu. La garde nationale, réuni en armes à 11 heures et précédée du tambour s'est transportée à la maison commune et au domicile du Maire sur son invitation et celle du citoyen De Saulty, adjoint, le bataillon commandé par le citoyen Pigalle, capitaine, s'est mis en mouvement et a dirigé sa marche vers le Haut bourg, où le maire a donné une première lecture de la proclamation des consuls aux Français relatives au traité de paix. Un feu de peloton et les cris prolongés de «Vive le Premier Consul» ont terminé cette première publication. Le maire a annoncé à l'Assemblée que la seconde et dernière allaient se faire dans le Bas Bourg, au pied de l'arbre de la liberté et sur le champ. Le cortège s'est mis en mouvement pour se rendre sur le point désigné dans le même ordre. Ce qui s'est exécuté avec toute la dignité et la précision que commandait l'événement heureux qu'on célébrait. Cette dernière lecture s'est également faite au milieu d'une troupe nombreuse de citoyens qui faisaient éclater la joie la plus pure, en bénissant un gouvernement dont les premières opérations sont signalées par le retour de la paix et de la justice.

Cela n'a pas empêché cet arbre de la liberté d'être malmené car en 1801 le 25 frimaire, an IX (20 décembre) l'Arbre de la Liberté de la commune de Gréez a péri sous la hache de brigands, il y a environ un an. Il fut remplacé dans la décade par un jeune ormeau.

Ceci avait valu au maire de l'époque, M. Franchet d'affirmer ses convictions en faveur de la République en commentant de la manière suivante :

« La cime audacieuse annoncera aux voyageurs et à la postérité que si des haches osèrent détruire l'Emblème de la République, il existe aussi dans cette commune des braves qui surent le rétablir et en assurer la durée. »

- Revendication

Une délibération fait état du risque de ne plus avoir de prêtre.

1802. Pour le maintien de Gréez comme commune le 27 frimaire (19 décembre)

« La commune de Gréez, intéressante par les mœurs de ses habitants paisibles, qui n'ont jamais connu l'exagération, et parmi lesquels on ne compte que des citoyens soumis à la loi, et ami du gouvernement, éprouve fortement le désir d'être conservée comme succursale, et d'avoir un ministre du culte. Demande d'accorder le citoyen Desnoes, qui dessert depuis 7 ans la cure de Courgenard, et jouit de la confiance et de l'estime de tous. Signé Paucher maire. »

- Biens Nationaux

En 1803, on procéda à une vente de biens nationaux. Elle concernait les biens des nobles qui avaient émigré et devenaient propriété de la nation.

Etablissement de l'état général des propriétaires de la commune de Gréez. Deviennent propriétés de la nation les propriétés du marquis de Vibraye exilé : le Chêne, la Brosse, la Rouillardière.

- La vie sociale

Ainsi au niveau du pays, la Révolution, l'Empire vont marquer un tournant dans les mentalités. Si avant la Révolution, toute la vie sociale et à plus forte raison la vie du village est centrée sur la vie religieuse, le siècle qui suit va amener des changements industriels et sociaux. Peu à peu les villages, -et Gréez n'y fera pas exception-, vont se tourner vers ces nouveautés qui ont transformé nos campagnes avec les constructions de routes, de voies ferrées et le développement des écoles.⁸

La documentation en notre possession ne nous permet pas d'avoir une idée très précise sur la vie sociale de la commune à l'époque, mais les quelques délibérations de conseil municipal font état d'une situation sociale alarmante, en particulier dans les années 1840-1850.

Par exemple une délibération du 21 janvier 1847 en témoigne. La pauvreté est si grande sur Gréez que le conseil vote 2200 francs pour travaux de charité « directive départementale ». Le conseil connaissant l'importance de la mesure par les circonstances si graves, où nous nous trouvons et apprécie les besoins de la classe ouvrière et indigente, si nombreuse dans cette commune, vote à l'unanimité un impôt extraordinaire. En juillet une commission de secours pour le bureau de charité prend une décision en faveur des pauvres indigents, pour les soutenir et les soulager, afin de les retenir chez eux et les empêcher d'aller mendier. C'est à cette époque que fut construit le chemin de Gréez à Montmirail ; on est en droit de supposer que cette situation en accéléra la réalisation et que beaucoup de ces pauvres y furent employés, dans le cadre de travaux de solidarité. Une liste fut établie de tous les habitants aisés qui ont dû contribuer, soit en pain, soit en argent à financer cette opération.

Cette période marquée par la pauvreté est aggravée parfois par des épidémies. C'est ce qui se produisit par exemple en 1849 où une grave épidémie de choléra

⁸ Pour ce qui est de l'école et des moyens de communication, un chapitre leur est réservé.

ravagea le pays et la décision fut prise alors de nommer une commission pour porter secours aux malades et aux indigents de la commune.

C'est à partir de cette période que de nombreuses commissions pour l'Aide Publique furent créées à Gréez. Elles opéraient de plusieurs façons pour porter secours aux gens les plus démunis : soit avec l'aide de la commune, (des fonds du Trésor municipal), soit en faisant appel aux plus riches. Le 11 février 1855, une délibération du Conseil Municipal, relative à la création d'une société mutualiste de secours, va dans le même sens.

On pratiquait ici la redistribution avant l'heure. Ces commissions ont pris les noms successifs de Bureau de bienfaisance ou Bureau de charité publique. Les conseils municipaux furent donc très absorbés par l'aide sociale pour faire face à la misère qui sévissait dans nos campagnes jusque dans la moitié du 20^e siècle.



Style 1900

La révolution industrielle ne semble pas avoir contribué à l'amélioration du niveau de vie de nos campagnes. Seuls les tissages et les métiers du bois (saboterie) semblent être les activités prépondérantes, mise à part l'agriculture dont les exploitations étaient nombreuses (140 en 1850). C'est au 19^e siècle que nous devons la construction de la plupart des bâtiments ruraux, habitations, granges, écuries, mais aussi d'une grande partie du Haut Bourg actuel, particulièrement en direction de

Montmirail et vers Saint-Ulphace, à partir du Perrin et vers les Grands Thurets. Les maisons de ces deux quartiers sont souvent de même facture, elles étaient construites par une entreprise qui devait être importante et dont le sigle T. B. (Trouillet Blot) figure au-dessus de la porte n° 24 de la Grande Rue.

La campagne était essentiellement constituée de petits bordages d'où le mari partait se louer à la « journée » dans les fermes voisines tandis que la femme restait au domicile pour garder les enfants, le plus souvent nombreux et pour s'occuper de la vache, du cochon et de la volaille qui permettaient à la famille de survivre. Cette situation perdura jusqu'après la guerre de 1940-1945.

La construction de nouvelles habitations en nombre a été interrompue pendant presque trois-quarts de siècle puisqu'il faut attendre la décennie 60 pour que le premier lotissement des Grands Champs voie le jour. Il est frappant de constater que beaucoup de noms cités dans les registres, aujourd'hui, ont disparu de notre répertoire patronymique.

- La guerre de 1870

En 1870, les troupes prussiennes passèrent et séjournèrent à Gréez. Il avait été créé une garde nationale sédentaire le 28 août 1870. Des habitants vont se cacher dans les bois. Un extrait du cahier de délibérations nous rapporte les événements de ces jours sombres à travers le rapport d'un adjoint, sur le séjour et le passage des troupes allemandes dans la dite commune.

L'adjoint de la commune de Gréez sur Roc a l'honneur d'exposer à M. le Préfet des faits qui se sont passés dans la dite commune, relativement au passage et au séjour des troupes allemandes :

« Nuit du 25 au 26 novembre 1870 :

Arrivée à minuit de 600 à 900 bavarois avec autant de chevaux, ils font grand bruit, frappent aux portes et en enfoncent quelques unes, pillent et volent le reste de la nuit



Les Prussiens en 1870

Le lendemain matin départ à 9 heures se dirigent vers l'Eure et Loir. Ils étaient venus de Montmirail.

Le 27 novembre 1870 à 9 heures du matin : passage de 2 à 3 mille soldats prussiens, cavalerie, infanterie venant de Montmirail et se dirigeant vers l' Eure et Loir.

Rien de particulier sur ce passage.

Le 19 décembre à 4 heures du soir arrivée de 4 à 500 hussards bleus, presque tous ivres venant de Montmirail. Ils passent la nuit ici chez l'habitant, où ils se sont installés.

Le lendemain matin 20 décembre la moitié à peu près se dirige sur Montmirail, l'autre moitié reste jusqu'au lendemain matin, mercredi 20 décembre et pendant la journée ils volent paille, foin, avoine, un cheval que le propriétaire n'a jamais revu.

Le même jour à 7 heures du soir un habitant du bourg de Saint-Ulphace nommé Bouliffard vient à Gréez-sur-Roc et fait feu sur un fonctionnaire prussien auprès du cimetière, aux abords du bourg. Grand émoi dans tout le bourg parmi les prussiens et les habitants. Le sieur Bouliffard est pris par ceux-là qui lui en font endurer de toutes sortes le reste de la nuit.

Le matin 21 décembre mercredi ils le traînent avec eux se dirigeant sur la Ferté-Bernard, arrivés auprès du Theil (Orne) ils le fusillent. Le sieur Bouliffard laisse une veuve et un enfant en bas âge.

Le 22 décembre à midi arrivée du côté de Montmirail de 200 dragons avec au moins autant de chevaux, ils font des réquisitions d'avoine, de paille, de foin et un porc ; ensuite rien de particulier. Ils passent la nuit logés chez l'habitant le lendemain 23 décembre à 8 heures du matin départ. Outre cela, passage de 7 à 8 mille hommes : infanterie, artillerie, lanciers, dragons, venant d'Eure et Loir et se dirigeant vers Montmirail.

Rien de particulier sur ce passage.

Le 7 janvier 1871 à 4 heures du soir arrivée de 4 à 500 dragons venant d'Eure et Loir. Ils campent dans un champ à l'entrée du bourg et pendant toute la nuit : ils volent, pillent. Le lendemain à 8 heures du matin ils partent se dirigeant sur Montmirail le même jour 8 janvier au matin 8 à 10000 hommes passent : infanterie, dragons, lanciers, artilleurs avec batteries etc. Rien de particulier sur ce passage.

Le soir du même jour à 11 heures arrivent les ambulances avec tout leur matériel, les hommes qui les conduisent passent la nuit logés chez l'habitant, saccagent,

pillent, volent les maisons où il ne se trouve personne ; réquisitionnent deux chevaux que le fermier n'a jamais revu ; partent le lendemain matin 9 janvier se dirigeant sur la Ferté-Bernard. »

○..... Pendant l'armistice.

« Les 2 et 3 février 1871, les prussiens restant à Montmirail et Melleray font une réquisition de foin, paille et avoine.

Pendant la dernière semaine, ils passent chaque jour un grand nombre de soldats prussiens se dirigeant sur Eure et Loir. Les jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, ils logent chez l'habitant et passent la nuit. Les hussards rouges réquisitionnent une vache ; le 10 mars prennent de l'avoine, la paille et du foin dans les fermes où ils sont installés. Le 12 mars au matin, ils évacuent complètement la commune. On peut évaluer de 15 à 20000 francs les dommages causés par l'armée allemande dans la commune de Gréez-sur-Roc.

Dressé par nous adjoint de la commune de Gréez-sur-Roc le 18 avril 1871.

L'Adjoint, signé : Jacques Pineau »

○..... Vivre à Gréez après la guerre

Inutile de dire combien les habitants de Gréez sortirent appauvris de cette guerre de 70, car beaucoup de foin, d'avoine leur avait été pris ainsi que de nombreux chevaux et porcs. Il en resta un très mauvais souvenir. Du passage de l'assaillant, des traces sont encore visibles. Car lorsque les Prussiens séjournèrent, ils s'amuserent, ou plutôt s'exercèrent à tirer sur la place en prenant pour cible le coq du clocher. L'un d'entre eux tira tant et si bien que sa balle alla transpercer la queue du coq.

Et en Avril 1871, lorsque la commune fut sollicitée pour de nouvelles impositions, elle refusa, justification étant donnée à travers la délibération du 16 avril 1871, où pour la première fois on notera qu'il est fait état de la République Française :

La commune refusa l'imposition pour les gardes mobiles ; vu que la commune a déjà été rudement éprouvée par les réquisitions écrasantes de l'armée allemande.

Et c'est le 14 mai 1871, qu'est installé le conseil municipal avec pour Maire Jacques Pineau qui sera le premier de la III^e République.

Compte tenu des nombreux dégâts causés par cette guerre, le 8 novembre 1874 fut décidé l'attribution de bons d'indemnités prussiennes, et c'est dans ce cadre que la commune bénéficia d'un bon de 150 francs.

Depuis 1900 jusqu'à nos jours

Le siècle qui vient de se terminer nous lègue en héritage de nombreux changements comme le droit de grève, l'école publique laïque. Et ce siècle nouveau les inaugure avec une nouvelle donne : la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette rupture ne va pas être sans occasionner des affrontements sérieux entre la municipalité et l'église.

Le premier conflit date de 1907, comme en témoignent des comptes-rendus du Conseil Paroissial de l'Eglise. Les titres sont révélateurs de l'ampleur de la discorde.

- La Municipalité blocarde⁹ 6 décembre 1907

Sur le Maire :

« Dans quelques années, pourra-t-on enfin posséder nous aussi des institutrices chrétiennes chargées de l'enseignement que donnaient autrefois d'excellentes sœurs de la Communauté d'Evron ? Elles furent chassées de leur maison sous la magistrature de M. Jules Dupas ».

Il est bon de faire remarquer que c'est sous cette même magistrature qu'eut lieu bien plus tard en 1907 la mise à la porte de son presbytère de M. le Curé de la paroisse qui était alors M. l'Abbé Brière.

Le curé dit que :

« M. Dupas se retire du Conseil de la Paroisse afin de laisser à ce conseil toute son indépendance, surtout toute la discrétion voulue aujourd'hui à cause de l'hostilité du Maire Jules Dupas ».

« Le fameux Maire Dupas, sous l'inspiration de son laïque mentor, l'instituteur Gervaiseau... »

« N'empêche que dans leur inertie les habitants conservèrent encore ce même individu pour maire aux dernières élections ! »

- 1908 : Grève des sabotiers

Cette grève avait pour origine la demande d'augmentation d'un sou de plus par paire. Devant le refus des patrons, ils firent grève un lundi après-midi armés de pancartes, défilant dans le village, brandissant ces pancartes, c'était les beaux jours des radicaux. Ils obtinrent gain de cause dès le lendemain.

Ces ouvriers se réclamaient de la gauche et les photos de Joseph Caillaux (élu de la circonscription et ministre) affichées dans les ateliers témoignaient de leur sympathie pour celui qui avait coutume d'assister une fois par an au banquet du Comité Républicain. Le Maire de l'époque, M. Dupas entretenait des relations très cordiales avec Joseph Caillaux qui l'aida d'ailleurs pour son projet de construction de l'école de la Croix-Champagne.

Politiquement, Gréez était classée de couleur rouge ; ne disait-on pas « Gréez la Rouge et Montmirail la Blanche ». En ce début du 21^e siècle les couleurs se sont beaucoup uniformisées.

Ce clivage concernant la radicalisation de la population ouvrière est bien marqué si l'on se réfère aux documents de J. Jousse :

« L'industrie du sabot occupe le plus grand nombre des ouvriers du bourg. Sept maîtres sont ici, et occupent chacun 4, 6, 8 et 10 ouvriers. C'est la place. Avec

⁹ Le terme de blocard fait référence ici au Bloc des Gauches qui avait soutenu la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

nos mœurs publiques et nos tendances actuelles, l'atelier est fatalement devenu un foyer politique et, parfois, un lieu de corruption. L'impur Rabelais, qui a fait de ses œuvres le cloaque de tout ce qu'il y eut d'immondices chez nos pères, serait aujourd'hui un débauché salubre en comparaison de tous ces pourris dont la plèbe ouvrière va fouiller la prose et puiser, la morale. La boutique du sabotier n'est plus seulement un lieu de travail, c'est un cabinet de lecture. Il demeure entendu que chaque matin, un pauvre illettré épellera à son tour les articles nauséabonds dans lesquels un littérateur à la mode aura écrit des traités justifiant l'adultère et écrasant la vertu. Les philosophes en sabots se délecteront en creusant leurs bois et en remuant cette boue. Mais si l'opérateur obscène qui connaît les passions populaires et s'amuse à les mettre en jeu a pris soin d'écrire un article plus pathétique en faveur du pauvre peuple, si avec une verve qui agrmente le blasphème et qu'aiguise la haine, il a bien blackboulé la prêtraille, sali la religion, bafoué l'armée, et crié sus aux propriétaires, si pour tout résumer il a poussé un vivat plus chaleureux à la République, alors c'est un tonnerre d'applaudissements que, peut-être, iront arroser des larmes idiotes.

Cet esprit là, vous le retrouverez chez tous. C'est l'esprit de la boutique, c'est l'esprit de corps. Quel est le résultat de ces impudiques extravagances ? C'est d'abord de démontrer que ces politiques du journal à un sou, que ces patrons, ces ouvriers, n'ont plus ni foi, ni mœurs, ni honneur. »

- La guerre de 1914-1918



Un zouave guerre 14-18

En 1910, la course aux armements entamée entre la Triple-Entente (Grande Bretagne, France et Russie) et la Triple Alliance (Allemagne, Autriche et Hongrie) ne laisse pas indifférente la population Française. Les fortes tensions dans les Balkans en 1912-1913, l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand, le 28 juin 1914, héritier au trône de l'Empire austro-hongrois, renforcent les craintes des Français. Gréez semble encore bien loin de la guerre.

Les événements vont se précipiter. Le 28 juillet 1914, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie. Par le jeu des alliances, l'Europe Centrale bascule dans la guerre, le 3 août 1914 l'Allemagne déclare la guerre à la France. L'ordre de mobilisation est déclenché le 4 août 1914.

La guerre commence bien mal pour les Français. Les Allemands pénètrent dans le nord de la France

et menacent Paris. Stoppés par la bataille de la Marne avec ces célèbres taxis parisiens réquisitionnés pour conduire les soldats au front, les allemands se replient le 11 septembre 1914. Le conflit s'enlise avec la guerre de tranchées. La guerre est marquée par les sanglantes batailles de la Somme, de la Champagne, de Verdun etc... et ne se terminera qu'avec l'armistice de Rethondes, le 11 septembre 1918.

Cette guerre a coûté très cher à la population de Gréez qui paya un lourd tribut humain. La population rurale constituait un réservoir idéal pour servir de chair à

canon. Résister dans les tranchées n'était pas chose facile et le tribut de Gréez fut très lourd, le monument aux Morts est là pour nous le rappeler avec ses 59 noms, compris les 3 tués de la guerre 40, inscrits sur cette stèle. Le mauvais souvenir de ces sales guerres hante encore nos demeures. Combien de blessés ont souffert le martyr, seuls leurs proches peuvent aujourd'hui en témoigner. Pour bien souligner le drame, la grippe espagnole apporta son lot de malheur, heureux celui qui put en réchapper, sinon votre serviteur ne serait pas là pour remplir ce devoir de mémoire. Peu d'écrits nous sont parvenus de cette époque, les conseils municipaux étaient bien trop occupés à remplir leur devoir social : soutien aux soldats sarthois amputés, distribution de bons pour le pain aux familles nombreuses, de cartes pour le sucre, pour l'essence (tickets que nous reverrons pendant la deuxième guerre mondiale), subventions pour les prisonniers et les pupilles de la Nation, aides pour les femmes en couches. Ils ont mis en place un bureau d'aide sociale pour tous les secours en général, ceci jusqu'à l'établissement des services sociaux en 1945.



Le monument aux morts

A son origine

Le 2 février 1920, la décision est prise d'ériger un monument commémoratif en l'honneur des glorieux morts de la commune pendant la grande guerre. Considérant que c'est une dette sacrée pour chacun d'entre nous, le Conseil Municipal décide que le dit monument sera élevé sur la place publique, face au bureau de Postes. Ce projet a été financé par 1600 francs de souscription, plus 600 francs au budget additionnel.

Liste des tués de la guerre 14-18 inscrits sur le monument Aux Morts

Louis	Albert	Fauchet	Armand	Marcais	Félicien
Benoist	Alexandre	Garreau	Constant	Marais	Ernest
Bordot	Jules	Gauthier	Marie	Moie	Victor
Bothereau	Cyrille	Gervaiseau	René	Noirot	Adolphe
Boucher	Henri	Geslin	Armand	Paillet	Camille
Boucher	Jules	Girard	Auguste	Paillet	Lucien
Boucher	Louis	Guédé	Louis	Pigale	Louis
Boucher	Marie	Guillon	Ulysse	Pigale	Marcel
Breteau	Léon	Habert	Victor	Poirier	Casimir
Champeau	Eugène	Hodcent	Léon	Richome	Auguste
Chatillon	Ernest	Houp	Julien	Roger	Robert
Chesneau	Maurice	Hergaux	Habel	Roucheray	Louis
Chevalier	Louis	Jahan	Louis	Rouillon	Cyrille

Chevalier Robert	Jeauneau Prosper	Rouleau Auguste
Cognet Henri	Lauger François	Trouillet Clément
Duchène Louis	Lecomte Auguste	Vadé Edouard
Dupont Pierre	Lecomte Valentin	Morts 1939-1945
Duval Marcel	Leproust Louis	Chamaillard Louis
Emile Victor	Létang Emile	Gouin René
Emond Maurice	Lucas Gustave	Lecourbe Marcel



Plaque commémorative
De la Guerre 14-18
A l'église

L'on trouve pour la première fois, en 1927, le programme de la cérémonie du 11 novembre.

Alors que les plaies de la guerre étaient encore toutes béantes, ce monument suscita une guerre de clocher curé-maire assez cocasse, suivie d'une autre au sujet du calvaire.

Des notes recueillies à partir du compte-rendu du Conseil paroissial de l'Eglise lors de sa séance du dimanche au Bon Pasteur du 18 avril 1920, permettent d'avoir une idée de la vie sociale de l'époque, même si bien entendu, nous n'avons là qu'une seule version des faits.

Le 18 avril 1920, M. le Curé réunit le Conseil Paroissial dans la salle du presbytère, lieu ordinaire de ses séances. Dès l'ouverture de la séance, M. le Curé, président, lit un communiqué de l'Evêché. Ensuite, M. le Curé informe le Conseil

que, malgré ses insistances, M. Philibert Gautier et M. Alexandre Debon avaient donné leur démission, profitant pour ainsi dire du changement de curé pour se retirer du Conseil Paroissial, donnant pour raison qu'ils n'avaient aucun grief contre le nouveau curé, mais que vu l'insouciance de la population en ce qui concerne l'église et les intérêts de la paroisse ils préféraient rester en dehors, « rester neutre » comme crut bien dire M. Ph. Gautier. Quelle singulière loyauté ! et surtout quelle étrange façon de répondre ! alors qu'en ces jours difficiles d'après guerre, vu la cherté de la vie, le nouveau curé a besoin plus que jamais, pour solder les charges de l'églises, d'avoir à ses côtés des conseillers expérimentés et dévoués pour l'encourager et le soutenir.

Heureusement que d'autres comprennent mieux les choses, comme M. Auguste Brûlé, toujours fidèle au poste et que, parmi les paroissiens recommandables, MM. Théophile Gautier, Joseph Police ici présents, ont su répondre avec empressement à la demande de M. le Curé pour combler le vide et faire partie du Conseil Paroissial. M. le Curé derechef les félicite et les remercie vivement, ainsi que M. Brûlé, seul restant, dès lors que François Lucas, dernièrement élu Conseiller Municipal, préféra aussi se retirer afin de laisser au Conseil Paroissial toute indépendance et surtout toute la discrétion voulue aujourd'hui à cause de l'hostilité du maire J. Dupas.

Ceci établi, M. le Curé fit remarquer à ces messieurs combien il avait besoin en effet de leur appui, au milieu de la masse de la population qui, après la guerre, est devenue encore plus insouciant que jamais. C'est d'ailleurs grâce à cette apathie déconcertante que le fameux maire J. Dupas, sous l'inspiration de son très « laïque mentor », l'instituteur Gervaiseau, crie que le moment était presque propice pour détruire le Calvaire situé à l'entrée des Grands Turets. Lors du décès de M. le Curé Lefort, la paroisse ayant été quatre mois sans prêtre résident, ils s'empressèrent alors de déboulonner le grand Christ en fonte puis, de jour en jour creusant de plus en plus, ils minaient le mur qui servait de base à la clôture de fer forgé qui entourait le terre-plein du Calvaire (4 m² agrémenté d'arbustes) où on accédait par des marches de granit et un portillon en fer, de bonne façon également.

Lorsque, tout dernièrement, M. le Curé, sans avoir été prévenu, vit que ces vandales employaient les cantonniers du bourg à démolir carrément le Calvaire, il s'en fut aussitôt chez le maire, Jules Dupas, lequel répondit que le Calvaire était sur le terrain communal et que la Commune avait besoin de matériaux. M. le Curé



Le Maire J.Dupas

1904-1929

exposa au maire quelle vilénie il commettait, quel comble de déshonneur et impiété il mettait sur sa personne à l'expiration de son existence. Après beaucoup d'insistance, M. le Curé obtint enfin cette promesse du maire qu'il ne toucherait pas à la croix, ce qui fut en effet observé.

De retour au presbytère, M. le Curé écrivit aussitôt à l'Evêché pour informer et prendre des instructions précises, afin de faire arrêter la démolition, mais rien n'y pouvait. M. le Préfet lui-même, mis au courant, tout en blâmant cet acte, ne pouvait rien, avec cette loi de séparation, qui laissait les communes libres de disposer des calvaires érigés sur elles.

M. le Curé, dans son impuissance, ne put alors que faire une protestation et, pour la rendre plus publique, il fit mettre l'insertion suivante dans le journal « La Sarthe » en date du 17 Avril 1920 :

« Vandalisme et Union Sacrée » - On nous écrit de Gréez-sur-Roc :

« Monsieur le Maire et l'Instituteur se sont ingéniés pour élever un monument aux soldats de la commune morts pour la France.

Une quête fut faite parmi la population, qui donnant d'autant plus généreusement qu'elle comptait voir ce souvenir érigé au milieu des tombes de ses morts. Mais, à l'encontre de ce pieux désir, on décida de construire ce monument dans le jardin du presbytère confisqué.

C'est alors que l'on vit l'instituteur commander publiquement au maire d'avoir à faire dévaster le reste de cette propriété. Par ordre, les cantonniers rasèrent tous les arbres, pour faire une sorte de place, plutôt ridicule. Mais cela n'était pas assez pour froisser l'opinion de la population. M. le Maire Dupas, toujours bien conseillé, fit démolir le calvaire établi depuis plus d'un demi-siècle, afin d'en prendre les matériaux pour le monument commémoratif. La population,

impressionnée et dégoûtée d'un fait pareillement scandaleux, se demanda si un tel vandalisme aussi indigne de ses chers disparus doit être toléré, et si c'est pour cimenter davantage l'Union Sacrée dans l'endroit que M. l'Instituteur est autorisé à donner des ordres pour des actes aussi regrettables. »

Signé : un groupe de Poilus.¹⁰

Un bon nombre de ce numéro du journal fut envoyé gratuitement aux habitants qui, tous, en effet, blâmaient le maire ; mais n'empêche que, dans leur inertie, ils conservèrent encore ce même individu pour maire dans les dernières élections.

D'autres écrits, de même source, nous informent de la manière dont était perçue la population.

« Rusé et défiant, l'habitant du Haut-Maine nous rappelle le caractère normand dont il est voisin ».

Assurément, les fermiers et les propriétaires de cette paroisse ont vu à leur profit leurs ventes considérablement croître et leurs rapports financiers également. Il reste toujours qu'ils ne savaient guère desserrer les mains.

« Le Curé Lefert avait loué une maison dans le Bas-Bourg, dans un milieu exclusivement ouvrier et plutôt hostile ».

« Nombre de personnes eurent l'audace et la bassesse de venir occuper leurs places à l'église sans les payer (4-4-1912). »¹¹

• L'Entre-deux guerres

L'atmosphère était encore tendue, à cette époque à Gréez, mais elle se « déradicalisa » rapidement par la suite. Mais bien d'autres tâches attendaient la municipalité de l'époque. Suite à la guerre de 14-18, la dénatalité remet en cause une classe. Il fallut toute la persuasion du maire pour faire patienter les décideurs.

C'est une période où va se mettre en place tout ce qui va constituer les atouts de la vie moderne.

○..... L'électricité :

A cette même période, l'électrification devint aussi d'actualité. Des pourparlers avec Mme Bioux du moulin de la Motte n'ont pas abouti et après des approches avec le canton d'Authon du Perche, le conseil municipal, au final, donna la concession d'électrification à la société, le Maine-Anjou, le 16 octobre 1927. Le dossier a avancé assez vite, puisque le 20 octobre 1931, plans et projets divers sont réalisés pour l'éclairage des rues du Bourg. Dès le 9 février 1932, il est procédé à l'adjudication de l'électrification des bâtiments communaux.

○..... Adduction d'eau potable.

M. Le Maire a déposé sur le bureau les plans et devis dressés le 18 décembre 1933, pour les travaux de conduite d'eau et d'établissement de fontaines publiques dans la commune de Gréez sur Roc. Il a invité l'assemblée à prendre

¹⁰ Coupure de journal du 17 avril 1920. Sources Jean Jousse.

¹¹ Sources Jean Jousse.

connaissance de ces pièces, à les approuver s'il y avait lieu et à voter les ressources nécessaires pour subvenir à la dépense qui devait s'élever à 185000 francs.

Le 7 mai 1936, le Maire fit savoir au conseil que pour l'adduction d'eau potable, son devis serait réduit de dix pour cent et ne devrait pas dépasser 175000 francs avec une subvention qui serait de trente pour cent.

Le 26 novembre 1936, un emprunt de 110000 francs est voté pour l'adduction d'eau potable, adduction d'eau devenant urgente dans la mesure où l'eau n'était plus potable dans deux des trois pompes. Comme il existait dans la commune une vingtaine de journaliers agricoles et une cinquantaine dans les communes voisines qui étaient en chômage partiel durant une grande partie de l'année, ou qui vivaient dans des conditions misérables (salaire journalier de 6 à 10 francs), on pensa leur proposer à tous les travaux de terrassement, de transport que nécessiterait la réalisation du plan d'adduction en eau potable. Ceci leur apporterait un travail convenablement payé et permettrait de faire face à l'augmentation des impôts difficilement acceptable pour le reste de la population qui ne comptait dans le bourg que 320 habitants --- Décision remarquable pour l'époque qui dénote une municipalité active sous la direction de M. le Maire Paul Lecomte. Malheureusement ces belles prévisions furent bloquées par la situation internationale avec la guerre de 1939-1945. De plus, elles furent endeuillées par la mort d'un bénévole, M. Gouault qui a été tué dans un accident de la circulation, alors qu'il ramenait gracieusement le Maire P. Lecomte et l'adjoint D. Letang d'un rendez-vous à la Sous-préfecture, pour ce dossier adduction d'eau. Malgré un essai de relance pendant la guerre, ce n'est qu'en 1967, après la création d'un syndicat inter-communal accepté le 15 octobre 1965 avec Théligny, Saint-Ulphace, et Gréez sur Roc que l'eau commença à être installée au bourg de Gréez. Les travaux ont bien demandé une quinzaine d'années pour que toute la commune soit desservie.

○Création d'un corps de Sapeurs Pompiers

Le 24 juin 1928, le Maire fait remarquer au conseil qu'après recherche dans les registres de délibération, il n'a trouvé aucune trace de la création d'un corps de Sapeurs Pompiers qui existe depuis plus de deux ans, puisqu'en fait il avait été créé en 1926. Après avoir délibéré, les membres présents, considérant que le matériel de secours avec pompe à incendie existe actuellement dans la commune, que l'habillement et l'équipement des Sapeurs Pompiers est également acquis, décident qu'il y a lieu de former dans la commune un corps de Sapeurs Pompiers d'un effectif de 15 hommes, conformément aux dispositions du décret du 13 août 1925.

Les cadres sont ainsi composés : pour 11 hommes

Un officier lieutenant :	Avisseau Maurice (mécanicien)
Un sergent :	Trouillet Célestin (charron)
Deux caporaux :	Legrand Raymond (sabotier)
	Guibert Albert (charpentier)

De mémoire, les différents chefs de corps ont été : Avisseau Maurice, Hélière René, Legrand Raymond, Hautemule André, Pigeard René, Vadé Joël, Merlault Martial.

En 1945, une pétition circula pour l'achat d'une moto-pompe suite à un grave incendie à la ferme de la Motte. Lors de cet incendie, les pauvres sapeurs-pompier ont actionné la pompe à bras pendant 24 heures, et n'avaient pu empêcher deux importants bâtiments de brûler et les motos-pompes plus ou moins vétustes des corps environnants étaient tombées en panne. Alors le conseil municipal émit un avis favorable pour l'achat de cette moto-pompe. Mais avec cette affaire, un prisonnier allemand évadé, repris par M. Pigeard de la Victoire avait failli être lynché car la population vindicative l'accusait d'avoir allumé l'incendie. Il fallut toute l'autorité du Commandant Richard, retraité aux Aulnays de Théligny, pour que son intervention fasse respecter les droits humains.

Une kermesse au profit de la moto-pompe fut organisée au début de l'été 1948 et la dotation du matériel a été l'occasion d'une grande fête qui a associé petits et grands à l'événement.

Le baptême de ce matériel eut lieu dans la Chesnaie en 1949, la marraine étant Madame Blazy, sage-femme et conseillère municipale et assistante sociale que l'on peut voir sur la photo au bras de M. le Maire G.Gouhier, le parrain.

Des travaux et d'autres dotations en matériel ont permis d'améliorer ce service. Par exemple, en 1984, l'arsenal a été isolé par les sapeurs pompiers. Suite à une demande du 17 septembre 1985, une estafette est fournie pour le transport du personnel. Et en 1995, un appareil respiratoire A.R.I. est acheté pour le centre de sapeurs pompiers de Gréez.

En septembre 2000, le C.M. autorise le Maire à signer la convention de la mise à disposition du S.D.I.S. (Service Départemental Incendie et Sécurité) des biens mobiliers et immobiliers du C.P.I. (Centre de Première Intervention) de Gréez pour constituer une communauté de Centre de Secours et Incendies. Et en 2007, le corps de sapeurs pompiers est rattaché à Montmirail et prend le nom de » Corps de Sapeurs Pompiers Montmirail-Gréez sur Roc ». La caserne de Gréez est conservée pour remiser le matériel d'intervention.



Marraine et Parrain



Baptême de la moto-pompe le 22 mai 1949

Fêtes et vie associative

Au début de 1930 la population reprend goût à la vie, après les vicissitudes et tous les deuils que la guerre avait apportés. Les fêtes reviennent au village, l'on organise des cavalcades dont le souvenir nous est transmis par des photos.



Cavalcade 1927



Cavalcade vers les années 1930



La Fraternelle vers 1948

Le 13 février 1930, un prêt de terrain et une subvention sont accordés à la Fraternelle de Gréez sur-Roc dans le but de construire une salle des fêtes et pour reprendre les termes de la délibération « *De voir à Gréez un lieu de réunion et quand il sera possible une salle des fêtes, pour les musiciens, les anciens élèves, les fêtes scolaires et les personnes qui lui seront sympathiques (!), emplacement situé près de la place du monument aux morts (alors, situé face à l'ancien presbytère), longueur de 16 mètres et large de 8 mètres* ».

La Fraternelle est une société d'éducation populaire, d'enseignement collectif ou individuel et gratuit de la musique, ayant pour but de développer le goût artistique, par l'étude de la musique, des voyages etc. Cette association, loi 1901, avait été déclarée à la Préfecture en Août 1910.

C'est grâce à elle que périodiquement, des fêtes avaient lieu dans la commune, car il n'y avait pas de comité des fêtes comme ce fut le cas après 1973. Dans le bourg, deux assemblées avaient lieu, l'une au printemps et l'autre, le deuxième dimanche de septembre. Cette dernière doit avoir une origine religieuse. Ces fêtes étaient, avant la radio, le violon du Bal du dimanche soir et l'harmonium pour ceux qui allaient à la messe, l'occasion pour la population d'écouter de la musique jouée par la fanfare la Fraternelle. Cette dernière organisait des soirées théâtrales encadrées par les instituteurs et ensuite par la famille Mussard. Les répétitions étaient très prisées par les jeunes et des amours s'y sont nouées, pas uniquement sur les planches !! Les assemblées avaient lieu également dans les hameaux où les bals montés constituaient l'essentiel de la manifestation, que ce soit à la Croix Champagne, à la Fringale ou à Vaufargis, qui, lui subsista jusqu'en 1952.

Chaque année était organisé un concours de pêche à la ligne par la société « La Tanche ».

En fin d'année 1947, eut lieu une fête peu commune, appelée Le décollement de L'Oie : une oie était suspendue à une barre, à deux mètres du sol. Des hommes, tous à cheval, se succédaient et, lancés au galop, devaient arracher la tête de l'oie. Le premier qui y parvenait embrassait la Reine du village.

Brigitte Bardot n'avait pas été invitée pour assister à la fin de cette pauvre oie.

Bien plus tragique a été la préparation de l'assemblée du 12 septembre 1953.

Comme chaque année, une chaumière était installée sur la place de l'église pour le bal du dimanche. A l'époque, le samedi était ouvré, (eh oui 70 heures par semaine étaient le minimum et les employés dans les fermes travaillaient même jusqu'au dimanche midi), autant dire si la soirée était appréciée. Donc ce samedi tantôt un jeune homme, beau garçon, très aimé du village et issu d'une famille très respectable, Maurice Avisseau, chargé d'installer l'alimentation de la chaumière s'électrocuta et se tua en tombant sur le trottoir. Ce fut un drame pour le village, dont tous les habitants de l'époque ont conservé le triste souvenir de l'événement ; bien triste assemblée 1953.



Maurice Avisseau



Le Décollement de l'Oie

Le 28 novembre 1973 le maire propose la formation d'un comité des fêtes, actif dès 1974 et inauguré par une course de poneys. Cette fête connut un énorme succès durant de nombreuses années.

Et en 1977, la salle polyvalente est construite.

De 1920 à 1939 la vie était relativement calme à Gréez. Si la misère persistait, elle diminuait peu à peu, grâce à la solidarité rurale qui était encore d'actualité, à la distribution de bons pour le pain et le tout début de la mise en place de quelques services sociaux.

En 1936, l'arrivée des réfugiés Espagnols qui fuyaient le régime franquiste, attira l'attention des habitants sur les politiques menées à l'extérieur de nos frontières.

Par la suite, quelques familles juives trouvèrent refuge à Gréez. Une famille en particulier, dont les enfants étaient nos compagnons de classe, doivent beaucoup à l'instituteur d'alors, Monsieur Pottier qui exerçait également le secrétariat de mairie. Car tout récemment, une amie nous raconta que lorsque vint la libération, Monsieur Pottier, en présence de ses propres enfants, réunit les deux écolières juives et cérémonieusement, sous le préau, déterra les papiers de la réelle identité de ces deux petites juives et les leur remit (encore un Juste qui n'a pas été reconnu).

- Pendant la guerre 39-45

De 1939 à 1944, les troupes allemandes séjournèrent par deux fois à Gréez et établirent leur cantonnement dans les écoles. Lorsque nous avons retrouvé nos tables d'école, à la rentrée scolaire, elles étaient particulièrement propres, elles avaient servi de planches à laver. Certains enfants allaient jouer avec les soldats, personnellement je n'y fus pas autorisé. Un soldat allemand qui refusa de chanter, parce que sa famille avait été tuée par les bombardements, a été emprisonné quelque temps dans la cave du logement de l'école. Sinon aucun sévice ne nous a été rapporté, mis à part bien sûr, les sempiternelles réquisitions.

Durant la guerre, les jeunes n'avaient pas beaucoup de réjouissances. Ils se réunissaient dans des fermes, aux fenêtres bien calfeutrées, la nuit, pour des bals clandestins au son de l'accordéon. Il fallait rentrer pendant le couvre-feu et ne pas se faire prendre. Mon frère m'avait raconté qu'avec ses copains il avait dû sauter dans le ruisseau de Théligny pour échapper à une patrouille allemande de service. Se faire prendre équivalait à un départ pour l'Allemagne au service du S.T.O. Un bon bain était préférable. Beaucoup de réquisitionnés pour le STO étaient envoyés à la construction du mur de l'Atlantique, et dès la première permission oublièrent de retourner, cachés quelques temps dans les fermes. Puis ils réapparaissaient, quelques temps après, reprenant leurs activités sans plus être inquiétés. Car plus tard, les Cahiers du Maine Libre ont révélé, une fois les Allemands partis, qu'un fonctionnaire de la préfecture brûlait les listes des STO. Il avait dû passer pour un fieffé collaborateur, alors qu'il était résistant à sa façon.

Le maire, chargé d'établir les listes de réquisitions du STO, position très inconfortable, s'était vu obliger vis à vis de la population, de désigner son propre fils.

Néanmoins, tout à fait légalement, des fêtes pouvaient avoir lieu le dimanche. Ainsi le 25 juillet 1943, une kermesse avait été organisée dans le Bas-Bourg par l'institutrice Madame Touchard, au profit des prisonniers.



Kermesse du Bas-Bourg le 25 juillet 1943

Aucun fait de résistance n'est à signaler. Bien seuls, quelques patriotes en chaussons firent des démonstrations revendicatives, déambulant en traction avec les inscriptions FFI, brandissant fusils et drapeaux, quand le danger était passé. Certains étaient même allés jusqu'à mettre des croix gammées de façon irresponsable chez des personnes qui n'avaient rien à voir avec la collaboration, l'une d'entre elles avait son fils, officier dans l'armée Leclerc.



Passage des américains en 1944

En 1944, au printemps, un combat aérien dans le ciel de Gréez a retenu l'attention de la population. Quatre avions allemands se retrouvèrent au tapis ; un à Vaufargis côté Melleray, deux sur Saint Jean des Echelles et le quatrième tout près du bourg de Courgenard.

Pour finir avec cette période, il va sans dire que, bien entendu, les habitants se réjouirent du passage des Américains qui ont été reçus comme il se doit, dans la liesse qu'ils ont rencontrée partout en France.

Fait étrange, il est à noter que de 1942 à 1945 aucune délibération de conseil ne figure dans le cahier de délibération et pour l'avoir vérifié, ce ne fut pas le cas dans les villages voisins.



Gréez équipe de football en 1944-1945

De g à d Claude et Bernard Hée, R. Legrand, Ch. Pruvost, R. Juré, xxx, prisonnier allemand,

H. Desoeuvre, A. Guillemain, J. Deniau, xxx, xxx,

A genoux : R Dupas, prisonnier allemand, R. Conard, J. Hée, E. Hiron,

Chapitre 2 : La vie religieuse

Autour de l'Eglise paroissiale

En 1647, il fut construit devant le porche un parvis qui servait aux réunions après la messe et notamment pour les discussions sur la gestion de la Fabrique. La gestion et les biens furent longtemps laissés à l'abandon et il fallut l'arrivée de l'abbé Bigot Julien en 1724 pour que soit remise en ordre la chapelle paroissiale et c'est à lui que l'on doit aussi la tenue des registres paroissiaux. Or l'ordonnance de Villers-Cotterêts par François Ier du 10 août 1539, dispose que ce sont les curés qui doivent tenir les registres paroissiaux.



Eglise carte ancienne

Le curé Bigot était un homme avec une forte personnalité à en juger par ce qui suit. Les dépenses si considérables qu'elles fussent, ne suffirent pas à remédier à tous les besoins, et de fréquentes contestations s'élevèrent avec M. Lefèvre d'Ivry sieur de la Pinellière, qui prétendait « *que c'était aux décimateurs et non à la Fabrique de fournir l'argent.* » Il fallut qu'en 1728 une ordonnance épiscopale tranche la question, en autorisant le curé à engager des nouvelles dépenses. Maître Julien Bigot, grâce à sa ténacité arriva à ses fins.

Mais l'énergie de M. Julien Bigot ne devait pas seulement se manifester dans l'exécution de ces multiples améliorations : elle nous apparaît aussi, en 1732, dans un petit fait, lourd de conséquence, qui mérite d'attirer l'attention.

Cette année là, le curé de Gréez avait à procéder au baptême d'une nouvelle cloche, et certains particuliers de sa paroisse, pour affirmer sans doute des droits douteux, y avaient fait mettre, par le fondeur, leurs armoiries. Me Julien Bigot n'hésite pas. Il fait impitoyablement raser ces armoiries et présenter sa cloche par deux pauvres : *« le 31 janvier 1732, nous Julien Bigot, prêtre, curé de Gréez, doyen rural de la Ferté-Bernard, avons fait la bénédiction de la petite cloche de notre église, sous l'invocation de Saint-Almire, patron de la paroisse ; laquelle cloche a été présentée par deux pauvres de notre petite paroisse, pour obvier à toutes contestations et après que les inscriptions et armoiries que certains particuliers, nullement autorisés, y avaient fait sculpter par des fondeurs contre les droits des véritables seigneurs, ont été biffées et rasées. A laquelle cérémonie ont été présents : Mes René Morin, curé de Courgenard, René Neveu, vicaire de Théligny, Louis Franchet, premier marguillier et habitant de Gréez, Jean Hoyau, laboureur et second marguillier ».*



Cloche de Gréez

Cinquante sept ans avant la révolution, une telle revendication des droits de l'élément ecclésiastique et populaire contre des prétentions nobiliaires, n'est assurément pas banale. La leçon était dure : elle suffirait au besoin pour témoigner de l'indomptable énergie du curé de Gréez, de son esprit d'indépendance, de sa vigueur dans la défense du droit et de la justice.

Me Julien Bigot mourut le 1^{er} février 1741, à l'âge de 68 ans. Il fut inhumé le 3 février dans le cœur de l'église de Gréez, par le curé de Courgenard.

Les dépenses pour les réparations étaient nombreuses ; et pendant la Révolution les travaux eurent beaucoup de mal à être payés. Les représentants de la paroisse ne voulaient pas verser une contribution, et la Fabrique ne voulait pas vendre ses biens.

En 1793, c'est la Terreur. L'Eglise est fermée. Le climat est à l'insurrection ; il y a les révoltes des verriers de Montmirail et des forgerons de Vibraye, qui avaient « surexcité » les esprits.

La population devint d'une tension incroyable. Nombres de châteaux avaient été incendiés et à Gréez bien des fermes avaient été la proie des flammes, et des paysans avaient été dépouillés et arrêtés sur les marchés. Pourtant, Gréez, malgré la Terreur continuait à recevoir furtivement un curé qui résidait incidemment au « Bas-Bourg ». L'exaspération des habitants de Gréez contre les révolutionnaires fut à son comble lorsqu'ils surent que, parmi eux, ils comptaient un député à la Convention nommé Boutroüe (l'ancien notaire royal qui vota la mort de Louis XVI). Boutroüe, au bourg n'en fut jamais inquiété. Boutroüe avait deux enfants infirmes. Un troisième enfant se trouvait à côté de lui lorsqu'un orage un soir éclata. Un éclair jaillit dans la pièce où ils se trouvaient et fit tomber inerte sur le sol l'enfant de Boutroüe. Tout de suite les habitants de Gréez en déduisirent que ce fut la punition pour avoir voté la mort de Louis XVI.

Pendant les guerres napoléoniennes, rien ne sembla alarmer Gréez qui, voué à son labour de la terre, ne s'intéressa guère à la vie politique.¹²

Le 21 Avril 1800, l'église de Saint-Almer est réouverte au culte. Au mois d'avril, pour la première fois depuis 6 ans, la seule cloche qu'on avait pu conserver sonna à la grande joie des habitants.

Au début de 1804, une tempête occasionne des dégâts à la toiture de l'église. Le sieur Jory couvreur à Saint-Ulphace, a effectué la réparation, émoussé la totalité de la couverture, et a réparé les lambris de la voûte.

En 1809, l'horloge a besoin d'être réparée.

Nouveau cimetière (l'ancien était autour de l'église)

Premier décembre 1816. Décision qu'il soit pris dans la caisse de la Fabrique la somme de 129 francs, pour être employés à payer l'extraction de 18 toises et demie de pierres, à raison de 7 f. la toise, que le sieur maire propose d'employer la dite pierre à la construction des murs de clôtures du nouveau cimetière.

Autour de la chapelle : Notre Dame de Gréez

Au début de la Révolution la chapelle Notre Dame de Gréez était très bien conservée et celle-ci était un lieu de pèlerinage très connu.

Mais le modeste oratoire qu'avait édifié Saint-Almire s'avéra bientôt trop petit pour recevoir toute cette foule qui venait se prosterner devant le tombeau de Saint-Almire. C'est ainsi qu'au XI^e et XII^e siècle, la nef de l'église Saint-Pierre fut élevée, et que, plus tard s'y ajouta une tour carrée.



Chapelle Saint Almire

Comme sous la Terreur le culte fut suspendu, on se servit de la Chapelle Notre-Dame de Gréez pour faire des assemblées ou élire des gardes nationaux. Tout à l'intérieur fut détruit. Seule la porte du XV^e siècle subsista.

Bataille de Saint-Antoine

Le 4 Janvier 1804 : la bataille de Saint-Antoine

La bataille mérite assurément d'être racontée dans ses moindres détails car elle n'était pas banale : elle avait pour cause l'enlèvement d'un saint !

« Au fond d'un des sites les plus pittoresques et les plus sauvages de la forêt de Montmirail, sur le bord d'un petit ruisseau que tarissent assez vite les chaleurs de l'été, on voit encore aujourd'hui des restes de murailles à moitié cachées sous les grandes herbes et un monticule de pierres entassées sous les broussailles. Ce sont les ruines d'un ancien oratoire élevé jadis en l'honneur de Saint Antoine sur les confins de Gréez et de Melleray, mais sur le territoire de cette dernière

¹² Extrait de l'histoire de Gréez de l'Abbé Vavasseur

paroisse. Vendu comme bien national à Monsieur Fournier, curé constitutionnel de Gréez et depuis desservant de Vancé, le pauvre oratoire de Saint Antoine, à la fin de la Révolution, « n'offrait plus à l'œil du voyageur que le squelette d'une mesure abandonnée » : néanmoins cet état de délabrement, loin de le diminuer, ajoutait encore au respect que conservait, pour le patron, un très grand nombre d'individus qui s'y rendaient en foule au jour de sa fête.

Instruit par un de ses anciens paroissiens de l'état pitoyable de l'oratoire et du danger que faisaient courir les injures du temps au bienheureux Saint Antoine, le curé de Vancé, par reconnaissance pour la paroisse de Gréez dont il avait souvent éprouvé la bienfaisance, lui fit don de la statue du saint, et autorisa son successeur à lui donner une place dans son église. La donation fut rédigée en bonne et due forme, et il fut entendu qu'un dimanche, à l'issue des vêpres, les habitants de Gréez, le curé à leur tête, se rendraient à Saint-Antoine pour en rapporter, avec tous les honneurs d'usage, la précieuse statue.

Aux précautions que prend dès le début de l'expédition le chef de la troupe, aux soins qu'il a de ne pas mettre le pied sur la terre étrangère, on sent que le terrain est brûlant et qu'à chaque instant peut jaillir une étincelle. Pendant qu'il s'arrête prudemment sur la ligne de démarcation, deux de ses hommes les plus valeureux, Louis Menant, tailleur d'habits et Coudray s'avancent rapidement vers la chapelle : au lieu de prier le saint, ils le saisissent, le chargent sur leurs épaules et le rapportent aux pieds de leur pasteur, « non sans beaucoup de danger ». A peine, en effet, s'étaient-ils emparés de la statue qu'ils avaient eu à essuyer une véritable grêle de pierres. Furieuses et plus exaspérées encore que leurs maris, les femmes de Melleray s'étaient acharnées à la poursuite des ravisseurs et les avaient rejoints. « Forts de leurs droits et de la protection du saint, dit le rapport de l'officier municipal, les deux hommes avaient préféré abandonner aux doigts des furies une portion de leur chevelure plutôt que de lâcher prise ».



Saint Antoine

A la vue de tant d'héroïsme, la foule pousse des vivats, on félicite les deux champions, et pendant que les citoyens de Melleray se retirent en murmurant, ceux de Gréez hissent sur un brancard la statue de saint Antoine, la tête ceinte d'une couronne de laurier, et l'apportent en triomphe dans leur église.

L'incident paraissait ainsi terminé, lorsque le lendemain, à la stupéfaction générale, on voit arriver dans le bourg de Gréez les habitants de Melleray, armés de pied en cape. A la tête de la colonne marche, ceint de son écharpe, le citoyen maire, un excellent homme mais qui a le grave défaut de ne pouvoir s'exprimer. Flanqué d'un huissier de justice et de trois gendarmes de la brigade de Vibraye, suivi de toute sa troupe, il se présente devant son collègue de Gréez, et après de longues hésitations, finit par balbutier le nom de saint Antoine. Le citoyen Thierry, par contre, en sa qualité d'huissier près le tribunal de Mamers, a la langue mieux pendue : il se montre prolix, et même menaçant, et déclare que si on ne rend pas sur le champ la statue enlevée, la commune de Melleray va se lever en masse pour l'obtenir. Au même instant, on apprend qu'un véritable appel au

peuple a mis en mouvement la population de Melleray, que le maire et le curé se sont entendus et que six cents individus se disposent à courir aux armes pour reprendre la statue. Cependant, le maire de Gréez, Monsieur Franchet n'entend pas céder. Il fait aussitôt réunir sa garde nationale, et lui donne l'ordre de défiler « en présence de l'ennemi ». Comme il l'espérait, le mouvement produit une impression salubre et calme les plus exaltés. Plutôt que d'engager le combat, le maire de Melleray, la maréchaussée et toute la bande jugent prudent de déguerpir, ne remportant en guise de victoire que la honte d'une piteuse échouffourée. La statue de Saint Antoine demeura dans l'église de Gréez et l'affaire se termina moins héroïquement qu'elle n'avait commencé, par un long rapport au Préfet de la Sarthe.

L'événement qui aurait pu devenir tragique, fut appelé dans le pays « La Bataille de Saint Antoine » C'est aux premiers jours de l'époque contemporaine, un bien curieux souvenir des anciennes rivalités de paroisses et aussi un témoignage pittoresque de la force que les traditions religieuses avaient conservée, en dépit de la Révolution, dans les populations évangélisées par saint Almere. Aujourd'hui, encore, ces traditions ne sont pas perdues, et après l'avoir été trop longtemps retirée de l'église de Gréez, la fameuse statue de Saint Antoine doit y reprendre place prochainement toujours vénérée et invoquée. »¹³

En 1842, la venue de Monseigneur Jean-Baptiste Bouère, évêque du Mans, qui est venu coucher chez Monsieur le curé Lacroix n'a pas manqué de retenir l'attention des habitants.

¹³ Extrait de l'histoire de Gréez de l'Abbé Vavasseur.

Chapitre 3 : L'école

C'est dans une délibération de 1830 qu'il est question pour la première fois de l'école, pour laquelle nous n'avons pas d'indication de lieu.

En 1830, est créée l'école primaire où certains enfants furent admis gratuitement et d'autres dont les parents durent payer. Le nombre d'élèves qui était fixé pour la gratuité de l'école était peu élevé de l'ordre d'une dizaine sur au moins 200 enfants de pauvres. Comme l'école n'est pas obligatoire, beaucoup de parents préféraient garder les enfants pour le labeur agricole.

Les enfants des riches qui étaient admis à l'école en payant une somme d'argent étaient évidemment plus nombreux. Par distinction de rangs, les élèves étaient séparés, ceux dont les parents payaient le plus apprenaient à lire, à écrire et calculer et ceux qui payaient un peu moins apprenaient à lire et à écrire. Ceux qui ne payaient pas apprenaient seulement à lire. Une délibération du 17 mai 1860 montre que c'est le conseil qui décidait non seulement du nombre des enfants admis gratuitement à l'école mais aussi qui les désignait nommément ; rappelons que M. le Curé siégeait au conseil, et y avait un avis très écouté. Décidément il valait mieux être bien avec le curé ! En 1847, le nombre d'enfants admis gratuitement s'élevait à 16, et 18 en 1858 à peu près, et ce jusqu'à la gratuité obligatoire de l'école.

Et nous apprenons aussi que c'est par délibération du Conseil qu'est fixé le traitement des instituteurs : 200 francs pour l'instituteur et 100 francs pour l'institutrice : intéressant en terme de reconnaissance, un bon début pour l'égalité des sexes.

En 1854, démarre le projet d'achat de terrain pour la construction d'une maison d'école, alors qu'en 1855 est accepté l'établissement de deux Sœurs d'Evron à Gréez.

Le 10 août 1856 il est procédé à l'achat d'une maison sise au bourg et connue sous le nom de « Logie » pour l'établissement de la maison de Sœurs, destinée à l'instruction des jeunes demoiselles, moyennant la somme de 7000 francs (mairie actuelle).

Et en 1857, une lettre est envoyée par le Préfet qui invite le conseil à délibérer sur le traité qui doit avoir lieu entre la commune et la communauté des Sœurs d'Evron.

En 1869, est décidée la construction de l'escalier en pierre de l'école des Sœurs.

Cette école des filles en ce lieu fonctionna jusqu'après la guerre de 14-18.

En 1856, une imposition extraordinaire de 1000 francs est levée pour la construction de la maison d'école qui sera terminée fin 1856, il s'agit de l'école réservée aux garçons, la mixité viendra beaucoup plus tard. Et sur le modèle des instances municipales, le nouvel instituteur, arrivé le 29 août 1858, M.Tiger, est obligé de prêter serment « Je jure fidélité inviolable à l'Empereur et obéissance à la Constitution » sous la présidence de M. le Curé et de M. le Maire.

Une note préfectorale du 9 mai 1867 impose les jardins dans les écoles. L'école des garçons possède un jardin de la contenance de 1600 m². Quant à la nature du sol, c'est un sable gras propre à toutes cultures. Malheureusement et il en est de même dans tout le bourg de Gréez, il n'y a que 40 à 80 cms de terre arable, assise sur un roc très dur d'une épaisseur de 25 à 30 mètres : circonstance qui rend à peu près impossible la végétation des arbres fruitiers à racines pivotantes ; les arbres à racines traçantes (pruniers, pêchers) et la vigne y réussissent seuls d'une manière à peu près convenable.

En 1869, pour les jeunes qui ne sont plus en âge de fréquenter l'école, s'est posée au Conseil la question des cours d'adultes gratuits (cours du soir). Mais cette question abordée par les autorités supérieures restera en suspens à cause de la guerre.

Après la guerre de 1870, des réformes importantes vont concerner les écoles. Dans ce sens, le 21 juillet 1872, la décision est prise de créer une école à la Croix-Champagne. Compte tenu de la situation financière de la commune, celle-ci décide que la direction de l'école sera confiée à des religieuses et le conseil municipal fixe son choix soit sur celles de Briouze ou celles de la Providence d'Alençon. En effet, ce n'est qu'en 1886 que la laïcisation du personnel enseignant de l'école primaire devient obligatoire.

Afin de répondre aux souhaits du gouvernement, le 2 août 1885 le Conseil Municipal vote une somme de 50 francs destinée à l'achat de 25 fusils scolaires. Après examen des différents types reçus, le fusil à culasse mobile de la maison Herrard-Bender d'Argenteuil est reconnu comme très supérieur. Le but était d'entretenir un patriotisme revanchard qui devait permettre de reprendre l'Alsace-Lorraine aux Allemands, les conséquences par la suite en furent meurtrières. Dans les écoles, les maîtres enseignaient des chants patriotiques, préparant ainsi leurs petits élèves à devenir de bons petits soldats et-ce- avant le service armé, qui était de trois ans, juste avant la guerre 14-18.

Dans le bourg de Gréez, l'école connut quelques transformations. Celle des garçons fut séparée de l'école des filles, à partir du 10 mai 1873. La question des cours pour adultes, laissée en suspens au seuil de la guerre, fut reprise et les cours commencèrent le 18 mai 1873.

Les lois de Jules Ferry de 1881-1882 rendent l'instruction primaire obligatoire, pour les garçons et les filles, âgés de 6 à 13 ans. L'école publique est laïque et gratuite.

Quelle est la situation de notre école communale en 1905 ?



La Mairie et l'école vers 1920

L'école des garçons pendant l'année 1904-1905 a accueilli 75 élèves pour un seul maître ; à l'école des filles, la situation est identique avec une moyenne de 60 élèves.



Ecole des garçons de Gréez vers 1920



Ecole des filles 1917-1918 A remarquer le perron de la Mairie actuelle

En outre, avant laïcisation, il y avait deux maîtresses et deux classes distinctes. Ni l'une ni l'autre des deux classes existantes ne pouvaient contenir toutes les élèves qui fréquentent l'école.

Il est proposé au Conseil de demander la création d'un poste d'instituteur adjoint à l'école des garçons et un poste d'institutrice adjointe à l'école des filles.

Les locaux de l'école des filles, à l'époque permettaient la création d'une classe sans construction nouvelle. Une salle de classe sera construite attenante à l'école des garçons. En 1906, est projeté l'agrandissement de l'école des garçons, comprenant la construction d'une classe nouvelle et celle d'un logement pour l'instituteur adjoint, marié.

En 1907, une classe de 50 élèves est installée dans la Mairie : ce qui n'est pas très compatible avec les services administratifs de la commune. Mais comme les caisses sont vides, une demande est faite à M. le Préfet de bien vouloir intercéder auprès du ministre pour obtenir une subvention de l'Etat, afin que les travaux d'agrandissement de l'école des garçons, qui sont d'une extrême urgence, soient réalisés. Nous pouvons en déduire que la Mairie d'alors était située à l'emplacement de ce qui est devenu après, la cantine, appelée, tout nouvellement, salle Adrien Martin.

Cette Mairie avait été construite dans un esprit très républicain si l'on en juge par le superbe blason au-dessus de la porte : Liberté Egalité Fraternité. Elle fut fermée en 1960 pour être remplacée par la mairie actuelle.

1909 voit la création d'une école mixte à la Croix-Champagne. Cette année là, suite au décès de M. Delorme, M. Gervaiseau fut nommé pour le remplacer. Ce sont deux instituteurs qui ont marqué les générations de l'époque par leur droiture, leur sévérité et leur esprit civique très prononcé. Par exemple, en 1915 le crédit pour les livres des prix, à la demande des instituteurs, est attribué aux victimes de la guerre. Le conseil apprécia cette pensée patriotique et s'y associa.

Tous deux étaient secrétaires de mairie, comme tous les instituteurs de l'époque, jusqu'à la guerre de 1940 où pour la première fois un secrétaire fut nommé pour occuper ce poste. Le premier à remplir cette mission fut M. Guéret.



Ecole de la Croix-Champagne vers 1918

En 1926, l'installation de l'école des filles est projetée dans le local anciennement occupé par la deuxième classe des garçons, mais pour cela le Conseil Municipal s'engage à faire une cour pour les filles dans le jardin de l'instituteur avec clôture et préau afin que soit toujours bien respectée la non-mixité. A cette époque, un couple d'enseignants est nommé.



Ecole de Gréez classe 1961-1962

En 1931, la création d'une classe enfantine est demandée : l'effectif des élèves passe de 89 à 100 à la rentrée de Pâques ; ce qui permet d'avoir des rentrées de 15 à 17 nouveaux par an, pour 3 ou 4 élèves qui quittent l'école pendant l'année. Beaucoup d'enfants « Parisiens » fréquentaient l'école, voire quelques enfants d'origine juive, dont il est question à un autre moment. Il est à souligner que cette année-là fut marquée par la fête du cinquantenaire de l'école laïque.

En 1936, un arrêté ministériel rend la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans. C'est pourquoi le 3 septembre de la même année, la création d'une quatrième classe à l'école du bourg est décidée. Une classe sera séparée en deux par une cloison longitudinale, l'effectif par classe ne devant pas dépasser 40. La construction de logements est également prévue. Pour ce faire, le Maire propose de faire construire un étage sur une des classes de l'école du bourg afin d'y loger les institutrices adjointes à la rentrée de septembre 1937.

Le 24 juin 1957, c'est au tour de la Croix-Champagne de se voir doter d'une nouvelle classe. Son école, créée 50 ans auparavant était aménagée dans un ancien café. Ce lieu manquait d'attrait, à la fois pour les élèves et les maîtres qui n'arrêtaient pas de se succéder, interdisant tout travail suivi. Certaines familles commençaient même à envoyer leurs enfants dans d'autres établissements. C'est pourquoi il fut décidé de construire une seconde classe en préfabriqué, ce qui permettait de séparer les petits des grands et d'améliorer les conditions de travail. En l'espace de quelques années, l'effectif a doublé et est passé de trente à soixante élèves.

C'était encore une période faste pour l'école qui après la guerre comptait environ 150 élèves, entre ceux du bourg et ceux de la Croix Champagne. Mais bientôt

avec la désertification des campagnes, la dénatalité ne tarda pas à se faire ressentir sur la population scolaire.

En 1962, l'école ne comptait plus que deux classes mixtes et le 17 janvier 1969, M. le Maire donna lecture d'une lettre du Préfet relative à la suppression éventuelle de l'école de la Croix Champagne. Après délibération, le Conseil Municipal, considérant que le nombre d'élèves fréquentant l'école de la Croix Champagne était sensiblement égal à celui de l'école du bourg, en conclut de ce fait, à l'unanimité, le maintien de l'école de la Croix Champagne. Mais cela commençait à se détériorer et la pérennité du groupe scolaire de Gréez allait bientôt être remise en cause. Pour maintenir une unité scolaire, il fallut trancher dans le vif et sauver les meubles. L'école de la Croix-Champagne, n'ayant plus que 11 élèves, fut supprimée et rattachée à celle de Gréez en 1980. Une fois désaffectée, il fut décidé de procéder à sa vente, la même année. De même qu'en 1984, en raison de la fermeture d'un poste à l'école de Gréez, la classe inoccupée fut transformée en logement.

La possibilité d'un ramassage scolaire fut alors envisagée, ce qui se fit en association avec Saint Ulphace, sous la forme d'un S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). Les deux communes se partagèrent les classes par niveaux. Mais en 1989, les 2 classes de Saint-Ulphace ont été regroupées avec Gréez, ce qui suscita à juste titre quelques réprobations de la part de la commune de Saint-Ulphace, car il n'est jamais agréable de perdre son école. Mais devant la dure loi du nombre, l'effectif ayant atteint le nombre de 40 élèves, il a fallu s'incliner tout en essayant de sauvegarder un pôle scolaire primaire dans cette région de l'est de la Sarthe. C'est pour cette raison que Théligny a rejoint le S.I.V.O.S. en 1983, ce qui permit à l'école d'avoir une cinquantaine d'élèves. Entre temps, la création d'une maternelle avait permis de maintenir l'effectif. Mais compte tenu de la situation bloquée depuis une quinzaine d'années, en matière de lotissement, l'avenir reste incertain. Même si à plusieurs reprises Gréez n'a pas su saisir les opportunités, il est toujours possible de rêver et de rester optimiste !

Chapitre 4 : Les voies et les moyens de communication

Les moyens de communication

A la fin du XIX^e siècle, les moyens de communications s'intensifient. En premier, on a cherché à faciliter la correspondance. En 1866, il est fait la proposition d'installer un bureau télégraphique à Gréez sur Roc, mais le coût étant jugé trop élevé, il n'a pas été donné suite.

Une boîte aux lettres fut posée au hameau de la Croix-Champagne le 6 août 1893. La voiture publique est passée à Gréez à partir du 11 avril 1897. Et le 29 octobre 1899, le C.M. considérant que la commune de Gréez, avec une population de 1308 habitants et une moyenne de 250 à 300 lettres distribuées par jour, était la plus importante au point de vue commercial. De ce fait, à l'unanimité, il a sollicité le Ministre des Postes et Télégraphes pour la création le plus tôt possible, d'un bureau de poste au chef lieu de la commune de Gréez, en prenant l'engagement suivant :

1^{er} : fournitures gratuites pendant 18 ans du local nécessaire au fonctionnement du service et au logement du titulaire.

2^e : achat d'un indicateur système Thierry.

3^e : remise le cas échéant du service télégraphique municipal aux mains du receveur des postes le jour de l'ouverture du nouveau bureau.

Le 22 avril 1900 sur proposition des Postes et Télégraphes, le conseil municipal accepte l'établissement d'un facteur-receveur au chef-lieu de la commune de Gréez

Le courrier était relevé tous les jours, même les jours de fête ce n'est qu'à partir du 4 mai 1912 que fut supprimée la distribution du courrier les dimanches et jours de fête. Le repos hebdomadaire pour le personnel des PTT ne fut mis en vigueur qu'à partir du 31 août 1914.

En même temps, a été demandée la création d'un 2^e débit de tabac à Gréez, dans la partie de la commune dite des Chemins Verts.

Le 11 janvier 1900 à l'unanimité le Conseil Municipal sollicite la direction de la caisse d'épargne de Mamers pour la création d'une succursale au chef lieu de la commune de Gréez. Ce qui est accepté le 21 février 1900 après que le Conseil Municipal ait voté le règlement.

Un projet de réseau téléphonique départemental est soumis au Conseil Général et après délibération le C.M. décide le rattachement de la commune au réseau téléphonique départemental en juillet 1905.

Le 30 novembre 1930, est proposée la création d'un bureau téléphonique à La Croix Champagne, destiné à le relier au bureau télégraphique du Bourg

Les voies de communication

L'ancien chemin du Mans à Paris, par Montmirail, et celui de Mondoubleau à Nogent Le Rotrou sont les principales voies de communication, avec les chemins vicinaux.

Avant de repérer les différentes voies, arrêtons-nous sur ce moyen de transport vu à Gréez pour la première fois.

- 1841 le célerifère

Ce fut vers cette époque que l'on vit à Courgenard, à Gréez, à la Ferté des jeunes gens qui voyageaient sur des chevaux de bois avec une rapidité étonnante, jusqu'à suivre les diligences, en terrain uni et descentes. Ces chevaux étaient composés de deux roues en fer, l'une devant l'autre, celle de devant était mobile, par le moyen d'un petit support où l'on tenait ses mains appuyées, on pouvait tourner la roue à droite ou à gauche. Selon la direction que l'on voulait donner à ce fougueux coursier, il était de hauteur à toucher la terre avec les pieds, et c'est par l'appui des pieds sur la terre que l'on donnait le mouvement au cheval ; un coup de pied suffisait quelquefois pour le faire rouler 12 à 15 pieds, lorsque la route était de niveau, mais lorsque l'on descendait une côte, l'on avait besoin de ses pieds, pour tenir l'équilibre et modérer la vitesse avec laquelle cet animal sans raison, vous entraînait. Mais dans les côtes et montagnes, il fallait descendre pour les monter.



Le célerifère

Il faut espérer que le progrès fera de nouvelles découvertes, à cet égard qui pourront dispenser de voyager à pied.

- Voies ferrées



Odette Moirot
Dernière chef de gare

Le 9 novembre 1873, le conseil municipal donne son avis sur le tracé du chemin de fer de Saint-Calais à Authon, passant par Vibraye et Montmirail, mais ce projet ne vit pas le jour. Et ce n'est que le 10 janvier 1892 que le Conseil donne un avis favorable pour la construction d'un chemin de fer local de la Ferté-Bernard à Montmirail. Dans ce projet, il est demandé instamment l'installation d'une gare placée sur le territoire de Gréez, au point le plus rapproché du bourg. Son emplacement suscita bien des controverses. Tout d'abord, le premier endroit retenu était en bas de Malivet, face à la route actuelle de Lamnay. Finalement elle fut construite dans le champ de la Taille, les travaux débutèrent le 31 janvier 1909. Cette gare facilita grandement l'embarquement des marchandises, surtout en ce qui concerne le commerce pour l'industrie du sabot, de la galoche et

du bois. Le tramway transportait également des voyageurs.

Ces petites gares étaient toutes identiques, à repérer celle de Saint-Ulphace toujours visible parmi les broussailles. Voilà quelques dizaines d'années, il était encore possible de deviner l'emplacement de la gare de Gréez, repérable par un sol plus sableux. Après 1950 le remblai qui permettait de franchir le dénivellement du pont de Malivet et en haut des Marais existait encore. Un pont permettait l'accès entre les deux parcelles de terre du bordage de Malivet. Le tracé de la voie est repérable encore de nos jours. En longeant la D14, le remblai de la ligne passait au-dessus des Marais, contournait la colline, arrivait au pied du cimetière, pour ensuite le longer et traverser la D14 pour passer à la gare et se diriger vers Saint-Ulphace.

Durant la guerre de 1914, ce sont des prisonniers allemands qui ont procédé au terrassement du remblai. Un incident nous a été rapporté par les gamins de l'époque : un beau jour, pour des raisons inconnues, le remblai glissa dans le champ de la Taille. Parmi les ronces, l'on peut encore deviner les ondulations de cet écroulement du terrain. Face au cimetière, il existe encore une « cahute » totalement construite en pierres, qui devait servir d'abris. Les jours non ouvrables, les gamins dévalaient jusqu'à Malivet sur les wagons Décauville. L'histoire ne raconte pas s'ils remontaient le matériel roulant ! La « ligne » comme on l'appelait alors, n'a pas été longtemps en service.



Gare traditionnelle

Ouverte le 16 mars 1916, il a fallu lutter pour la conserver. Elle fut suspendue du 1^{er} juillet 1921 au 1^{er} mai 1924 et la commune dut voter une subvention de 1000 francs pour son maintien. Après plusieurs menaces d'arrêt et manifestations de la population, la ligne de tramway de la Sarthe, de la Ferté-Bernard à Montmirail est déclassée et définitivement arrêtée le 16 mars 1933. Les utilisateurs regrettèrent beaucoup leur tramway car il était bien pratique pour transporter les marchandises mais également pour les voyageurs qui se rendaient au marché le lundi à la Ferté-Bernard. Une délibération du Conseil en témoigne.

Le conseil après en avoir délibéré, considérant que le service de la poste automobile rurale ne satisfait pas les besoins de la population surtout pour le transport de marchandises lourdes, regrette que le tramway de la Ferté-Bernard à Montmirail ait toujours circulé dans des conditions désavantageuses (embouteillage des marchandises à Montmirail, correspondances impossibles pour les voyageurs avec les trains de la ligne du Mans à Courtalain etc.). Et regrette qu'au lieu d'améliorer le service du tramway en cherchant à satisfaire l'intérêt des usagers, l'administration ait préféré supprimer une ligne qui aurait peut-être pu être exploitée sans déficit.

L'automobile était alors peu répandue et réservée à quelques privilégiés. La dernière chef de gare sera Odette Moiro, enfant du pays.

Un épisode assez cocasse m'a été rapporté par mon patron. Pour l'élection des sénateurs, il existait déjà des grands électeurs. Pour les transporter, une rame fut

affrétée spécialement, de la Ferté jusqu'à Connerré -- A l'aller, pas de souci, mais au retour nos édiles se divertirent et oublièrent l'heure du départ. Le bon fonctionnaire de service, zélé, observant scrupuleusement le règlement, partit à l'heure, mais seul, laissant les Grands Electeurs – L'heure c'est l'heure – Possible que nos édiles arrivèrent encore trop tôt à la maison... Mais chut, nous n'allons pas nous immiscer dans leur vie privée !

- Les routes

Nous retiendrons comme préoccupation principale des divers conseils municipaux qui se sont succédés depuis 1830, la construction et l'entretien des chemins (au 19^e siècle on utilisait le terme de chemins, le mot route étant très rarement employé). Ce problème a toujours été d'actualité, en partie réduit aujourd'hui par la main mise sur les routes des communautés de communes. Sans doute existent-ils des avantages et des inconvénients, mais Maître Charbonnier n'est plus maître chez lui et ainsi s'en va peu à peu l'autonomie des communes.

- La construction du réseau.

De 1830 à 1890 beaucoup de chemins ont été construits ou aménagés. La commune doit ouvrir des chantiers, construction de chemins et marqué par un début d'assistance sociale, apparemment bien timide. L'entretien des chemins était financé par la levée d'un impôt de deux à trois jours de travail, avec la possibilité de se libérer en payant une redevance. Ce fut toujours un poids lourd dans l'administration de la commune.

Gréez refusera en 1837 de participer à la construction du chemin de la Ferté à Authon. En effet, la commune sera obligée de faire le chemin de Gréez à la limite de Courgenard, ainsi que celui de Saint-Ulphace.

Le chemin de Gréez à Courgenard fut interrompu car Théligny, ayant construit son chemin jusqu'à la Motte Cerise, Gréez choisit en priorité de le rejoindre. De ce fait, la construction du chemin de la Motte, de Gréez à la Gaudinière a duré plus de vingt ans et ne sera terminé qu'en 1875.

En 1843, une discussion a lieu au conseil sur le tracé du chemin de Gréez à Montmirail. Madame de Saulty, propriétaire de la Pinellière, propose son terrain gratuitement alors que le projet proposé par Malivet est jugé trop raide. Une préférence est donnée par Vaufargis, village de 16 à 18 maisons. Finalement, c'est le projet de Malivet qui sera retenu et les travaux débutèrent début 1847. La route de Gréez à Vaufargis ne sera construite qu'en 1902-1903 et celle de la Pinellière vers 1949-1950 par le maire G. Gouhier et terminée en 1952- 1953 par le maire Adrien Martin.

Alors que les habitants de Gréez en une vingtaine d'années connurent beaucoup de nouveautés dans leur pays, ils furent encore plus satisfaits lorsqu'ils apprirent en 1861 que la route de Gréez sur Roc à la Ferté-Bernard était commencée. Cette route s'avérait être d'une grande utilité, car elle allait permettre l'acheminement plus facile des marchandises qui devaient être vendues à la Ferté.

En 1868, sont classés les chemins de la Boittellerie et celui du carrefour du Velours à la Cognerie, sur 2500 mètres (Velours est un joli nom, dommage de ne pouvoir le situer, est-ce le carrefour de la Guilberdière ou de la Coeffonière, le débat reste ouvert)

En 1875 on délibère sur le tracé du chemin N°1, et l'alignement de la traversée du bourg, dans le prolongement du chemin N°1 de la Ferté à la Bazoche. Deux projets ont été proposés, l'un par les Bois Montfort et l'autre par les Hulotières.

Un débat est ouvert pour la partie comprise entre le bourg et la Croix-Champagne, afin d'éviter les côtes du Tertre et du Bas-Bourg, jugées impraticables. Il est demandé deux tracés : l'un partant du bourg par le Perrin, le Gué-Boussault, passant auprès des Bretonnières, la Monnière et aboutissant route d'Authon ; l'autre allant du bourg au Gué-Boussault, passant par la Gadelière, ou près des Boissières, pour aboutir à la Croix-Champagne. Le 13 août 1876, le tracé définitif du projet de construction du chemin N°1 partant de la place de l'église, au-dessus de la Roche, fut retenu. Pour créer ce chemin, le conseil municipal se heurta aux propriétaires et des expropriations eurent lieu. Ce projet fut définitivement adopté par l'autorité préfectorale et délibéré au C.M. le 12 mai 1877.

Le 11 février 1883, le C.M. renouvelle sa demande de classement d'un chemin N°8 de Gréez à Lamnay ; il accepte la somme de 1000 francs offerte par M. Chardon et vote un emprunt de 3000 francs. Il prie M. le Préfet de vouloir bien inviter la commune de Saint-Jean-des-Echelles à construire la partie du chemin située à la limite de Gréez et le chemin de grandes communications N°25 qui n'est du reste, qu'un élargissement d'un chemin rural.

Dans le cas du refus de la commune de Saint-Jean pour construire la partie du chemin située sur son territoire, ou au moins d'en prendre l'entretien à sa charge, la commune de Gréez s'engage à faire cette partie de chemin à ses frais. La commune fit l'entretien de 580 m de routes appartenant à Saint Jean des Echelles. En résumé, la commune de Gréez entretenait depuis environ 1890, 580 mètres situés sur la commune de Saint Jean. Le C.M. en 1975, après en avoir délibéré, a estimé ne plus avoir à assurer cet entretien, compte tenu d'une part du coût actuel qui n'a évidemment aucun rapport avec celui de la fin du siècle dernier et d'autre part, des lourdes charges imposées à la commune qui pour une démographie de 1380 habitants en 1880 est passée à 599 en 1975 et a, de plus 30 kms à entretenir. Cette situation amène le C.M. à reconsidérer ce problème et c'est pourquoi il décide à l'unanimité de s'en tenir, désormais, à maintenir en bon état sa propre voirie dans les limites de la commune.

Le 22 octobre 1889 : la construction d'un pont métallique est en projet sur la rivière la Brayre près de la Motte (chemin N°1) ainsi que le projet de réfection d'une partie du chemin N°8 et la réparation du pont métallique établi sur la Brayre, près de la Mairie, ces travaux étant nécessaires à cause des dégâts causés par l'inondation du mois de Juin 1889. Lors d'un violent orage des branches et du foin coupé venus s'agglutiner sous le pont en ont emporté une partie.

C'est à la suite de cet événement que furent construits deux petits ponts de décharge.

Le 16 novembre 1902 : le C.M. demande à l'unanimité que le service vicinal procède dans un bref délai à l'étude du projet de construction du chemin vicinal

N°2 dans la partie avoisinant le Bas-Bourg car le chemin N°2 n'a jamais été achevé et que sur une longueur de 150 mètres, il faut aller dans le lit de la rivière pour arriver au bourg. Dans la séance du 22 février 1903, il en demande le prolongement jusqu'au Grand Yvry. Le 16 juillet 1903, la somme nécessaire est votée pour la construction du chemin vicinal ordinaire n°2, entre le Bas-Bourg et Yvry sur une longueur de 471 mètres. Le 21 février il est demandé la construction du chemin n°22 à Saint-Antoine. Les travaux pour ce chemin furent adjugés le 2 août 1905. Nous devons mettre en exergue l'effort considérable qui était fait pour améliorer la voirie sur la commune.

Le 31 mai 1904, nous remarquons qu'une subvention pour la retraite des cantonniers est votée, avancée remarquable en matière sociale dont Gréez peut se féliciter. Par contre, on ne dispose pas d'écrits relatifs à l'indemnité d'un secrétaire, ni sur les lieux de délibérations ou sur l'emplacement de la mairie. La question reste posée sur l'emplacement de ce bâtiment, supposé contigu à l'école.

Le 6 juin 1929, est décidé l'emplacement du passage reliant le chemin des Thurets à la Grande Communication N° 3, débouchant vers la pompe située à l'école. Pour ce faire, il faut acquérir les parcelles Hélière, Martin, Létang, Delorme, Berthelot, nécessaires pour un passage de 62m 50 de long par 4m de large (appelé rue Neuve). Cette acquisition se fait à l'amiable, les propriétaires étant pleinement consentants.

C'est le 10 mai 1935 que fut prise la décision de construire un pont au lieu et place du gué situé près du lavoir du Bas-Bourg. Quand vint la guerre, la construction de routes était presque terminée, l'entretien était devenu difficile en raison de la mobilisation des cantonniers.

La seule route qui restait à construire était celle de la Pinellière, dite de la Gadillière à Vaufargis, une décision fut prise le 25 août 1949 de la construire en 3 tronçons parce qu'en une seule fois cela reviendrait trop cher. En cette période, l'argent était emprunté sur 30 ans, à 3 % ; on croit rêver !

Après le 1^{er} tronçon la situation fut bloquée par une dissension au sein du conseil municipal au sujet de la nomination d'un secrétaire de mairie qui n'avait pas l'assentiment du C.M. Après démission de quatre conseillers, des élections eurent lieu en 1951 et les travaux purent reprendre dès novembre 1951, sous la direction d'un nouveau maire, Adrien Martin. La partie vers Boussault ne fut jamais réalisée, seule la partie débouchant sur la route de la Croix-Champagne a été goudronnée, au début des années 90. N'ayant plus de routes à construire la commune put se consacrer à l'entretien et au goudronnage de l'ensemble des infrastructures.

Chapitre 5 : L'économie

Gréez vit l'installation d'une succursale de la Caisse d'épargne le 11 janvier 1900 ; seul établissement financier qui rendit bien des services à la population. L'aménagement des routes, l'installation d'un bureau postal, d'une ligne télégraphique, l'ouverture de la ligne de tramways, facilitèrent grandement les échanges.

Industries

Extraction de la pierre à chaux à la Pinellière où il existait un four à chaux et à briques.

La fabrication de la toile était réalisée par 25 à 30 métiers, tant pour les particuliers que pour la halle de la Ferté-Bernard. Le blanchiment du fil et la fabrication d'étoffes en laine, ou laine et fil étaient réservés pour les vêtements du cultivateur qui fournissait la matière première.

Minerai de fer. Le territoire de Gréez a produit autrefois du minerai de fer. Son extraction a cessé depuis longtemps. C'est un acte de l'état civil par qui fournit la seule preuve concernant la présence de ce minerai de fer sur la paroisse de Gréez d'après Jean Jousse. Une autre source lui indiquait que le minerai était tiré pour Cormorin.

Agriculture

Gréez ne compta jamais que de petites exploitations, avec deux ou trois exploitants très riches qui dominaient l'économie du village. Les années après la guerre 1870-1871 ne furent pas très bonnes, à cause du passage des troupes. Les cultivateurs qui avaient quelques plants de vigne les virent bientôt disparaître, en raison de la crise du phylloxera. Mais heureusement à partir du 25 juin 1889, des plants de vigne américains purent remplacer la vigne malade.

Donc l'économie est essentiellement agricole et les productions sont déterminées par les conditions climatiques, c'est pourquoi nous trouvons souvent dans les délibérations du conseil des remarques mentionnant le climat, déterminant pour la survie de la population. En voici quelques exemples :

- 1776 : on signale un hiver très froid et long, de grandes pluies qui ont duré longtemps. Un printemps rude, sec, avec du brouillard, de la grêle en plusieurs cantons. Année assez favorable sur la fin et abondance de fruits bien mûrs, bons grains et vins en assez grande quantité.
- 1778 : pluye, brouillards épais et continuation d'eau jusqu'au 24 décembre. On a fait le blé après Noël et il en reste beaucoup à faire. La gelée a commencé le 1^{er} janvier de l'année suivante.

- 1780 : Grande chaleur et sécheresse. Beaucoup de fièvres, coqueluches, qui ont fait mourir beaucoup d'enfants. Beaucoup de vin rouge et blanc est monté en lie et a bien perdu de sa valeur. Le vin de cette année court le même danger. Continuation de la guerre sur mer avec l'Angleterre. Faible récolte. Peu de fruits. Le grain a un prix médiocre. Beaucoup de tempête.

- 1781 : Grande chaleur, abondance en toutes sortes de fruits, bon grain et pleine vinée. Beaucoup de fièvre. Continuation de la guerre sur mer.

- 1783 : Année de brouillards extraordinaires, secs et qui cachaient le soleil qui à son lever et coucher était rouge et comme en éclipse. L'hiver a été mouillé, le printemps froid et sec, l'été chaud et fiévreux, l'automne mouillée. On a « vanassé » la moisson qu'avec beaucoup d'embarras et de peines. Les grains n'avaient pas beaucoup de qualité. Fin de la guerre et la paix conclue avec la Grande Bretagne. Beaucoup de viols, rapines et quelques assassinats.

- 1839 : de violentes tempêtes détruisent toutes les récoltes à Gréez.

- 10 mars 1899 : une grave tempête s'est déchaînée sur tout le pays ce qui ne dut pas favoriser l'augmentation de la récolte à ce moment là.

Il est à noter que toutes les fermes furent construites avant 1900. Seuls subsistent quelques bâtiments plus anciens du XVIII^e siècle. Souvent, ces bâtiments avaient des pans de mur en bois et bauge ou torchis, et des soubassements en pierre ; bâtiments aujourd'hui presque totalement disparus. Les bâtiments anciens dont les charpentes étaient souvent en bois de réemploi disposaient de greniers à foin « fanis » qui n'avaient pas de « fermes retroussées ». De nombreux poteaux intermédiaires assuraient la solidité de la structure, mais ne facilitaient pas la mise au grenier du foin. Ces greniers étaient aménagés d'un « abat-foin » qui permettait de descendre le foin pour les animaux, directement de l'intérieur. C'était pratique car à cette époque, au XIX^e et XX^e siècle, les hivers étaient rudes, avec beaucoup de neige, et des gelées faisant descendre la température jusqu'à moins vingt degrés. Lorsque la situation financière des propriétaires s'améliora, des granges furent construites, en grande partie au XIX^e. Les toits à porcs, ou « soues » étaient basses et aménagées de façon rudimentaire. Dans la région, le seul mode de traction était le cheval ; quelques malheureux employaient leur vache. Chaque ferme avait sa mare pour abreuver les animaux, et sans doute pour pallier une éventuelle pénurie d'eau, disposait d'une parcelle ou plusieurs dans la prairie commune. Sur Gréez on trouve les prairies, appelées « prées », de Cormes, de Ravat et de Courgirault.

Sur les cours d'eau qui arrosaient ces terrains, on relève l'activité de nombreux moulins : ceux de la Motte, de Courgirault sur la Braye ; celui de la Pinellière sur le ruisseau du même nom ; celui de la Carrière sur le ruisseau du même nom ; celui de la Bretèche sur le ruisseau de Vaufergis et plus ancien celui d'Ivry sur le ruisseau de Saint-Almer.

Pendant la guerre de 1914-1918, la main d'œuvre masculine étant mobilisée les femmes durent prendre le relais. C'est pourquoi dans le registre des délibérations du Conseil, un hommage leur est rendu. A cette époque les médailles avaient une valeur militaire et n'étaient pas distribuées de façon intensive, comme le Mérite Agricole, qui étaient parfois attribuées à des personnes qui ne savaient pas ce qu'était le travail de la terre.

Médailles du mérite agricole :

Mme Marchand cultivatrice :	la Petite Boissière
Mme Guillon :	la Cohinière
Mme Boucher :	la Cohinière
Mme Proust :	la Rougerie
Mme Chevalier :	la Maison Neuve
Mme Verrier :	la Maison Neuve
Mme Rocton :	les Caillardières
Mme Simon :	la Tremblaye
Mme Cochereau :	Bois-Montfort

Puis l'agriculture prit son essor et commença à bénéficier du développement économique du 19^e siècle. Après 1920, quelques agriculteurs investirent dans une automobile et le téléphone alors que la fée électricité faisait son apparition dans une petite partie de la commune.

Vint la guerre de 1940, période floue pour l'agriculture qui pourtant était vouée à faire vivre la population. Le retour à la terre prôné par Pétain ne fut pas suivi de beaucoup d'effet. C'est plutôt le sort des prisonniers qui obligeait les femmes à faire un réel retour à la terre, comme durant la guerre 1914-1918. Le maire d'alors, assisté d'un syndic, n'avait pas le beau rôle pour répondre aux exigences de l'occupant. Ces réquisitions incessantes de la production et surtout des chevaux, exigées par les Allemands et le régime de Vichy, handicapaient gravement les agriculteurs. Si quelques-uns surent tirer leur épine du jeu avec la création d'un marché noir, Grééz n'en a pas connu, de mémoire, qui mangèrent de ce pain « noir ». A ce propos, dans les environs certains règlements de compte eurent lieu à la libération de 1944. Nous ne connaissons pas de cas similaire sur la commune de Grééz. C'est plutôt la solidarité qui joua. Des cousins partis à la ville, se souvinrent soudain qu'ils avaient des parents restés au pays. Ils repartaient approvisionnés avec des denrées autres que des navets et des topinambours. Mais parfois après un pénible voyage, ils n'avaient pas la chance de passer à travers toutes les mailles du filet de la police française, qui très zélée pour ses maîtres, confisquait la nourriture, qui n'était pas perdue pour tout le monde.



Le début de la mécanisation agricole

Après 1950, l'agriculture se développa si rapidement qu'avec l'arrivée de la mécanisation, le petit agriculteur ne put résister. Petit à petit le paysage commença à se dénuder : haies et pommiers n'étaient plus compatibles avec rendement. L'Etat, dans un souci de régularisation des prix se mit à distribuer des subventions, au lieu de faire payer les marchandises au juste prix.

Les comices qui font la promotion de nos élevages, restent très actifs dans notre région. On note qu'en 1953, le comice agricole fut supprimé en raison de la fièvre aphteuse qui sévissait alors par intermittence.

En 1960, la commune comptait encore 140 exploitants assujettis à la MSA. En 1980, il n'y en a plus qu'une quarantaine pour arriver aujourd'hui en 2009 à une dizaine au plus.

Si le paysage a changé, les structures des bâtiments agricoles ont beaucoup évolué pour faciliter le travail et pour l'accès des machines. Des salles de traite, des stabulations sont venues rationaliser les exploitations. Quelques agriculteurs, maintenant gèrent des centaines d'hectares, alors que les femmes, souvent travaillent à l'extérieur pour assurer un revenu non soumis aux contraintes météorologiques et aux quotas.

Si l'économie du village a été essentiellement basée sur l'agriculture, le début du 20^e siècle a vu se développer l'artisanat et le commerce en même temps que disparaissaient le tissage et la culture de la vigne. Le lotissement nommé La Vigne en direction de la Croix-Champagne est là pour rappeler l'existence de cette culture.

L'artisanat

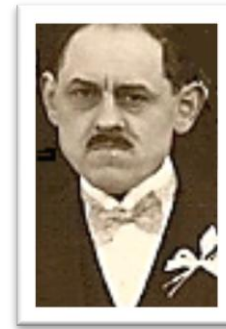
- Les sabots

Avant 1914 : l'activité du sabot est très importante puisque 100000 paires de sabots étaient fabriquées à la main dans une dizaine d'ateliers comptant une cinquantaine d'ouvriers.

La Beauce était le principal débouché, c'est à pleines charrettes que ces sabots s'en allaient dans la région de Courtalain.

Les ouvriers vivaient misérablement, travaillant de 5h du matin à 21h et parfois le dimanche matin. La grève de 1908

qui a été relatée précédemment leur permit d'augmenter d'un sou leur salaire. Socialement parlant, cette corporation était d'avant-garde pour l'époque car les ouvriers fabriquaient pendant 5 jours par semaine. Le lundi ils affûtaient leurs outils, buvaient leur 5e de goutte et l'après midi, à la bonne saison, le passaient au jardin. Gare à celui qui plantait ses poireaux à la nuit tombante, il était assuré de les retrouver la racine en l'air, celui qui se vantait d'avoir les premières tomates les plus avancées, les retrouvaient à point avec du minium rouge. Ils travaillaient dur mais savaient se divertir simplement.



M Marchand

Dernier sabotier



Expo. Hermenault 1994 : sabots



Gréez sabotiers avant 1914 (sources métiers oubliés ou disparus lycée R. Garnier La Ferté B)

Après la guerre de 1914-1918, encore une soixantaine de sabotiers et galochiers vivaient de ces métiers à Gréez. Une dizaine de patrons sabotiers employaient 4

à 5 personnes, voire plus, auxquels il faut ajouter une quinzaine de compagnons galochiers. La galocherie était une proche parente de la saboterie. Quand la saboterie commença à se mécaniser, ce fut le déclin irréversible de cette activité d'autant plus que la botte de caoutchouc s'était généralisée à la campagne. A prix égal, la lutte était perdue d'avance et la jeunesse immigra vers la ville pour gagner plus et avoir une meilleure qualité de vie, ce qui reste à démontrer.

L'artisan sabotier était un artiste en son genre. En effet, il est remarquable par « son coup de main » dans toutes les phases de la fabrication car il ne prend modèle sur rien, il façonne tout à l'œil. Tout au plus, utilise-t-il une baguette, la jauge, graduée encore en pouce, pour déterminer la pointure. Rappelons ici les différentes étapes de ce savoir-faire.

○La taille

Selon le fil du bois, le sabotier détermine si son morceau de bois sera un pied droit ou gauche. Il se sert d'une hache spéciale pour dégrossir, la pièce appuyée sur un billot. Puis avec une herminette (hache courbée), il détermine la première phase de la taille.

○Le dégrossissage

A l'aide du « paroir » outil d'un mètre de long fixé à son extrémité, de telle sorte qu'il soit mobile dans tous les sens, la pièce de bois s'affine et prend sa forme définitive. Ces outils doivent être maniés de main de maître et doivent couper comme un rasoir.



Le travail au paroir

○La creuse

La taille façonnée, il faut réaliser « la creuse » à l'aide de différents outils appelés cuillers.

Travail délicat, car il ne faut pas attraper la « perce », un nœud, qui mal apprécié peut causer l'irréparable. Le sabotier utilise également le « boutoir » et la « rouanne » pour faire les talons et les côtés.

○Le finissage

Ensuite, le sabot est passé au « paroir », puis poli au « grattoir et dégageoir ». Une quinzaine d'outils auront été utilisés par « l'artiste ».

Pour terminer, le sabot sera fumé pour lui donner de la teinte, séché légèrement et prudemment. Le feu était fait avec des copeaux de bois humides qui dégageaient beaucoup de fumée.

Il existait plusieurs modèles de sabots, le couvert (sabot à botte) pour les hommes, le demi-couvert et le découvert à « cossins ou brides » plus fantaisie pour les femmes. Certains étaient finement ciselés, voire vernis ou d'autres tout simplement passés au noir de fumée.



Sabots à bottes

A la fin de l'exercice de sa profession, notre dernier sabotier, M. Marcel Marchand fabriquait des sabots miniatures de fière allure.

Ainsi se referma le grand livre de la saboterie sans que Gréez eût l'idée d'en perpétuer le souvenir par un musée, en mémoire de tous ces hommes qui avaient œuvré pour le confort de leurs concitoyens. Lors d'une réunion de conseil municipal, un conseiller avait osé suggérer l'achat d'un bâtiment pour réaliser un musée. Devant l'hilarité réprobatrice de ses collègues, l'intervenant avait, comme on dit, ravalé sa salive et les choses en sont restées là.

Après la deuxième guerre : l'industrie du sabot va disparaître petit à petit, supplantée par la botte de caoutchouc.

Pour rendre hommage à ce savoir-faire d'autrefois, le 3 juillet 1994, eut lieu une exposition sur le sabot et sa fabrication, dans une salle de l'ancien Presbytère.

- Les galoches



Les galochières et galochiers avant la guerre de 1914 (Photo lycée Garnier la Ferté .B)

Si le sabot est tout en bois, ou avec une bride, la galoche est constituée d'une semelle en bois dur et souple à la fois, en orme, noyer ou platane. Le dessus, constitué d'une tige en cuir, est appelé « empeigne ».

On distinguait les galoches montantes pour les enfants, les « chemineaux » galoches pour les hommes et les femmes. Les « Marie-Christine » en cuir vernis et les « bouts de socque » composées d'un bout en cuir verni et d'une bride ouvragée, étaient des galoches pour femmes. Elles pouvaient les porter avec des chaussons.

La fabrication :

Après le découpage, les tiges sont trempées dans l'eau chaude, puis séchées, pour les passer dans une calibreuse ou une presse qui leur donnait la forme du talon.

Les femmes fauillent avec du gros fil noir ou blanc, puis cousent à la machine à coudre.

Les hommes clouent l'ensemble tige-empeigne sur la semelle de bois, en suivant une rainure prévue initialement, et les pointes sont cachées. Certaines galoches pouvaient être munies d'une doublure. La semelle était noircie au « noir à sabot ».

Les galoches dont les semelles étaient usées et rapportées par les clients étaient remontées tout en conservant la partie cuir, préalablement rognée.

Les galoches étaient vendues dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Gréez. Les épiciers servaient de dépositaires. La Beauce était également une région approvisionnée.

Une paire de galoches coûtait deux à trois fois plus cher qu'une paire de sabots mais pouvait être remontées deux ou trois fois et avoir une nouvelle vie.

Pendant que les hommes travaillaient là, avec de maigres revenus, les gantières tiraient l'aiguille à la maison pour l'usine de gants de Ceton.

- Les gants Neyret

C'est en 1846-1848, lors de la crise économique, que la fabrication de gants, en filet de soie et de laine fit son apparition à Ceton. L'arrivée dans cette commune de cette activité est probablement due à l'abbé Lorphelin, curé du village, soucieux de fournir du travail à la population locale, touchée par la crise de la production toilière. Car la filature et le tissage du chanvre apportaient un revenu supplémentaire aux journaliers et petits bordagers.

C'est en 1856-1857 que Neyret et Cie leader de la ganterie française vint s'installer à Ceton.

Ce lieu avait été choisi en raison de sa main d'œuvre abondante, à faible coût et dotée d'un

savoir
faire
puisque'à

Gréez, nous avons vu qu'il existait de nombreux tisserands. Cette main d'œuvre ouvrière était sous payée et on relate que sous l'Empire, ces ouvrières qui travaillaient de 10 à 12 heures par jour gagnaient l'équivalent de 1,5kg de pain.



Outils des gantières



Tenue de gantière

La fabrication du gant d'abord concentrée mécaniquement à Ceton, fit appel au travail à domicile. Les ouvrières étaient rémunérées à la pièce, chaque employée ayant un travail bien spécifique. Les gants arrivaient taillés, à domicile, et les ouvrières les montaient entièrement, en les regroupant par douzaines de paires. Le travail était ramassé chaque semaine, contrôlé, ainsi que le poids du fil qui avait été utilisé. Malgré un travail sous payé, Neyret ne put résister à la concurrence économique et dut cesser ses activités à Ceton, à la fin du mois de juillet 1970.



(Extraits de l'exposition gants au Theil à la médiathèque le 10 01 09 par M.Vollet)

- Les activités du bois

Gréez de 1900 à 1940 était l'une des communes les plus florissantes du canton. Les forêts toutes proches favorisaient l'approvisionnement en bois, avec des coûts de transport réduits. C'est pourquoi l'industrie du sabot y était prospère, mais d'autres activités en profitèrent. Une scierie manuelle dite de « Scieurs de Long » située à la sortie de Gréez vers la Croix-Champagne, fut remplacée par une scierie mécanisée installée route de Saint-Ulphace, par semble-t-il, M. Lecomte Paul, futur maire de Gréez. Son successeur, la famille Dupas, y adjoignit une fabrique de parquets de chêne, très appréciés sur la place de Paris. Mais en 1974, les revêtements de sol nouveaux ont éliminé ce matériau du marché, trop noble pour les nouvelles constructions.

Deux menuiseries exerçaient sur la commune depuis des temps immémoriaux, dont les premiers noms connus sont Lecomte et Roger. Le bâtiment était bien représenté par des charpentiers et maçons renommés. Mais toutes ces entreprises disparurent lorsque leurs propriétaires partirent à la retraite.

- Le commerce

Avant 1940, on dénombre plus de 80 activités, au chef lieu, dans les hameaux, la campagne, y compris les marchands de bestiaux. Un document (annexe 2) répertorie l'ensemble des activités depuis le début du XX^e siècle et atteste du dynamisme de l'économie de l'époque. A remarquer les 11 bistrots qui sont recensés au bourg, 2 à la Croix Champagne et 3 ou 4 en campagne dont L'Oie qui Couve, à la Fringale, La Puce qui Renifle et Vaufargis.

En octobre 1986 M. Noblet informe le conseil qu'il prend sa retraite le 1^{er} janvier 1987 et comme il n'envisage pas de céder son fond, il abolit le commerce de boulangerie, pâtisserie et débit de boissons. Un dépôt de pain sera alors installé chez Mme Vadé Chantal à la charcuterie.

Aujourd'hui en 2009, il ne reste que l'épicerie Le Corsaire, le restaurant le Petit Gourmand, un mécanicien agricole et jouets, la Maison Merlault, un laboratoire de charcuterie et un marchand de bestiaux.

Beaucoup d'artisans et de commerçants ont été contraints d'abandonner en partie à cause de la désertification des campagnes mais aussi à cause de l'avènement des super-marchés, ces temples de la consommation qui ont exercé leur influence jusque sur les populations rurales.



Boulangerie Guéret avant 1930

(De g à d : Le mitron, Jules Vannier, Céleste Guéret, Anna Guéret, Lucienne Fontaine, xxx, xxx.)

Chapitre 6 : Le patrimoine

L'Eglise

Du XI^e au XV^e siècle, des églises se sont construites et leurs flèches élancées vers le ciel, semblent vous indiquer le chemin à suivre.

L'oratoire, Saint-Pierre, construit sur les bases de l'ancien oratoire pour les populations environnantes est remplacé au XII^e Siècle par un édifice plus grand qui correspond à la nef actuelle, remaniée au XIX^e Siècle.

Autrefois caractérisée par sa porte occidentale et ses fenêtres romanes, aujourd'hui seule la porte principale, fidèlement reproduite, reste le seul témoignage de cette époque. La tour carrée date du XIII^e siècle.

Le chœur d'un nouveau style, est construit sur l'emplacement de l'ancien. La date de 1527 figure sur un cul de lampe. Y correspond sur le côté, l'ouverture de la porte et des deux grandes fenêtres de style gothique flamboyant. C'est un ensemble monumental digne de la Renaissance où les maîtres maçons de la Ferté-Bernard sont sans doute intervenus à en croire les ressemblances avec les églises environnantes.

La décoration intérieure de l'église de Gréez sur Roc se présente de la façon suivante :

- Le Chœur

1 – Vitrail du chevet 1903 qui représente la mort de Saint-Almire

2 – Vitrail (1903) principaux épisodes de la vie du Saint.

3 – Statue de Saint-Almire, patron de la paroisse

4 – Statue de Saint-Julien, premier évêque du Mans

5 – Statue de Saint-Antoine (XVIII^e XIX^e)

6 – Lavabo du XVI^e orné de trois vases liturgiques, servant aux ablutions du prêtre lors de la célébration de la messe.

- La Nef

Une statue de Saint-Louis (XVI^e ou XVIII^e) en terre cuite, révèlent quelques traces de couleur qui montrent que la statue était peinte.

- Les Fonds Baptismaux

En bois sculpté, ils sont situés à l'entrée de la nef et datent de la fin du XVI^e siècle. De forme octogonale ils sont placés sur un socle en pierre. La partie supérieure, en bois, contient la cuve. Elle est réalisée en panneaux finement moulurés et sculptés.

Le couvercle en forme de dôme est sculpté en imitant des écailles délicatement travaillées, il est regrettable qu'elles soient recouvertes de peinture marron, de facture discutable. Ce couvercle est surmonté d'une croix qui est rendu amovible par des charnières intérieures.



Le cérémonial du baptême par immersion dans une piscine fut remplacé par le baptême par aspersion. Ces fonts baptismaux furent utilisés jusqu'à la moitié du XX^e siècle

Les différents cahiers montrent que beaucoup de travaux ont été réalisés au cours des siècles sur l'église. Tous ces travaux s'expliquent par les accroissements des revenus de la fabrique depuis les guerres du Moyen-Age. Et les nouveaux curés, sans cesse, ont amélioré l'église.

En 1788 et 1789, on note la réparation de la tour de l'église, financée par la Fabrique.

Le 8 novembre 1789, la décision a été prise de l'achat d'une horloge qui sera placée à la tour de l'église.

5 février 1854 : Proposition du conseil : agrandissement de l'église sur le bas côté, ouverture de la fenêtre qui est murée, au-dessus de l'autel.

L'église de Saint-Almer, elle-même, vient de retrouver une vie et une splendeur nouvelles. Aux travaux exécutés dans la nef, de 1856 à 1858, du temps de M. l'abbé Morancé dont le nom est resté vénéré dans la paroisse, se sont ajoutées, depuis 1896, une restauration mieux comprise de l'extérieur du chœur, la reconstruction de la sacristie et d'importantes améliorations intérieures.

La grande fenêtre du chevet, entre autre, a été dégagée de la maçonnerie qui l'obstruait à moitié, et ornée d'un vitrail à deux lancettes, représentant d'un côté la mort de Saint-Almire, de l'autre, l'origine du scapulaire dont l'archiconfrérie est érigée canoniquement dans la paroisse. L'autel, aux planches de peuplier vermoulues et crevassées, a fait place à un autel en marbre blanc, qui à défaut d'autre mérite, a au moins celui de rappeler le nom d'un éminent prélat. (Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, qui avait fait don de cet autel à l'église de Mont-Saint-Jean). Le retable dégrossi, remanié et prolongé sur ses côtés par des arcatures surbaissées, apparaît plus léger, plus gracieux. Les bancs qui fermaient l'entrée du chœur ont été transformés en stalles. Le sanctuaire, enfin, a reçu avec un nouvel ameublement, un carrelage en céramique, et a pris de plus vastes proportions par le déplacement de la table de communion repoussée jusqu'à la tour.¹⁴

En 1866 une réclamation est posée pour mauvaise exécution des travaux faits à l'église.

21 mars 1869 : Anciennes et nouvelles réclamations contre la mauvaise exécution des travaux de l'église. Le conseil pense qu'il serait juste de rendre l'entrepreneur responsable des dommages survenus à l'église, suite à la

¹⁴ Sources Abbé Vavasseur

mauvaise exécution des travaux qui lui ont été confiés, ou à la mauvaise qualité des matériaux utilisés.

La chapelle Notre Dame de Gréez



La Chapelle Notre Dame de Gréez ou Notre Dame de Saint-Almer. Elle se situe à la place de l'ancien oratoire.

Cette Chapelle aurait été construite sur l'emplacement de l'Oratoire de Saint-Almer, arrivé en 525, depuis Menat en Auvergne. Aujourd'hui, seule subsiste dans la façade une porte surmontée d'un arc en accolade de la fin du XV^e siècle.

Il est difficile de préciser à quelle époque fut construite la Chapelle de Notre Dame. Au terme d'une description de 1725, elle aurait été bâtie à deux fois. Au XVII^e siècle l'usage était d'y célébrer la première messe des fêtes et dimanches ; d'y venir en procession le lundi de Pâques, le jour de la Fête Dieu, le jour de la fête de Saint-Almer et même tous les dimanches, après vêpres de Pâques à la Toussaint.

En 1724, la paroisse de Gréez eut la bonne fortune de tomber entre les mains d'un prêtre intelligent et zélé, l'abbé Bigot qui remit en ordre son église et la Chapelle Notre Dame.

Pendant la révolution, elle fut dépossédée de ses statues et décors religieux et vendue en Bien National ; puis la Chapelle tomba en désuétude. Aujourd'hui elle est la propriété d'un particulier.¹⁵

Il ne reste actuellement de remarquable que la porte du XV^e siècle, surmontée d'un arc en accolade. Pendant la Révolution, elle servit à l'élection des gardes nationaux.

Après la Révolution jusqu'à nos jours ces ruines furent transformées en grange.

Le 2 août 1789 réparation de la Chapelle du Bas-Bourg (Notre Dame).

L'ancien Presbytère du XVI^e siècle

De construction tout à fait remarquable, le Presbytère est vendu comme bien national en 1793. Racheté par la municipalité en 1811, il redevint par la suite propriété privée, pour à nouveau appartenir à la commune en 1907 (séparation de l'Eglise et de l'Etat). Cette vieille construction accolée au chevet de l'église, se distingue par une tour carrée sur laquelle prédomine une fleur de lys, ayant échappé au vandalisme révolutionnaire.

¹⁵ Sources : extraits du livre de l'abbé Vavasseur

Cette bâtisse abrita longtemps les différents curés successifs. Dès la possession de l'édifice, la commune ayant proposé un loyer doublé par l'autorité de tutelle, le desservant refusa de payer un loyer jugé trop élevé. Il fut prié de quitter les lieux sous huit jours. Le conseil municipal décida d'y installer la seconde classe de l'école des garçons. Néanmoins en 1908, une partie fut louée au curé Lefer.

Puis la poste en occupa une autre partie jusque dans les années 1970, avec logement de fonction. Le reste de l'immeuble resta à la disposition du curé pour enseigner le catéchisme.

Le presbytère sera vendu à un particulier le 14 septembre 1974, les fonds serviront à financer la salle polyvalente

Lavoir public



Le 16 juin 1895, le conseil municipal donne son approbation pour construire un lavoir public, demandé avec insistance depuis longtemps par la population, il fut acclamé par les lavandières. De construction quelconque et à cheval sur le ruisseau Saint Almer, il est enjolivé, aujourd'hui, par le fleurissement réalisé par des bénévoles. Il n'est plus un lieu de travail et de rencontre. Certains l'appelaient « Radio Lavoir » en référence au caquetage des « laveuses ». Les boîtes à laver, où ces

dames s'agenouillaient, avaient été baptisées « boîte d'avocat » par le fabricant local. L'avènement des machines à laver et des lessives aux enzymes glutons sonna le glas des ondes de Radio lavoir.

Habitations

La Pinellière appartenant à M. De Saulty, maison ancienne avec d'assez jolis dehors – Une maison bourgeoise dans le Bas-Bourg, à Mme Franchet du Mans

Noms remarquables : Courgirault, la Bretèche, la Guerrerie, Les Noliots (ferme fortifiée)

Etablissements publics : vers 1810, le notariat qui existait dans cette commune a été réuni à celui de Montmirail, la perception en 1827, puis le bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard¹⁶.

¹⁶ La centralisation débutait déjà !

Chapitre 7 : La vie communale

La mise en place de la Mairie

Avant qu'existe la commune, c'était la paroisse qui était chargée d'administrer la vie du village. Elle était dirigée par un Conseil de Fabrique, composé de « fabriciers » qui, sous la direction du curé, étaient recrutés parmi les notables locaux. Le curé était à l'époque la personnalité influente dans la communauté villageoise dans la mesure où il était non seulement le prêtre mais il dirigeait aussi la Fabrique. Il intervenait fréquemment dans les assemblées ou profitait de son « prône » à la messe, pour renseigner ses fidèles sur les événements les plus importants et leur lire les textes officiels. C'est lui qui était chargé du registre d'Etat Civil. Il participait également à l'éducation des enfants et surveillait de près la tenue de ses paroissiens.

Jusqu'en 1789, l'Eglise faisait office de Mairie car c'est « à l'issue de la messe paroissiale que se tient l'assemblée des habitants ou général de la paroisse pour décider en commun des affaires importantes du village ». Grâce aux assemblées périodiques des habitants, il nous est possible de connaître le nom d'un certain nombre de paroissiens cités dans les actes comme « faisant et représentant la plus grande et la plus saine partie des habitants de la paroisse qui ont été assemblés au son de la cloche, en la manière accoutumée ». Le Procureur de la Fabrique était élu chaque année. En 1789, c'était Piau Jacques, laboureur, qui avait succédé à Louis Laverton.

Les communes furent créées par la révolution française, le 14 décembre 1789. Auparavant, le territoire français était divisé en paroisses, villes ou villages. Le terme de « commune », au sens de l'administration territoriale a été imposé par le décret de la Convention Nationale du 31 octobre 1793. A partir de là, la dénomination de ville, bourg ou village est supprimée et celle de commune lui est substituée. Le maire et les adjoints des communes étaient nommés par le Préfet. En 1790, le premier maire nommé sera le curé, Joseph, Gervais Guimont. Les membres du conseil municipal, sur proposition du maire, sont nommés officiellement par le Préfet. Les réunions de conseil ne pouvaient se tenir sans arrêté préfectoral ou autorisation du Sous-Préfet.

La loi municipale du 5 avril 1884 institue que le conseil municipal sera élu au suffrage direct. Il siègera à la mairie de la commune et sera présidé par le maire, désigné par ses conseillers.

Des signes de reconnaissance

Les villages ne restent pas insensibles à ce qui se passe à Paris du fait d'une plus grande ouverture permise par de nouveaux moyens de communication et surtout par le fait que les plus aisés peuvent rapporter ces nouvelles de la capitale. C'est

pourquoi à chaque grand évènement, le conseil municipal ne manque pas d'envoyer au chef du pays des lettres par lesquelles il le félicitait ou le remerciait.

En voici quelques exemples.

27 février 1853. Le conseil municipal de la ville de Gréez sur Roc est heureux de présenter à votre majesté ses très respectueuses salutations à l'occasion du mariage qu'elle vient de contracter. Il s'applaudit de la stabilité que votre majesté a donné à son gouvernement.

Daigne la providence, que vous continuez sa toute puissante protection et consolide de plus en plus entre vos mains le pouvoir qu'elle vous a confié le salut de la France.

Le 9 juin 1867 : Vote d'une adresse à l'Empereur (à propos de l'attentat contre Napoléon III)

Le Conseil Municipal fidèle interprète des habitants de cette commune s'est réuni pour rendre grâce à Dieu de ce qu'il a bien voulu épargner encore une fois une vie si chère à la France et la conserver pour le repos et le bonheur de l'Europe entière.

Il manifeste hautement l'horreur que lui inspire de pareilles occasions qui cherchent à saper les bases les plus solides de la Société ; depuis il trouve qu'il est consolant de constater pour l'honneur de notre nation et la généreuse hospitalité de son souverain que ce n'est pas un bras français qui a dirigé le coup destiné à trancher la vie d'un hôte illustre, mais qui aurait pu faire d'autres victimes.

Le conseil municipal souhaite un long règne à votre Majesté et prit la Divine Providence qu'elle nous garantisse de tous ces maux.

« Vive l'Empereur ; vive l'Impératrice ; vive le Prince Impérial. »

Sans doute les habitants de Gréez avaient beaucoup d'estime pour Napoléon III ; aucun autre représentant de l'Etat n'a fait l'objet de telle manifestation. Cette attention particulière se comprend, resituée dans son contexte car le peuple français venait de retrouver une certaine stabilité après les périodes troublées des régimes précédents et de plus, Napoléon III apportait un développement économique sans précédent, accompagné par des succès à l'extérieur. Mais la guerre de 1870 qui suivit, le discrédita complètement auprès de l'opinion publique.

La vie publique

Si ce siècle commence à apporter le développement économique, est-ce à dire que cela va se manifester dans la vie locale ? Encore une fois, les cahiers de délibérations nous aident à répondre. C'est à la fois le développement des routes, du tramway. C'est l'investissement dans les bâtiments communaux, par exemple pour l'école. Mais, c'est aussi l'heure des arbitrages Mais s'il y a des dépenses, il



Napoléon III et sa famille

faut aussi trouver des ressources. En 1855, une taxe est levée sur les chiens, huit francs pour les chiens de chasse et deux francs pour les chiens de garde. La même année, il est pris un arrêté sur le poids de la chandelle et de la bougie, qui devront porter sur le paquet, en caractère d'un centimètre, au moins, de hauteur, une inscription indicative de leur poids.

En 1864, un fait curieux est à signaler. Une autorisation en date du 24 janvier 1864 est demandée au Préfet pour louer les boues des rues du bourg. C'est un moyen de créer pour la commune des ressources dont elle a besoin et de plus la salubrité va y gagner par la bonne tenue des rues du bourg. Cette vente des boues subsistera jusque dans les années 1920-1930. Aujourd'hui, à l'époque du goudronnage cela prête à sourire.

Déjà, on se préoccupe de la sécurité.

En 1848 furent pris de nombreux arrêtés concernant la police des auberges et cabarets :

Art.1 : les cabarets, cafés, billards et autres lieux publics fermeront pendant toute l'année à dix heures précises du soir.

Art.2 : les maisons où on loge à pieds ou à cheval ne pourront passer cette heure et n'être ouvertes qu'aux voyageurs étrangers.

Il est à noter que le 13 novembre 1859 est pris le premier abonnement de journal de communes.

Les représentants de la République

Etat des maires de Gréez sur Roc de 1790 à nos jours

1790	Guimont Joseph Curé et maire	15/05/1892	Dorel Alphonse
1792	Franchet Louis	17/05/1896	Dupas Jules
19/01/1806	Raimbourg Martin	20/05/1900	Dupas Jules
13/04/1817	Piau Jacques	15/05/1904	Dupas Jules
1826	De Saulty Joseph	17/05/1908	Dupas Jules
03/10/1830	De Saulty François Bernard	19/05/1912	Dupas Jules
04/12/1831	Chardon Pierre	10/12/1919	Dupas Jules
07/02/1835	Pineau Jacques	17/05/1925	Dupas Jules
15/10/1837	Pineau Jacques	20/05/1929	Lecomte Paul
18/10/1840	Pineau Jacques	19/05/1935	Lecomte Paul
01/11/1843	Pineau Jacques	29/04/1945	Lecomte Paul
08/09/1848	De Saulty Albert	31/10/1947	Gouhier Gustave
02/01/1851	De Saulty Albert	01/09/1951	Martin Adrien délégué Maire
02/08/1852	De Saulty Albert	27/09/1951	Martin Adrien
27/10/1853	Dorel Laurent	08/05/1953	Martin Adrien

15/07/1855	Dorel Laurent	26/03/1959	Martin Adrien
15/08/1860	Chardon Pierre	27/03/1965	Martin Adrien
28/09/1862	Pineau Jacques (adjoint)	28/03/1971	Chatillon Julien
17/08/1865	Chardon Pierre	25/03/1977	Debon Maurice
14/05/1871	Pineau Jacques	18/03/1983	Debon Maurice
08/10/1876	Pineau Jacques	25/03/1989	Bothereau Cyrille
21/01/1878	Dorel Alphonse	17/06/1995	Lardeyret Guy
23/01/1881	Dorel Alphonse	24/03/2001	Cousin Charles
18/05/1884	Dorel Alphonse	21/03/2008	Clément Gérard
20/05/1888	Dorel Alphonse		



Lecomte Maire
1924 à 1947

Dès le 18 mai 1945, il est procédé à l'élection du conseil municipal. Monsieur Paul Lecomte est réélu maire. La célébration du 14 juillet, interrompue pendant la guerre est à nouveau fêtée. Le matin, la commémoration débute par la cérémonie au monument aux morts, et l'après-midi des jeux sont organisés pour les enfants : courses en sac, baptême des tropiques, jeu de chamboule-tout, jeux divers et la musique de la Fraternelle conclut la journée par un concert.

Des prisonniers Allemands, dont la garde est confiée à deux anciens prisonniers rapatriés seront affectés à des tâches communales. Logés sommairement ils revendiquèrent, et c'était certainement justifié, une meilleure installation.

En 1947 on vote à nouveau pour renouveler le conseil municipal.

Monsieur Gouhier Gustave est élu Maire, mais celui-ci devra démissionner en juillet 1951, une dissension étant survenue au sein du CM contestant l'attribution du poste de secrétaire de mairie.



Gouhier maire
1947 à 1951

Les obsèques de M. Paul Lecomte ancien maire de Gréez sur Roc

Permettez-nous de nous étendre sur l'histoire d'un homme qui a fait celle de son village pendant 43 ans. Les extraits de journaux cités ci-dessous et qui sont parvenus jusqu'à nous, sont assez rares pour qu'ils méritent d'être relatés.

Le 16 mars 1949, eurent lieu à Gréez sur Roc les obsèques d'un homme dont on rappellera longtemps la mémoire pour servir d'exemple aux générations à venir. M. Paul Lecomte, ancien maire de Gréez avait milité pour un radicalisme sans limites avec des hommes à l'esprit républicain bien ancré, ayant à cœur de défendre les valeurs qui font la grandeur de la République. Paul Lecomte, formé à cette école fut un serviteur dévoué et clairvoyant de la démocratie. Paul Lecomte faisait partie de l'état-major d'une formation pour laquelle le triomphe de la France républicaine, laïque et sociale formait le havre à atteindre.

Au cimetière, M. Gouhier, maire prononça le discours suivant :

« *Mesdames, Messieurs,*

Je veux essayer de surmonter mon émotion, car je manquerais à tous mes devoirs, si en votre nom et au mien, je n'adressais à cette heure si tristement solennelle, un adieu de reconnaissance à la mémoire de celui qui fut pendant si longtemps, l'âme de notre commune, le regretté Paul Lecomte, ancien maire de Gréez sur Roc.

Paul Lecomte était né à Saint-Ulphace, le 4 novembre 1871. Il fut élu Conseiller Municipal en 1904, adjoint au maire en 1924, maire en 1929, et y resta jusqu'en 1947, date à laquelle, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat pour cause de maladie.

C'est donc, pendant 43 années, dont 19 années comme maire, que notre ami, s'occupa de nos affaires communales, et c'est avec le plus profond et le plus sincère regret que nous le vîmes s'écarter de la vie publique de notre petite cité.

Quelle belle carrière d'administration communale, surtout quand elle est celle d'un homme juste et droit, plein de bons sens, et c'est surtout là, qu'il est bon d'apprécier les qualités, de ceux qui nous ont montré l'exemple par leurs expériences, et leur savoir, car notre ancien maire était doué, d'une conscience professionnelle, d'une intelligence, d'une finesse d'esprit, d'un doigté remarquable qui le faisait admirer de tous.

On peut succéder à un maire, mais ce n'est pas toujours qu'on le remplace, surtout quand il faut prendre la succession d'un homme comme Monsieur Lecomte.

Nous l'avons vu pendant les 4 années de l'occupation se dépenser sans compter, en tête-à-tête avec l'occupant, place qui n'était pas de tout repos, pour arriver à garder le maximum pour la population française, pour cela aussi nous lui devons, notre respect, notre reconnaissance et sa vie, doit, pour nous, être un exemple. On constate trop souvent la valeur des hommes alors qu'ils ne sont plus.

Disparition brutale, car ayant surmonté les opérations qu'il dut subir ces dernières années, avec un courage et une volonté que l'on lui connaissait, rien ne laissait prévoir qu'en quelques jours, la mort pouvait l'enlever à l'affection des siens.

Que l'empressement et le recueillement de l'affluence soient pour votre famille une suprême consolation et une atténuation à son immense douleur.

Et vous, cher ami, Paul Lecomte au nom de la Commune toute entière que vous avez si bien servie, au nom du Conseil Municipal, et en mon nom personnel, je vous adresse un suprême adieu. »

Le Sous-préfet lui fit un dernier adieu et exprima un vif regret qui sera le nôtre et celui des républicains : Paul Lecomte parti quelques mois trop tôt pour recevoir la Légion d'Honneur que le gouvernement de la République devait lui décerner cette année. Hélas, Paul Lecomte aura été privé de cette suprême satisfaction, parce que les formalités entravent trop fréquemment le paiement de dettes... que nous qualifierons de « criardes ».¹⁷

1951 : Changement de Maire

En 1951, la Fraternelle fait don de la salle des fêtes à la commune. Ce bâtiment construit en bois, par des bénévoles, était situé face au monument aux morts (situation actuelle).



M. Martin, Maire de
1951 à 1971

Il se passait toujours des choses étranges à Gréez sur Roc. Le maire ayant démissionné, un maire délégué, a été élu, M. Adrien Martin. Le livre de délibération ne permet pas d'avoir les raisons de cette démission. Pour celui qui n'a pas vécu cette époque, la raison reste inexplicable. Pourquoi ne trouve-t-on pas de rapports sur les démissions et l'organisation des votes ? En effet, il n'est pas fait état de cette désignation de secrétaire de mairie, d'avantages plus ou moins occultes, qui suscitèrent un tollé général. Monsieur Martin fut élu Maire en septembre 1951 et siégea pendant 20 ans.

La commune de Gréez, après 1945, avait beaucoup de retard dans l'aménagement du territoire et pendant ce mandat, toutes les routes ont été goudronnées pour la première fois sur une trentaine de kilomètres. Certaines à plusieurs reprises et on termina la construction de la route de la Pinelière. L'électricité est également installée sur presque toute la commune. Des travaux importants ont été réalisés, comme les aménagements de la cantine (aujourd'hui salle Adrien Martin), et de la Mairie.

30 octobre 1960 : Inauguration de la nouvelle Mairie et de la cantine

Depuis longtemps, l'insuffisance du local de la Mairie était notoire. Une salle aux dimensions plus que modestes était aménagée dans une partie du bâtiment proche de l'école ; l'autre partie était occupée par la cantine scolaire. Il fut décidé d'installer la Mairie à son emplacement actuel, face à l'église, et la cantine se trouvait ainsi transformée et agrandie.

La nouvelle Mairie finit d'être installée le 8 juillet 1960, avec la diligence de M. Marius Poirier, nouveau secrétaire de Mairie.

L'inauguration eut lieu le 30 octobre 1960, en présence du Sous Préfet Héliès, des Maires du canton, des directeurs d'écoles environnantes. Les 36 heures

¹⁷ Sources : le Réveil Républicain du 24 mars 1949 signé M.B.

précédentes il n'y eut que pluie et de tempête, et, bien que le calme fut revenu, il aurait été souhaitable que le soleil soit moins boudeur.

L'inauguration démarra à 11 heures précises avec l'arrivée des officiels : M. Le Sous Préfet et le Docteur Lardeyret, conseiller général.

Une haie d'honneur est formée par les enfants des écoles, encadrés de leurs maîtres, Gréez et la Croix-Champagne, sont présent les sapeurs pompiers commandé par le Sous-lieutenant Hautemule. M. le Sous Préfet est salué par le Maire M. Martin qui présente les personnalités. Des gerbes sont remises à M. le Sous-Préfet et à M. l'Inspecteur d'Académie par deux gentilles filles : Annette Deniau et Mariette Chartrain. Le cortège conduit par la clique de Théligny-Saint-Ulphace se dirige vers le monument aux morts pour dépôt de gerbes et remise de décorations.

Sonnerie de clairon : « Ouvrez le Ban » et c'est la remise de la Légion d'Honneur à M. Maurice Avisseau vice président de la section cantonale des médaillés militaires, par le Président Bourguet de Montmirail. Evocation du passé militaire du récipiendaire et de sa brillante conduite au cours de la guerre 1914–1918. Suit le dépôt de gerbes, la sonnerie « Aux Morts » retentit et c'est l'émouvante minute de silence.

Inauguration de la nouvelle Mairie.

Le cortège reformé se dirige vers la nouvelle Mairie.

M. Le Sous-Préfet coupe le ruban tricolore que barre le perron d'entrée. La visite des lieux terminée, le cortège se reforme pour aller inaugurer la nouvelle cantine.

Puis vint l'heure des festivités traditionnelles en pareille occasion, un vin d'honneur est servi dans la salle des fêtes.

Banquet servi par l'Hôtel de France. Après une allocution très écoutée, M. Le Sous-Préfet décore M. Martin Maire de Gréez de la Croix de Chevalier du Mérite Agricole. Ce dernier remercie avec émotion, assurant qu'il a eu plus de satisfaction que de peine à rendre service à ses amis cultivateurs.

Dans un autre article, nous lisons que M. Héliès devait remettre officiellement la croix de Chevalier du Mérite Social à M. Martin Maire, distinction conférée pour son action comme administrateur de la Caisse d'Épargne

Les entreprises ayant participé à la rénovation de la Mairie et de la cantine sont : maçonnerie, Boucher René de Gréez sur Roc - Charpente couverture : Deschamps Gustave de Saint-Ulphace - Menuiserie-serrurerie, peinture, Lecomte



Maurice Avisseau
Nouveau légionnaire



Ouvriers ayant participé aux travaux

Jules de Gréez sur Roc - Chauffage-plomberie : Perin de la Ferté-Bernard - Electricité : Pigal Pierre de Montmirail.¹⁸

Poursuivons l'action sous le mandat de M. Martin.

L'entretien des bâtiments communaux a fait partie des actions à mener, comme c'est le devoir de chaque municipalité. Cette période a été marquée par les débuts de la construction du réseau d'eau dans le cadre du syndicat inter communal, Théligny, Saint-Ulphace, Gréez sur Roc.

Dans les années 1950-1960 la météo capricieuse, des hivers sibériens, des étés secs, orageux et incendiaires, ont occasionné des travaux. En effet, en 1961, la crue du ruisseau de Saint-Almire fit beaucoup de dégâts, notamment au Gué Boussault, où on a dû installer une passerelle. La commune décida de prendre en charge et d'exécuter à ses frais les creusements du lit de Saint-Almire pendant l'hiver 1966.

En 1967 une étude a été faite par M. Aveline pour exploiter la fontaine du Bas-Bourg, dont l'eau aurait eu des qualités médicinales. Mais ce projet n'eut pas de suite, le débit n'étant pas assez important pour que l'opération soit rentable.

Ce mandat a vu naître le Lotissement des Grands Champs, malgré le scepticisme de certains.

1971 : Changement de municipalité



Chatillon Julien
Maire de 1971 à 1977

En 1971, la municipalité prend un coup de jeune. Le nouveau maire est Julien Chatillon, officier retraité de la gendarmerie.

Cette même année, le 26 septembre 1971, c'était autour de Gréez de recevoir le Comice Agricole, manifestation qui tourne chaque année dans l'une des huit communes du canton.

Sous son impulsion, de nombreux travaux vont être effectués. Le monument aux morts est rénové, l'église est réhabilitée suivant les règles de l'art pour ne pas nuire au style de l'ensemble du bâtiment. Une Salle Polyvalente est créée contigüe à la Mairie, le financement en est assuré par la vente du presbytère et pour moitié par un emprunt. Signalons la création du lotissement du Champ de la Vigne. Cette époque a connu une grande euphorie pour la construction de pavillons

individuels, les parcelles ont été réservées alors que les travaux n'avaient pas encore commencé.

Dès 1972 l'assainissement devenait urgent, suite à l'installation de l'eau, la population avait augmenté ses rejets d'eaux usées à la rue. Ce projet n'a pu être

¹⁸ Extrait d'articles du Maine Libre, parus à l'occasion de cet événement. Journal que nous remercions pour la diversité des articles consacrés sur Gréez à cette occasion.

mené à bien par cette municipalité et la suivante le retarda, non sans raison, car des études plus approfondies ont été nécessaires pour décider de l'emplacement de la station d'épuration.

Mais on voit s'amplifier la concentration ; en 1973 le bureau de poste est remplacé par une recette auxiliaire.

C'est à cette même période qu'à la demande des usagers, du personnel médical et vétérinaire, des panneaux d'indications des lieux-dits ont été installés.

Le 31 août 1973 un violent orage fit d'énormes dégâts au clocher, l'horloge publique est endommagée et une partie de la couverture est à refaire versant nord.

Le 28 novembre 1973 le maire propose la formation d'un comité des fêtes qui a été actif dès 1974 et qui a inauguré ses activités par une course de poneys, fête qui a connu un énorme succès durant de nombreuses années.

1977 : Nouvelles élections



M. Debon Maire

De 1977 à 1989

Le 25 mars 1977, un nouveau conseil municipal est élu et nomme maire, M. Maurice Debon, retraité des hôpitaux de Paris.

Dès sa prise de fonction, il fait procéder à la suspension de l'enquête publique concernant l'assainissement, en raison de la future implantation non prévue à l'époque d'un lotissement, et du fait du changement de l'emplacement de la station d'épuration.

En raison de vols fréquents au cimetière, il est décidé la pose d'une serrure sur la porte principale. La porte secondaire côté Chemin du

Cimetière devait être murée, mais la réalisation n'a pas eu lieu, suite à la protestation des utilisateurs.

Le 12 octobre 1977 le monument aux morts est déplacé, décision prise par la précédente municipalité. Le conseil municipal propose qu'un devis soit demandé aux artisans de la commune. Finalement les travaux seront exécutés par M. Pitard, entrepreneur à Dollon qui disposait du matériel adéquat.

La réception des travaux de la salle polyvalente soulève de nombreuses observations. La fermeture de la porte d'entrée n'est pas hermétique, une infiltration d'eau apparaît vers le fond de la salle et le carrelage n'est pas conforme au devis.

En 1977, M. Pigéard avait proposé un terrain sur les Grands Champs, dont il est propriétaire, pour le franc symbolique, dans le but de créer un lotissement. Mais comme la viabilisation s'avérait trop élevée, cette proposition sera classée sans suite.

Le 2 avril 1978, M. Martin ancien maire de 1951 à 1971 étant décédé, le C.M. propose l'achat d'une plaque commémorative à poser sur sa tombe. Le corps sera porté par les sapeurs pompiers.

Le 3 novembre 1978 il est décidé de procéder à l'échange d'un terrain ; soit une partie du chemin N°30 dit du Bois Montfort aux Pinardières, contre une parcelle boisée d'une même superficie appartenant aux familles De Francheville. Pourquoi ?

Un projet d'implantation d'une cabine téléphonique publique à pré-paiement sera installée face au monument aux morts.

Le 22 mai 1979, le maire rend compte de la réunion tenue à la mairie de Saint-Maixent, comme quoi, suite à la loi du 31/12/1970 est autorisée l'inscription d'office au budget communal des dépenses concernant l'investissement et le fonctionnement du CES de Vibraye. Le conseil municipal à l'unanimité, donne sa démission.

Le 18 janvier 1980 la commune doit se résoudre au transfert de l'école de la Croix-Champagne au bourg, l'effectif étant réduit à 11 élèves – un SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire est crée entre Gréez et Saint-Ulphace, avec répartition des classes par niveau ; plus tard Théligny se rattacha à cet organisme.

Il faut attendre 1980, avec la circulaire de la direction générale des impôts, suggérant la dénomination des rues et leur numérotage, qui était très demandée par les postes, les services médicaux et vétérinaires. Cette suggestion ayant été retenue, l'appellation des rues fut faite lors d'une réunion de conseil un peu houleuse, plutôt à la hussarde, sans consultation de la population.

C'est à cette époque que commencent à se dessiner quelques préoccupations en termes d'écologie. En effet, le dépôt d'ordures est supprimé, et le ramassage des ordures est confié à Maine Environnement.

La bascule publique située Grande Rue, face au N°2 bis, est supprimée. L'école désaffectée de la Croix-Champagne est vendue. Petit à petit Gréez se démantèle. Cependant les chemins ruraux sont conservés en leur état naturel et certains sont inscrits au plan départemental du tourisme pour des promenades pédestres et équestres.

Le 10 décembre 1981, un stop demandé au carrefour de la Croix-Champagne est refusé par 4 voix, 7 non et 2 nuls. C'est l'avènement des 39 heures par semaine et il faut reconsidérer l'aménagement horaire des employés.

Gréez faillit être traversé par le TGV sur une longueur de 7 kms 300. On commence à créer des commissions, mais pour une fois la chance est de notre côté. Le projet est reporté de l'autre côté de la forêt. Décision heureuse pour notre village, car le remembrement aurait défiguré le paysage sans que Gréez puisse en tirer quelque avantage en matière de transport. Ouf, nous avons échappé aux bouleversements des travaux des grandes lignes de chemin de fer (Paris-Bordeaux, un moment étudié sur Gréez dans la vallée de la Braye) à ceux des autoroutes et début 1989 au projet farfelu d'un lac d'un empiètement de 650 ha, qui devait s'étendre de Saint-Ulphace jusque près du pont d'Yverny. Alors bonjour Motels, Marchands de frites. Le Bas-Bourg aurait disparu et comme me disait un ami » j'aurais pu attacher ma barque au pignon de la Mairie ». C'était une image excessive, bien entendu, mais il en aurait été fini de notre jolie campagne sarthoise.

1982 : comme le projet d'assainissement est en panne depuis 5 ans, il est décidé de faire poser, dans l'urgence, des buses à réseau unique, eaux pluviales et usées dans la rue des Grands Thurets Le raccordement à cette canalisation reste à la charge des intéressés. Le syndicat d'eau installe une station de refoulement destinée à alimenter la Croix-Champagne, elle sera implantée sur le CR N°22 côte du Tertre.

En décembre 1982 est mis en place un PARNU dont le but est de préserver le milieu rural et naturel de l'implantation anarchique des constructions. Ses débuts sont difficiles parce qu'en 1984, il est remis en cause par M. Aboukaya. Un pouvoir est donné au Maire pour plaider devant le tribunal de Nantes. Nous perdrons le procès et la commune décidera de ne pas faire appel.

A la salle polyvalente il est adjoint un bâtiment pour y entreposer le matériel divers utilisé dans la salle.

Elections 1983 : le mandat du Maire sortant est renouvelé

Les 6 et 13 mars 1983, ont lieu les élections municipales, mais comme la population est passée à moins de 500 habitants, l'assemblée passe de 13 à 11 membres. M. Maurice Debon voit son mandat de maire renouvelé.

Début 1983 la population est invitée à participer au fleurissement de la commune.

Assainissement :

On redémarre l'étude de l'assainissement. Pour reconnaître le terrain rocheux, la constitution d'un budget annexe est prévu pour ces travaux. En octobre 1983 le projet du plan modifié de l'assainissement est approuvé. Un terrain est nécessaire pour l'épandage. M. Le Maire est mandaté pour contacter le propriétaire du terrain de la Chesnaye où sera implanté cet épandage. Un mini-assainissement a lieu à la Croix-Champagne par la pose de buses.

Le 12 février 1986, le devis pour la construction de la station d'épuration est accepté. La redevance pour le branchement au tout-à-l'égout est fixée à 1500 francs par abonné et le 11 décembre de la même année, la 5^e et dernière tranche d'assainissement est confiée à la CGEE, au vu de la qualité des travaux réalisés lors des 3^e et 4^e tranches.

Le 17 juin 1984 sont organisées les élections européennes.

L'hiver 1984-1985 ayant été particulièrement dur, avec beaucoup de neige, il a fallu procéder au déblaiement des routes qui ont beaucoup souffert du gel puisque la commune avait dû avoir recours aux barrières de dégel. Pour cette raison, un emprunt a dû être fait pour la remise en état des routes.

En 1986 l'employé communal, M. Lucien Bourneuf, fait valoir ses droits à la retraite, il est remplacé par M. Cochin Clément.

Pour le chemin de la Durandelière, M. Mautouchet demande la remise en état de ce chemin, le coût des travaux étant à sa charge et le chemin laissé libre à la circulation.

Le plafond de la salle polyvalente est refait par des bénévoles car le plafond précédent avait été endommagé par une humidité excessive.

En 1987 une fabrique de charbons de bois s'installe sur Saint-Ulphace au lieu dit le Perruchet. L'enquête publique émet une réserve : cette fabrique ne doit pas provoquer de nuisances. La suite nous démontrera le non respect de cette condition. Certains soirs où il n'y avait pas de vent, la vallée de la Braye, voire celle du ruisseau de Saint-Almire étaient recouvertes d'un épais voile qui ressemblait à de la brume mais qui en fait provenait de la pollution de cette usine. Il fallut beaucoup de démarches pour que cesse cette nuisance et que l'usine se mette aux normes ; bien sûr cela a demandé un investissement important.

Gréez ne possédant pas de réserve foncière, une opportunité se présenta en 1987 avec la vente des Grands Champs, d'une superficie de 8 ha,57 a, pour la somme de 130000 francs. Par la suite, cette parcelle ne fut pas exploitée de façon optimale. Si au début, une première tranche a permis la construction d'un lotissement, la 2^e tranche n'a pas abouti à cause d'une demande qui avait ralenti. Et en 2002, l'exploration du site archéologique a fait que les terres soient gelées jusqu'à l'heure actuelle (année 2009).

En 1988, Gréez reçoit de nouveau le comice du canton de Montmirail.

1989 : Nouvelles élections : un nouveau Maire



Bothereau Cyrille
Maire 1989 1995

En 1989, on procède à de nouvelles élections municipales et M. Cyrille Bothereau est élu maire. La nouvelle municipalité prend la décision de nommer 3 adjoints, pour que plus de personnes soient impliquées dans les nouvelles orientations de ce conseil municipal. L'enjeu de ce scrutin avait été la création d'une maternelle, option écartée par le précédent conseil. Sans maternelle c'en était fini de l'école. Et dans la même logique, le deuxième enjeu était la création d'un lotissement, toujours dans l'optique du développement de l'école et donc de celui de la commune. Malheureusement, la 2^e tranche du lotissement n'ayant pas été réalisée, les conséquences s'en font déjà ressentir.

Cependant d'importants travaux étaient à l'ordre du jour.

Travaux :

Concernant l'Eglise, une étude pour le chauffage est lancée. La réparation des vitraux de l'église est envisagée. Un marché sera passé en 2 tranches. La 1^{ère} tranche sera réalisée par la municipalité en cours et la 2^e par la suivante. C'est une partie du patrimoine, longtemps négligé, qui avait grand besoin d'être consolidé.

En 1995 un marché est conclu pour la restauration des vitraux et l'achat d'une horloge neuve.

La décision est prise d'enrober la patte d'oie à l'entrée du cimetière.

Les WC publics seront raccordés au tout-à-l'égout.

Concernant les chemins, le 14 mars 1990, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer des travaux sur les chemins de Courgirault et de la Coëffonière pour la somme de 150000 francs.

Investissements :

La réserve foncière s'est accrue avec une parcelle de 78a, 95 rue du Nord que M. Vallée vendit à la commune. Et c'est le nouveau Conseil qui dès sa mise en place conclut la vente de ce terrain, l'acte ayant été rédigé par le notaire, Mme Mège. En mars 1990, le plan du lotissement est accepté définitivement, il correspond au lotissement actuel de la Bourbionne (rue Boutroüe), son assainissement fera partie de la 7^e tranche.

Les travaux du lotissement, du fait des lenteurs administratives, vont s'éterniser sur 2 ans. Du début de l'étude à la mise à disposition, nos acheteurs potentiels sont allés voir ailleurs. La demande de construction de pavillons étant en baisse, il faudra attendre la nouvelle municipalité qui soldera, au prix de 30 francs, le m² pour que la demande reparte.

Mais en 1994, la municipalité décide de l'achat de 3 logements anciens, situés N°1, 3 et 5 rue du Nord, pour la somme de 200000 francs, ce qui accroît le potentiel locatif.

Personnel communal :

M. Poirier qui tenait le poste de secrétaire de Mairie depuis 1959, soit après 30 années de bons et loyaux services, est remplacé par Mme Giret, qui démissionnera le 31 décembre 1989.

Mme Nadine Bénard, la remplacera et 20 ans après, est toujours en poste.

Le 11 octobre 1989 est créé un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles car c'est à la rentrée 1989 que s'est effectué à Gréez, le regroupement des 2 classes de l'école du SIVOS. Et c'est la candidature de Mme Lavault qui est retenue.

Le 8 juillet 1994, la commune recrute un nouvel agent municipal, M. Cottreau Pascal, en remplacement de M. Cochin qui fait valoir ses droits à la retraite. Suite au départ de M. Dippe l'entretien du cimetière est désormais effectué par l'employé communal.

Une autorisation est donnée à M. Debon Maurice de faire ériger une stèle dans le cimetière, en mémoire des anciens combattants et victimes de guerre.

1995 : Nouveau Maire : M. Lardeyret

Le 23 avril et 7 mai 1995 il est procédé à l'élection d'un nouveau conseil municipal. M. Lardeyret Guy est élu maire, secondé de 3 adjoints.

Le lotissement :

Sous cette nouvelle municipalité le lotissement change de nom et devient « les Hauts de Gréez ». Le 25 novembre 1996, il est décrété que la rue du lotissement « les Hauts de Gréez » portera le nom de Laurent Boutrouë ; notaire à Gréez de 1780 à 1790. Conventionnel, a voté la mort de Louis XVI, dont nous avons parlé précédemment.



Lardeyret Guy

Maire 1995 à 2001

Des aménagements :

A la mairie, l'informatique est mise en place au secrétariat qui est aménagé avec du mobilier moderne. La salle des archives va devenir une salle d'attente. La secrétaire de mairie sera assistée d'un poste de CES, fonction remplie par Mme Lambert.

A la Croix-Champagne un abri scolaire est construit face à l'ancienne école.

Des projets :

La propriétaire de l'hôtel de France, Mme Chauffour, voulant faire valoir ses droits à la retraite, la commune propose de se porter candidate, si cela s'avérait nécessaire pour faciliter la reprise de l'Hôtel de France.

Un projet d'enfouissement des réseaux, centre bourg n'aura pas de suite (2 voix pour, 9 contre)

Beaucoup de projets de lotissements sont évoqués mais aucun n'aboutit. Va suivre une stagnation qui entraîna un déclin de la natalité à Gréez.

Le 28 mai 1999, le conseil se porte acheteur d'une parcelle appartenant à M. Cochelin. Cette parcelle, située en continuité de l'impasse des Grands Champs est aujourd'hui le lieu d'étude du chantier archéologique. Il avait été prévu d'y aménager un lotissement, puis un parc archéologique, un chemin panoramique voire un village Gaulois. Mais aucun de ces projets ne verra le jour du fait de la découverte d'un site néolithique. Résultat : le terrain est gelé, sans être en mesure de savoir pour combien de temps. L'ancien propriétaire doit se frotter les mains de s'être débarrassé de cette encombrante propriété foncière !!!

En matière d'environnement :

Cette nouvelle municipalité met l'accent sur l'écologie.

Des conteneurs à verre sont achetés, c'est le début du tri sélectif.

Le 8 juin 1998, M. Gérard Clément demande que soit votée une motion pour que cesse la pollution de l'usine de charbon de bois et que soit respecté l'arrêté de la Préfecture du 18 avril 1988.

C'est en 1997 qu'un accord de principe est donné pour la création de communauté de communes

2001 : Un nouveau Maire : M. Cousin

Les 11 et 18 mai 2001, Gréez va avoir une nouvelle municipalité, avec son nouveau maire M. Charles Cousin qui, assisté de 3 adjoints, veille désormais à la destinée de la commune.



Cousin Charles
Maire 2001 2008

Nous pouvons saluer ici le courage de ces nouveaux élus, car les tâches administratives deviennent de plus en plus complexes et les responsabilités écrasantes sans parler de la situation financière de la commune qui s'est dégradée ces dernières années, et qui rend la gestion d'autant plus difficile. Il faut se battre sur tous les fronts. Défendre l'école, être vigilant dans le cadre des relations avec de nouvelles communautés, comme le SMIRGEOMES, ou la communauté de communes, qui laissent de moins en moins de pouvoir et donnent de plus en plus de responsabilités.

En même temps, il a fallu gérer le passage du personnel aux 35 heures avec les problèmes d'organisation que cela a représenté.

Dans la réunion du 14 septembre 2001, une minute de silence est observée en hommage à M. Cyrille Bothereau, ancien Maire de Gréez décédé, ainsi qu'aux victimes des attentats terroristes du 11 septembre aux USA.

2002 marque le passage à l'Euro, une complication de plus pour le transfert des fonds et la mise à jour de la comptabilité. Financièrement Gréez est le village le moins riche du canton de Montmirail, la fiscalité devra probablement être augmentée. Cent ans plus tôt nous avons vu qu'elle était la plus prospère.

Travaux :

En 2001 la commune doit remettre la salle polyvalente aux normes pour la énième fois en termes d'isolation et de chauffage. Mais, en 2004, résoudre ce problème devient impératif car cette salle est classée en insécurité. Bizarrement dans un département voisin, une salle de même structure, conçue en 1970 par les mêmes architectes, n'a subi aucune transformation depuis cette date et reste toujours en service, cherchez l'erreur ?

Après réflexion, le conseil décide, le 18 décembre 2006, de transférer la cantine à la salle polyvalente car la mise aux normes des 2 locaux était urgente et pour faire face à d'importantes dépenses, le conseil décida de regrouper les 2 établissements, par mesure d'économie.

Début 2008 voit la fin des travaux, avec son lot habituel de travaux supplémentaires. Un plan incliné est réalisé pour la mise en accessibilité en vertu de l'égalité des chances. La réception des travaux eut lieu le jeudi 21 février. Point final pour cette remise aux normes, avant le prochain épisode.

Les années précédentes l'inventaire du cimetière n'ayant pu être mené à bien ; il est envisagé de créer un fichier informatique et d'en assurer la mise à jour, un recensement des concessions devra être effectué. Une réflexion est faite sur la création d'emplacements destinés à recevoir les cendres des défunts incinérés.

A propos du commerce local :

Le Petit Gourmand : en juin 1996, la municipalité avait donné sa caution pour faciliter la continuité de l'Hôtel de France. Mais en Septembre 2002, le locataire dépose le bilan, la commune ne sera pas enjointe à payer la caution puisque la délibération prise par l'ancienne municipalité était trop imprécise. En effet, la commune connut quelques déboires avec ce restaurant « Le Petit Gourmand » qui a vu se succéder ses propriétaires. Ce qui n'est pas une mince affaire quand on choisit de vouloir maintenir le commerce de proximité. Mais en octobre 2003, une nouvelle mise au point est faite sur la situation de ce restaurant et l'achat des murs est décidé, avec une possibilité de subventions à 80%. Le règlement se fera chez le notaire le 7 novembre. L'inauguration du « Petit Gourmand » aura lieu le 30 avril 2004. Il serait fastidieux et trop administratif de rapporter ici toutes les péripéties et conditions de transmission de l'Hôtel de France, mais il est toujours possible au lecteur intéressé de consulter pour de plus amples détails les « Extraits de délibérations des conseils municipaux », parus dans les publications périodiques de la Commune.

En 2004, Mme Véronique Anne se porte candidate pour obtenir le débit de tabac.

Elaboration d'une carte communale :

En 2004, une carte communale commence à être mise en place. Ce document devra être consulté par quiconque désirerait construire afin d'éviter les constructions anarchiques ; Gréez s'en garde bien !! Encore une fois, le manque de terrains lotis se fait durement sentir. Preuve en est donnée par ce lotisseur de 5 à 6 maisons dont la commune n'a pu honorer la demande. Encore, dernièrement une famille de 4 enfants a dû aller s'installer dans une commune voisine. Ce manque de terrain nous mène vers un déclin irrémédiable. Ne pas vouloir ou ne pas pouvoir, ce n'est pas à nous d'en donner la réponse, mais la question reste posée ? Gouverner c'est prévoir, dit-on.

En Janvier 2006, la carte communale nous informe que la population est moins vieillissante et qu'elle est passée à 20% pour les moins de 20 ans et 40% pour les habitants de 40 à 60 ans. L'optimisme fait vivre, mais entre un relevé et sa publication parfois l'écart est énorme.

Cette carte communale devient définitive en Octobre et ne propose plus que 4 hectares à viabiliser, soit 2 hectares de chaque côté du village.

Toujours en matière de lotissement, un courrier de la DRAC précise que les futurs acquéreurs de parcelles de terrains à lotir devront obligatoirement faire des fouilles, à leur frais.

Les fouilles continueront en 2007 et les résultats permettront de définir le classement du site. Deux emplacements de grandes maisons datant du néolithique apparaissent, puis sans doute 2 autres laissant pressentir un important village. Le terrain risque d'être aliéné pour plusieurs années.

La canicule d'août 2003 :

C'est la canicule qui a interrompu le goudronnage de certaines routes, en raison d'une chaleur excessive. Il fit très chaud cette année là, de nombreuses personnes décédèrent, principalement dans les agglomérations. Un fichier des personnes âgées et isolées a été établi, afin que si une telle situation se représente les secours soient plus prompts et plus efficaces.

Gréez est déclaré en état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse. Un état des maisons fissurées est demandé.

Projet d'un mini-musée :

En 2005, l'idée est donnée de créer un mini-musée « Espace Jousse » du nom de celui qui a beaucoup œuvré pour nous permettre de mieux connaître notre histoire, le but étant d'y exposer et de mettre en valeur les résultats des fouilles néolithiques. Mais vu le coût estimé du projet (23587 Euros), cette exposition sera installée dans l'ancienne chapelle de l'école des filles appartenant à la Mairie. Dépêchons-nous car « l'inventeur » risque de s'impatienter !

Dans la même démarche, soucieux de la mémoire de la commune, le maire contacte les archives départementales pour une meilleure conservation des registres de délibérations de conseil qui ont été déposés en 2008.

A propos des chemins :

Chemin des Bretonnières : En 2005, afin de pouvoir accéder aux maisons « les Bretonnières et la Petite Maison » en évitant le chemin du Gué-Boussault, une offre d'échange de chemin privé avec le chemin rural cadastré N°3 est faite. Par ailleurs M. Ribot vendra un bout de terrain pour 500 Euros, ce qui assurera la continuité du chemin vers la Petite Maison.

En avril 2006, il est attribué des numéros aux habitants de la rue Boutrouë et de la Bourbionne, ainsi que le N°2 bis Grande Rue pour M. Létang.

Une nouvelle collectivité : la Communauté de Communes

Le 3 juillet 2006 : le CM accepte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes et approuve l'inventaire des voies communales. Mme Taranne, chemin de Saint-Antoine, propose une parcelle de terrain à la commune, proposition non retenue, la parcelle ne présentant pas d'intérêt pour la commune.

Sécurité routière :

En octobre 2006 est menée une réflexion en matière de sécurité routière pour l'agglomération. Plusieurs solutions sont envisagées mais restent en suspens !!! La limitation de vitesse est toujours à l'ordre du jour, mais elle reste sans application car le 25 juin 2007, suite à la préoccupation des habitants de Vaufargis, réponse est faite qu'il est impossible de poser des panneaux de limitation de vitesse à 50 kms/h. Vaufargis ne peut être considéré comme une agglomération du fait de sa longueur inférieure à 300 mètres. Cependant, un dossier est déposé conjointement avec Melleray et Gréez pour demander deux panneaux de limitation à 70, à chaque entrée du hameau. Le maire est autorisé par le CM à faire une demande de subvention afin de sécuriser Vaufargis et la Croix-Champagne.

Environnement :

En 2001, une étude de zonage réalisée pour le fonctionnement de la station d'épuration se conclut par un résultat négatif.

La benne des encombrants est supprimée en raison de l'ouverture d'une déchetterie à Montmirail.

L'année 2007 sera consacrée aux études de l'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques. Malgré la difficulté pour obtenir les devis, les travaux

devraient commencer en octobre : d'abord la Grande Rue, par l'arrivée de Montmirail jusqu'à la rue Place du Monument, puis la rue du Nord et la rue de l'Eglise. En septembre, le permis de construire est signé pour cela. Il faut déplacer l'ancien transformateur, le nouveau sera vert foncé. Les travaux qui commencent en octobre et devant être terminés en fin d'année ne le seront qu'à la fin du premier trimestre 2008. Eh oui, à Gréez (sur Roc) il faut savoir lire les panneaux ! Le réseau d'eau, détérioré par les travaux sera refait fin 2008 et début 2009.

Le 19 novembre 2007, le Conseil Général est relancé pour les travaux de la station d'épuration, devenant très urgents. Le dossier s'est égaré ! Le mauvais état de la station justifie cette relance, la commune devrait être classée en zone prioritaire. 2008 est passé, 2009 est arrivé et nous ne voyons toujours pas de changement. Des odeurs nauséabondes indisposent toujours le voisinage. Bonjour l'écologie !

Le personnel communal :

Le 19 mai 2003, M. Pascal Cottreau, cantonnier, demande sa mutation pour Cherré, il est remplacé par M. Gosnet qui devra démissionner en avril 2005 et qui sera remplacé par M. Pascal Deschamps. Celui-ci, le 31 mars 2006, est titularisé, donnant pleine satisfaction au Conseil municipal.

En 2006, dans le cadre de l'emploi, la commune est sollicitée pour employer un jeune, condamné à effectuer 80 heures de travail d'intérêt général, qu'il effectuera.

Festivités :

En septembre 2004, le comice eut lieu à Gréez et comme chaque fois remporta un grand succès. L'agriculture sait encore, malgré les difficultés de la corporation, présenter des beaux spécimens de notre région du Perche-Gouet. L'après-midi, le public sera ravi par de supers groupes et danseurs folkloriques.

A propos de la Chapelle Saint-Almire :

En juillet 2004, une tractation est faite au propriétaire de la Chapelle Saint-Almire par la commune pour acheter ce patrimoine mais aucune suite ne sera donnée à cette proposition, chacun restant campé sur ses positions.

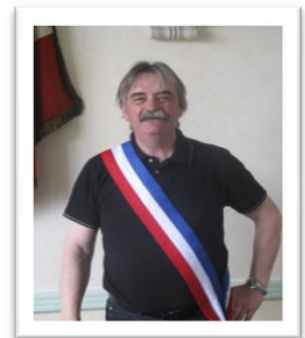
Depuis 2008, une nouvelle municipalité

Le 7 mars 2008, un nouveau conseil municipal, dont l'élection a eu lieu le 9 et 16 mars est convoqué pour élire le nouveau maire.

Son installation : ordre du jour, élection du maire – Détermination du nombre des adjoints – Election des délégués communautaires.

Présents : Buret Gérard, Clément Gérard, Jauneau Alexandra, Létang Bernard, Louis Bernard, Papillon Barbara, Simon Jean-Michel, Tessier Jean-Pierre, Thimond Martine.

Absents excusés Guillaut Jérôme, pouvoir donné à



Clément Gérard

Depuis 2008

Clément Gérard et Anne Véronique, pouvoir donné à Thimond Martine.

Lecture des résultats constatés aux procès verbaux. Clément Gérard, Buret Gérard, Tessier Jean-Pierre, Anne Véronique, Guillaud Jérôme, Papillon Barbara, Thimond Martine, Létang Bernard, Simon J-Michel, Jauneau Alexandra, Louis Bernard.

Le maire, Clément Gérard est élu avec 11 voix, le 1^{er} adjoint, Buret Gérard, 11 voix, le second adjoint, Thimond Martine, 7 voix, et le 3^e adjoint, Tessier Jean-Pierre, 8 voix.

Les élections des délégués communautaires ont suivi à bulletin secret.

Les titulaires sont Clément Gérard, Thimond Martine et les suppléants : Buret Gérard et Louis Bernard. Les permanences des élus sont fixées. Pour le Maire, Clément Gérard, elles sont le mercredi de 10 h à 12 h ou sur rendez-vous et pour les adjoints, Buret Gérard le mardi de 11h à 12h, Thimond Martine le samedi de 11h à 12h et Tessier Jean-Pierre le vendredi de 11h à 12h.

Le 27 mai 2008, les subventions aux associations sont votées. Un courrier doit être adressé à toutes les associations pour leur préciser que les subventions 2009 seront directement liées à la présentation de leurs comptes. Aucune subvention ne sera versée aux associations qui n'auront pas fourni le document demandé.

La nouvelle équipe doit s'atteler à beaucoup de tâches urgentes : la rénovation de l'installation téléphonique et informatique de la Mairie, la mise en accessibilité pour les handicapés. Elle devra s'attacher à ce que le haut débit Internet puisse couvrir toutes les zones de la commune. Elle devra veiller à ce que les fouilles archéologiques se concluent le plus rapidement possible afin que la commune récupère tous ses droits de propriété et l'usage qu'elle pourra en faire au bénéfice de la population et que cette charge de l'exploitation du site néolithique se traduise au moins par l'ouverture rapide d'un mini-musée.

L'entretien de certains édifices comme celui de l'église est urgent afin de renforcer la sécurité pour la circulation des personnes et des biens.

Cette municipalité aura à se battre pour le maintien de l'école.

Sa mission sera de conserver dans notre superbe région du Perche une campagne qui vivant des fruits de son travail agricole, sait vivre en agréable cohabitation avec ces propriétaires des résidences secondaires qui ont sauvé tant de maisons percheronnes.

Après tous les travaux que Gréez vient de subir nous voulons espérer que cette nouvelle municipalité, de nouveau rajeunie et féminisée, nous reconstruira un village accueillant, tout en augmentant la sécurité routière.

Chapitre 8 : La population

A travers les deux derniers siècles

La lecture des compte-rendus de conseil nous fournit quelques informations sur les conditions sanitaires des différentes époques. La vie était déjà courte, et l'arrivée des épidémies venait parfois aggraver la situation et obligeait à prendre de sévères mesures.

Le 28 septembre 1730 est rapporté le décès d'un pauvre garçon qui souffrait du mal caduc (ancien nom de l'épilepsie)

En 1849 : Epidémie de choléra. Une commission de salut public est créée, au vu de l'épidémie qui règne dans les communes environnantes.

Décidément, il ne faisait pas bon vivre à Gréez à cette époque. En 1857, des épidémies épisodiques ravageaient la région (ce qui n'est pas si loin, seulement 150 ans, c'était hier !). On signale à cette époque la fièvre typhoïde au hameau des Simonnières qui ne comptait que 40 habitants, or 30 personnes ont été contaminées par cette épidémie et en sont mortes, était-ce le puits qui avait été contaminé ?

Mais si à cette époque, la moyenne d'âge était d'à peine quarante ans, quelques personnes de constitution exceptionnelle, traversaient toutes les vicissitudes de la vie, famines, épidémies de peste et de choléra, pour atteindre un âge respectable. Preuve en est donnée par les sépultures mentionnées ci-dessous :

1694 : le 8 avril décès de Gouet Françoise, Vve Geslan Jean, 97 ans.

1700 : le 5 octobre, décès de Le Jeune Marie veuve Dorneau Michel (laboureur) 100 ans.

Le 30 août : décès de Beurouer Marguerite 100 ans.

1704 : le 22 novembre décès de Cholet Charlotte âgée de 100 ans.

Si nos recherches ont permis d'avoir de façon régulière un état de la population, elles nous ont parfois fourni des informations sur sa répartition géographique. En voici quelques exemples.

En 1802 : Gréez comptait 1400 habitants

En 1828 : la population était de 1335 habitants, 304 feux, 30 fermes, 30 bordages. Au bourg 52 feux ; on apprend là qu'il existe une quarantaine de tisserands à Gréez.

1836 voit la naissance, le 18 avril de Roger Rose (future centenaire) décédée en 1941.

En 1839 : 1559 habitants

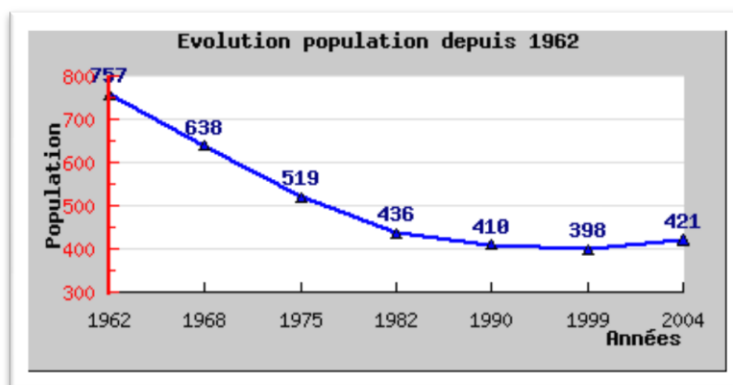
C'était un des villages les plus peuplés du canton.

En 1841 : 1559 habitants avec 245 foyers, bourg et campagne, 35 foyers à Saint-Antoine, 28 aux Caillardières, 22 à 25 à la Hernerie, Haute Simonnière et Vaufargis.

En 1868 : population de 1470 habitants

Après la deuxième guerre mondiale, en 1946, il est procédé à un recensement qui donne 914 habitants. A cette date, les cartes de rationnement étaient encore en vigueur, pour certaines denrées, elles furent appliquées jusqu'en 1949.

Dans les années 1960, l'exode rural entraîna une chute vertigineuse de la population. Par exemple, lors de notre communion en 1944 nous étions 25, seuls quatre d'entre nous sont restés au pays, deux agriculteurs, un maçon, un menuisier, qui, vivant de leur métier, sommes restés à l'écart du stress des grandes villes.



Depuis, les recensements successifs font apparaître une baisse plus ou moins importante de la population.

En 1982, le résultat donne 436 habitants, soit une diminution de presque 40% depuis le début de l'exode rural.

En juillet 1990, au nouveau recensement, la population n'est plus qu'à 418 habitants et en 1999 (recensement réalisé par Mme Joëlle Boucher) à 398 habitants.

Un nouveau recensement, fait du 14 janvier au 14 février 2003, qui n'est plus national, mais fait par pointage par Mme Lefèvre donne 421 habitants, (770 km parcourus, 191 résidences principales, 110 résidences secondaires, 328 habitations).

La centenaire Madame veuve Lelièvre

Avoir 100 ans en 1936 était une longévité peu courante. Ce fait mérite que l'on s'y attarde un peu. Le 7 mai 1936 la municipalité décida d'organiser une fête en l'honneur de Madame veuve Lelièvre, née Rose Roger à Gréez, le 18 avril 1836. Le conseil, considérant qu'une fête de ce genre n'a lieu que très rarement, décide de voter un crédit pour son organisation. Le fait était tellement inhabituel que toute la presse en parla, même les prisonniers en Allemagne lisaient ces articles (nous croyons savoir qu'elle était la centenaire la plus âgée de France lorsqu'elle disparut dans sa 106^e année en 1941). Donc, le 17 avril 1936, on a fêté à Gréez les 100 ans de Madame Lelièvre, née Roger » la petite Roger » comme on

l'appelait familièrement. Une double cérémonie eut lieu autour d'elle, à l'église et à la salle des fêtes ; la majorité de la population était là pour l'accompagner en faisant une procession jusqu'au n°20, sur les Grands Thurets, là où habitait Madame Lelièvre. Le cortège se rendit au calvaire car la centenaire aimait venir s'agenouiller pour honorer son Dieu. Comme tous les peuples heureux Madame Lelièvre n'avait pas d'histoire... ou presque.

Le 4 novembre 1858, elle se marie avec un honnête et brave sabotier qui lui donne son nom, Lelièvre.



La centenaire :
Mme Lelièvre

Lorsqu'on lui demandait le secret de sa longévité :
« Eh bien voilà, tous les matins, je me lève à 6 h et, avec l'aide de Mme Berthelot, je fais une petite toilette. Jusqu'à midi je me repose dans mon fauteuil, et l'heure du déjeuner arrive ; je mange avec deux bonnes tartines de pain, ce qui m'a été préparé, c'est-à-dire beaucoup de légumes et un peu de viande, mais jamais de soupe car je ne l'aime pas beaucoup. Mon grand régal, c'est la salade que je prépare moi-même, sans poivre ni huile, mais avec beaucoup de vinaigre car, ajoute-t-elle malicieusement, on m'a toujours dit que le vinaigre conservait, et, ma foi, jusqu'à présent, je n'ai pas à me plaindre de ce conseil. Un œuf cuit au poêlon et un bon morceau de pain sont, presque chaque jour, mon repas du soir. Après, je fais la conversation avec ma voisine, je dis mon chapelet jusque vers 11 h ou minuit, et je vais me coucher. Elle aimait également les oignons cuits

dans la cendre qui constituaient le principal de ce repas. Elle les assaisonne avec du vinaigre et du sel. Avouez que c'est un régime peu ordinaire ». ¹⁹ Les journaux de l'époque affirmaient qu'elle entretenait de bonnes relations avec son voisinage.

Nous avons une autre version, digne de foi, qui nous vient d'une personne qui a vécu dans sa rue. Histoire de Clochemerle pensez-vous ? Les faits que nous allons rapporter ci-dessous sont authentiques. Elle avait une voisine du nom de Hergaut avec laquelle les relations étaient tendues. Lorsque celle-ci était souffrante, elle tapait dans le mur contigu pour l'empêcher de se reposer. Dans ce temps là, il y avait des « coins au bois » où était entreposé le bois pour le feu et le fagot, appelé bourrée servant au bois d'allumage. Au-dessus comme le plancher était légèrement défoncé, sa voisine montait au grenier et effectuait un besoin bien naturel pour arroser le bois. Mal lui en prit, quand Madame Lelièvre s'est aperçue du stratagème, elle s'arma d'un pique et alla chatouiller la partie charnue de la dite et charmante voisine ! Certifié véridique.

Madame Lelièvre, durant toute sa vie était ou simulait être de santé fragile. Aussi la personne qui flairât la bonne affaire, acheta sa maison en viager. Mal lui en était venu, car lorsque Madame Lelièvre voulut bien rejoindre le ciel, il y avait belle lurette que l'acheteur et son héritier l'avait précédée. Les bonnes affaires sont toujours pour l'une des deux parties, l'important est de se trouver du bon côté de la barrière !

¹⁹ Sources : M. Jean Jousse

Conclusion

Pour nous, enfants de Gréez qui avons œuvré et qui nous sommes battus toute une vie, pour le maintien de notre village avec toutes les difficultés que nous avons rencontrées, espérons nous être attachés à traduire et transmettre par ce travail, la mémoire de notre village. Toutes ces informations que nous avons collectées ne sont pas notre propriété, la connaissance que nous avons de Gréez ne nous appartient pas, mais notre devoir était de les transmettre. Car l'histoire des lieux n'a pas de fin, alors nous encourageons et souhaitons bonne chance à celui qui relèvera le flambeau.



Sources :

Jean Jousse, érudit local

Jocelyne Mautouchet

Archives départementales

Archives communales

Archives paroissiales

Livre Abbé Vavasseur

Université de Nantes : M. Guyodo

Extraits du cahier de délibération conseil municipal de la commune

INSEE

Annexe 1 : Le cahier de doléances (1^{er} mars 1787)

Plaintes et remontrances que font les habitans composant l'ordre du Tiers Etat, de la paroisse de Grééz, aux Roy, aux Etats Généraux, très augustes représentans de la Nation Française, dressé en l'assemblée du dit ordre, tenue à Grééz le premier mars mil sept cent quatre vingt neuf, et remis aux députés de la ditte paroisse, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal de la ditte assemblée.

Au Roy, et aux Etats Généraux du Royaume,

Supplie très humblement les habitans de la commune de Grééz,

Premièrement

De supprimer le droit connu sous le nom de « franc-fief » pour trois raisons principales, la première parce que ce droit blesse l'équité, en ce qu'il représente le service militaire dû au souverain suivant l'ancien régime féodal, et qu'il était regardé dans le principe comme le dédommagement de l'affranchissement du service militaire, dont un préjugé barbare rendait les roturiers incapables. La seconde, parce que cet impôt est la source une infinité de procès, et que la manière de le percevoir expose le citoyen à mille vexations. La troisième, parce que le peu d'importance des produits de cet impôt doit engager le souverain à le sacrifier avec d'autant plus de raison que sa suppression facilitera le commerce des biens féodaux, et engendrera d'autres droits, moins onéreux, et plus justement répartis.

Si l'Etat peut sacrifier cette faible partie de ses revenus, on doit au moins cette justice aux roturiers que les produits des francs-fiefs soient répartis sur toutes les propriétés indistinctement. Alors, cette charge particulière deviendra générale, et n'écrasera pas un petit nombre d'individus, aussi chers à la Patrie, aussi fidèles au Roi que le reste de la nation.

Secondement

D'ordonner que l'augmentation progressive des sols pour les livres ajoutées, ou qui pourraient l'être à l'avenir, au principal des impôts primitifs, ne pourront avoir lieu que sur les droits fixes et absolus imposés sur une quantité déterminée d'une denrée dans le prix, variant suivant la multiplication du numéraire, exige aussi un changement dans l'impôt. Mais que toute imposition relative, c'est-à-dire consistant dans une partie aliquote du prix ou du produit d'une chose, ne pourra être grevée des sols pour livre additionnelle, parce que ces droits augmentent naturellement en raison de l'augmentation successive du prix ou des objets qui en sont chargés. De ce nombre sont les droits du franc-fief, centième denier, contrôles les baux et les acquisitions de biens etc...

Troisièmement

De conserver et de perfectionner l'administration provinciale établie depuis une année et plus, et de donner aux établissements municipaux toute la consistance nécessaire pour que ces corps soient en état de rendre aux citoyens des services aussi prompts que peu dispendieux.

Quatrièmement

De permettre la chasse à tout citoyen possesseur de terres sur ses propriétés, sans distinction de fief ou de cens. En particulier, n'est-il pas ridicule qu'un particulier ne puisse tirer sur un lapin qui vient manger les choux de son jardin,

tandis qu'il peut tirer sur la poule de son voisin lorsqu'elle vient y faire quelque dégât ? qu'il puisse tuer un perdreau dans un jardin hommagé, et qu'il ne puisse en faire autant dans un pré qu'il tient à cens ? Un prince d'Italie vient de nous apprendre que tous les hommes ont droit égal aux productions de la terre, et que le droit de chasse exclusif n'est qu'une violation du droit de la nature. Le grand duc de Toscane, frère de notre auguste reine, a accordé le droit de chasse à tout possesseur de terre sur ses propriétés, indistinctement.

D'ailleurs, ne devrait-on pas abréger, ou du moins diminuer la rigueur des peines imposées aux délits de chasse ? Y a-t-il la moindre proportion entre la peine et ce délit enfanté dans les forêts de la Germanie et conservé par la barbarie féodale ?

Cinquièmement

Quant à la réformation des coutumes et autres lois locales, quelques vœux que nous formions pour voir tous les peuples de la France assujettis à une même loi, cette réforme exige tant de travaux que nous nous contentons de la désirer. Cependant, ne pourrait-on pas réduire toutes les coutumes peu différentes, et dont le territoire et limitrophe, à une loi commune et générale ? Cette opération sans doute éviterait bien des procès, et cette considération mérite bien l'attention des Etats-Généraux.

Sixièmement

De réformer le code criminel quand à la forme de la procédure, et d'établir une proportion plus juste entre les délits et les peines, de restreindre à un petit nombre de crimes la peine de mort infligée pour des délits si légers, d'y substituer une peine qui, en punissant le crime, mette le coupable en état de réparer les torts qu'il a faits à la société. La justice, l'humanité exigent ces changements dans le cadre d'un peuple qui se distingue par la politesse de ses mœurs.

Septièmement

D'établir un impôt général et modéré qui, par sa nature, porte sur tous les citoyens, en raison de leur propriétés et de leurs facultés, de telle manière que l'individu ne soit point écrasé, et que l'Etat cependant ait des ressources nécessaires au soutien de la pompe royale, à l'administration intérieure du Royaume, à la défense des frontières et à l'entretien des forces terrestres et maritimes de la Nation, qu'il n'y ait aucun privilège à cet égard.

Huitièmement

D'établir ou, au moins, de réformer les gabelles, ce droit désastreux qui, portant sur un objet de première nécessité, pèse uniquement sur le pauvre citoyen. De supprimer également les aydes ; ce droit détruit le bonheur des peuples.

Neuvièmement

De défendre la vente du tabac râpé, et de remettre les choses à cet égard sur l'ancien pied, si le droit exclusif n'est pas supprimé totalement.

Dixièmement

D'établir les lettres de cachet. Il est inutile de répéter ici les raisons qui doivent déterminer à cet égard.

Le présent cahier a été arrêté par les habitants de la dite paroisse de Gréez, dans l'assemblée convoquée à cet effet, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal en date du premier mars mil sept cent quatre-vingt neuf. Et ceux des dits habitants qui savent signer ont signé avec les députés et le Président de la dite assemblée.

Signé :

Jacques Piau, Député ; Boutrouë, Avocat au Parlement, Député ; Lefebvre d'Ivri, Chevalier, Sindic municipal ; F.M. Reimbourg, Greffier ; François Bouillon ; René Coudray ; R. Dérouet ; André Reimbourg ; Jean Hoyau ; François Binet ; Jean Richard ; F. Lefevre ; Franchet

Annexe 2 : Le répertoire des métiers

Répertoire activités commerces et artisans de Gréez sur Roc						
Relevé dans l'ordre, venant de Montmirail						
Noms des rues	Commerces ou métiers	Noms connus				
		Avant 1940	Après 1940	Après 1960	Après 1980	1980-2000
Grande Rue						
3	Maçonnerie			Bruneau	Bruneau	
2	Sabotier	Létang				
	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
	Mairie	Mairie	Mairie			
11	Fromagerie	Marçais				
13	Epicerie	Marchand	Marchand			
13	Charpente	Marchand				
13	Elevage escargots			Bernarda	Bernada	
15	Cordonnerie	Hamelin				
15	Charpentier	Guibert	Guibert			
10	Forgeron Maréchalerie	Hardouin				
12	Epicerie	Chevalier	Chevalier			
14	Couturière			Trouillet		
25	Restaurant hotel café	Pruvost	Gaudin	Chevalier	Chauffour	Foulon
Rue de l'Eglise						
1	Tailleur épicerie	Hélière	Hélière			
27	Charcuterie	Guilmin	Guilmin Bégat	Hautemule	Vadé	Guilmin
27	Charcuterie		Bure			

16	Epicerie tabac	Petit	Deguette Petit	Houp	Juffrault Lecoq	
29	Lingerie	Roger	Roger			
29	Menuiserie	Roger				
35	Couturière	Deschamps	Deschamps			
35	Sabotier	Deschamps				
37	Modiste, coiffeur	Legret	Legret			
37	Mecanique vélo	Legret	Legret			
39	Boulangerie café	Viandié	Chevalier			
39	Mécanique agricole		Neveu	Neveu		
26	Epicerie quinc coiffeur	Noireau	Mussard	Mussard		
28	Tonnellerie	Noireau				
30	Chauffage central		Conard	Conard		
32	Cordonnerie		Bothereau			
51	Horlogerie	Bellanger	Bellanger			
40	Mécanique agricole				Merlault	Merlault
59	Parquetterie	Dupas Couetty				
42	Electricien				Rigot	
61	Scierie	Lecomte	Dupas Couetty	Desoeuvre	Boucher	Boucher

Derrière le n° 42, dans le champ de la Taille, la gare de Gréez (de la Ferté Bernard à Montmirail fin des activités vers 1935)

Rue du Cimetière

1	Parquetterie		Couetty	Pigeard		
1	Menuiserie			Pigeard	Pigeard	Pigeard Coste

Rue du Perrin (Retour de la Grande Rue)

12	Café	Binet				
10	Café bal	Salot				
6	Bourelrier Sellier	Desoeuvre	Desoeuvre	Desoeuvre	Desoeuvre	
	Annexe du 10 "Bastringue" en face le 6					

Enseignes alléchantes

13	Les Escagots du Père François					
12	La Ruche Moderne					
25	Hotel de France actuellement Le Petit Gourmand					

Rue du Perrin

O 20 100 0 Salot						
Actuellement Grande rue, au 25, restaurant Charpentier, au 27, charcuterie Guilmin, au 40 mécanique agricole Merlaut.						
Rue de l'Eglise						
1	Tailleur (Egalem. Gde rue)	Hélière	Hélière			
2	Charronnage	Trouillet C.	Trouillet E.	Trouillet E.		
2	Café	???				
4	Mercerie Nouveautés	Chevereau	Molo	Molo		
Face au 4	Menuiserie	Lecomte P./ J.	Lecomte J.	Lecomte J.	Houp	
5	Vétérinaire	Goulette Chalain				
7	Boucherie	Poirier Debon	Debon A.	Debon B.	Debon B.	Debon B.
8	Epicerie	Trouillet	Guibert L.	Guibert R.	Vadé	Vadé
8	Epicerie	Après 2000 suc à Nicole Vadé: N, Beury, puis en 2005 V, Anne				
10	Saboterie Peaux de lapins	Marchand	Legrand			
12	Charcuterie	Launay Martin				
14	Café du Croissant	Marchand	Marchand	Marchand		
14	Saboterie	Marchand	Marchand	Marchand		
14	Coiffeur			Garin	Garin	
Place de l'Eglise						
	Ecole de filles (avant 1920)					
	Mairie (après 1958)					
1	Café Saboterie Epicerie	Marchand	Martin			
1	et mercerie	Martin	Martin			
3	Graineterie	???				
6	Quincaillerie Mécanicien	Avisseau	Avisseau	Avisseau		
6	Electricité Couture	Avisseau	Avisseau	Avisseau		
6	Mercerie Le Petit Paradis	Avisseau (Mère)				
8	Boulangerie Graineterie	Café Guéret	Chamaillard	Noblet	Noblet	Noblet
8	Boulangerie Graineterie	Café Mussard				
8	Boulangerie Graineterie	Café Altermat				
12	Cordonnerie Epicerie	Lasnier	Fra Line Pennetier ?			

Rue du Bas Bourg						
	Galocherie	Dupas	Dupas			
Rue des Chemins Verts						
1	Saboterie	Vannier	Vannier J.			
4	Saboterie	Pineau	Pineau			
7	Maçonnerie	Boucher	Boucher	Boucher		
Rue du Perrin (reprise)						
1	Forgeron Maréchalerie	Deniau	Deniau			
2	Debardeur transporteur Leverrier	Leverrier	Leverrier			
Place Monument aux Morts						
	La Poste (arrêt années 1970)					
	Hongreur	Huet	Huet			
Rue du Gr Thuret						
7	Tueur de porcs Apiculteur		Breteau	Breteau	Breteau	Breteau
11	Sage femme	Desoeuvre				
11	Rempailleur de chaises	Desoeuvre				
18	Café Epicerie	Berthelot				
20	Saboterie	Lelièvre				
Face au 1	Cordonnerie	Fort - Besnard				
Impasse des Grands Champs						
12	Menuiserie			Houp	Houp	Houp
La Croix Champagne (Hameau)						
	Ecole (aurait été Hôtel)					
	Epicerie Café de la Croix-Champagne	Cochereau Cochereau	Cochereau Cochereau	Gauthier Gauthier		
	Café Saboterie	Baudoux				
	Café Saint Julien Epicerie	Hélière	Hélière			
	Charroyeur, coiffeur Mécanique Générale	Hélière	Hélière Jamet	Jamet	Dérouin	Dérouin
Les Chemins Verts						
	Café Epicerie Tabac Peinture	Boutefol	Habert	Rouffort	Rouffort	Rouffort
Les Quatre Vent						
	Café, épicerie	Launay				

	Forgeron Maréchalerie Charbonnier	Launay				
La Croix Champagne et divers						
La Tuillerie	Fabrique tuiles et briques	Guédé				
La Hutterie	Café de l'Oie qui Couve	Guédé				
Les Hulottières	Café de La Puce qui Renifle	???				
La Roche	Menuiserie					Le Danois
La Fringale	Café Epicerie	Taranne				
Saint Antoine	Saboterie	Virette				
Vaufargis						
	Saboterie	Chesneau	Chesneau	Chesneau		
	Café Epicerie (coté Melleray)	Guédé	Guédé			
	Entrepreneur de battages	Guédé				
La Maigretière						
	Sage-femme	Blazy	Blazy			
	Jardinier	Thibault	Thibault			
Les Guilberdières						
	Charronnage Tonnellerie	Gasnier				
	Taupier	?				
Les Moulins						
	Courgirault	Lucas Pichard				
	La Bretèche	Guédé	Guédé			
	La Motte	Pineau				
	La Pénillière					
	La Carellière					
Les Commerces D'animaux						
	Les Bazinières		Boiron	Boiron	Boiron	
	La Croix-Champagne	Cirot	Cirot			
	La Croix-Champagne	Leroy	Leroy	Leroy	Leroy	
	Les Chemins-Verts	Bellème	Bellème	Bellème ?		
	Petit Aulnay	Lucas	Lucas	Lucas		
	La Rouillardière			Vallée	Vallée	Binet

Annexe 3 Chanson de la kermesse de 1947

Souvenir de kermesse 1947

Air : Le Régiment des Mandolines

I COUPLET

Si vous venez à Gréez sur Roc en villégiature
Vous serez assurés, de trouver chez Monsieur
Bure
De bonnes rillettes du pays ;
Et du boudin.
Ensuit' chez Noblet ou Chevalier
Filez au pain.
Vous n'aurez maintenant
Qu'à courir vit' vous désaltérer.

I REFRAIN

Chez Gaudin, on vous servira le meilleur vin
Ou bien si vous le préférez
Au Croissant vous vous en irez.
Et pour vous promener, s'il vous faut un vélo,
Chez Legret ou chez Avisseau
Vous trouverez ce qu'il vous faut.
Si vous êtes en voiture
Et que votre cheval ait besoin de ferrures
Hardoin ou bien Jules Deniau remettront
aussitôt
D'aplomb votre monture
Monsieur Desoeuvre entretiendra tous vos
harnais ;
Pour c'qui est du cabriolet allez en confiance
chez Trouillet.

II COUPLET

Si vous êtes séduit à son site pittoresque
Que vous vous disiez, je suis ici et bien j'y reste
Vous n'aurez qu'à vous faire bâtir une maison
Monsieur Boucher sera compétent
Pour la question.
Et Couetty vous vendra
Tous ce qu'il vous faudra comme bois.

II REFRAIN

Ensuite, Monsieur Conard vous installera
Le chauffage central et l'eau

Avec évier et lavabo.

Monsieur Lecomte vous fera des meubles
charmants
Avec cela vous s'irez ravis
Car avec un' moto-pompe et de braves
pompiers
Plus besoin d'assurances
Ils pourront en un clin d'œil
Circonscrire' le sinistre
Quelle qu'en soit l'importance
Et tranquillement, Madame dans son dodo
Rêvera aux rob's et manteaux
De chez Petit ou chez Molo

III COUPLET

Pour votre ravitaillement aucune inquiétude
Des épiciers, il y en a une multitude
Chez Marchand, à la Ruche, aux comptoirs
C'est épatant.
Pour vos chaussures
Both'reau ou Liehn
Evidemment
A moins que vous n'vouliez de
Grosses galoches fourrées.

III REFRAIN

Monsieur Dupas en fait de toutes les pointures
Avec ça vous irez chercher
Beurre, œufs ou lait chez les fermiers.
Ou si vous préférez des sabots très bien faits
Ici vous n'en manquerez pas
Car des sabotiers, il y en a.
Monsieur Hélière vous fera un costume inusable
Et de coupe impeccable.
Madame s'en ira dare-dare
Se faire inscrire chez Mussard
Pour son indéfrisable.
Pendant ce temps, Monsieur fera les provisions
Il ira chercher, nom de nom
Un bon bifteck chez M'sieu Debon.

Annexe 4 : Portraits de figures de Gréez, que nous avons connues, appréciées et aimées, et aujourd'hui disparues



Conard Roger



Couetty Madeleine



Debon Maurice



Desoeuvre Henri



Desoeuvre Jean



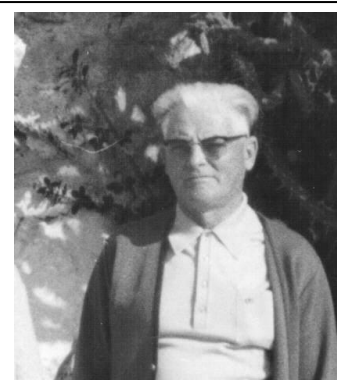
Desoeuvre Lucienne



Dippe Henri



Gouhier Gustave



Guédé Jules



Hardouin Robert



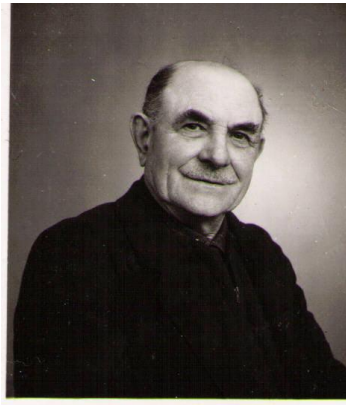
Hégon Renée



Hélière René



Lecomte Jules



Legret Louis



Legret Suzanne



Lesiourd Eugène



Letang Emile



Marchand Marcel



Martin Adrien



Moirot Odette



Monchâtre Cyr



Mourier Jean



Mussard Gustave



Mussard Lucienne



Noblet Cécile



Noblet Daniel



Ollivier René



Pigale Maurice



Pigale Raymonde



Pigéard Maurice



Pottier Gustave



Pottier Yvonne



Ribot Ernest



Trouillet Edmond



Vadé Jules



Debon Armand

Annexe 5 : Jean Jousse nous raconte...

Jean Jousse nous raconte...

Généralités sur Gréez

Sommaire de l'annexe :

L'affaire rondeau à Vaufargis	105
« Ah ! Les cochons »	116
L'approvisionnement de Paris et le « Chemin aux cochons »	119
Minerai de fer	121
Le bourg	121
Les femmes	122
Les sabotiers	122
La campagne	123
Les chemins verts	123

L'affaire Rondeau à Vaufargis

Pendant la Révolution, c'était pour les chouans une nécessité de se procurer de la poudre pour leurs fusils. La législation en vigueur à l'époque, celle de la monarchie, assurait à l'Etat le monopole de la fabrication et de la vente des poudres et salpêtres d'origine française. La République avait réquisitionné et nationalisé les ateliers privés : ouvriers, matériaux, moyens de transport restaient sous son contrôle. Le commerce frauduleux de la poudre, comme celui du sel, n'était encore qu'un délit de contrebande et de confiscation. Toutefois, la loi du 11 mars 1793 (21 ventôse an I), toujours en vigueur, avait permis l'introduction et la vente en France des poudres étrangères²⁰.

Il y avait donc un important commerce clandestin de la poudre, surtout pratiqué par les chouans. Des mesures furent prises pour enrayer ce trafic. Le Directoire du Département établit un règlement interdisant d'introduire frauduleusement de la poudre dans les voitures publiques. Le général Watrin fut chargé de faire visiter minutieusement voitures publiques ou privées, à l'entrée et à la sortie des villes²¹.

Les trafiquants allaient à Paris chercher cette poudre qui provenait de Suisse et arrivait dans des relais qu'ils connaissaient bien, tels La Boule d'Or, près les Grands-Augustins, ou La Croix-Blanche, à Saint-Denis.

Le 3 floréal an IV (22 avril 1796), le commissaire du Directoire exécutif du département de la Sarthe écrit au ministre de la police générale : « *Je suis instruit d'une manière presque certaine qu'il existe à Paris un magasin où l'on vend constamment et journellement de la poudre à canon. C'est à La Levrette, ou Civette, près la ci-devant Bastille. Il en part prodigieusement pour les départements chouans, et il n'y a pas une décade qu'il, en est parti un paquet de plus de cinquante livres pour Château-Gontier. Il ne paraît rien, ni dans le magasin, ni dans la boutique, et on vous conduit, avec les précautions nécessaires, dans une arrière pièce où on vous la distribue. Cette poudre vient de Suisse en grande partie. Elle est reconnaissable en ce qu'elle est petite et fort luisante. Je vous invite, Citoyen Ministre, à donner des ordres en conséquence, car c'est Paris, incontestablement, qui alimente les chouans de notre pays, et je vous ai fourni la preuve, par le dit courrier, des efforts qu'ils ne cessent de faire. Salut et Fraternité.* »

Cette poudre, les trafiquants la camouflaient dans des ballots, des sacs, des barils.

Il y eut de nombreuses arrestations : à Alençon, à La Ferté-Bernard, à Bonnétable... Dans cette ville, au milieu de linges, de savons, de bouteilles vides, on trouva cent livres de poudre qu'un nommé François Marais, rue des Petites Ecuries à Paris, envoyait à son oncle, le teinturier Julien Cordé²².

La surveillance était-elle parfaitement efficace ? Il est possible d'en douter, puisque les membres du District du Mans se plaignirent au Comité de Salut public de la conduite scandaleuse de Lenoir, préposé à la régie des poudres et salpêtres

²⁰ Charles Girault, Rochecotte et la chouannerie mancelle, 1949, p. 163.

²¹ Charles Girault, Rochecotte et la chouannerie mancelle, 1949, p. 161.

²² A.D. Sarthe L 134.172.178.

dans le département de la Sarthe, qui est un insolent, ivrogne et emploie des jeunes gens de la première réputation, riches ou protégés.

Les contrevenants sont arrêtés et poursuivis. Certains sont envoyés aux galères. D'autres furent fusillés. Ce fut le cas de Rondeau²³.

C'est sur la commune de Melleray, à l'extrémité est de la Sarthe, que commence « l'affaire Rondeau ».

Vaufargis est un charmant petit hameau qui s'étire dans un vallon bien vert, le long de la route de Montmirail à Brou, l'ancien « chemin du Mans à Chartres », l'ancien « chemin aux bœufs », l'ancien « chemin aux cochons »²⁴.

De nos jours, une demi-douzaine de résidences secondaires s'aligne de chaque côté de la route. Elles dépendent du territoire de la commune de Gréez-sur-Roc, au nord, de celui de la commune de Melleray, au sud. A quelques pas vers l'ouest, on est sur Montmirail.

Une auberge existait encore avant la dernière guerre, avec son assemblée annuelle, mais à l'époque de la Révolution il y en avait deux, ainsi qu'un « enclos aux cochons ». Du côté de Gréez-sur-Roc, l'auberge était tenue par le citoyen Louis Gautier et son épouse. Gautier est généralement désigné dans les actes comme « marchand aubergiste ». Sa femme, née Victoire Lahaye, était originaire de Montmirail. Sans doute leur commerce devait être assez florissant sur cette route très fréquentée, puisque trois domestiques les aidaient dans leur tâche : Jean-René Jardin, René Menand et Marie Derelle.

Le soir du 23 mars 1796²⁵, chacun vaquait à ses occupations. Le charretier Jean Jardin revient du ruisseau d'en bas où il est allé faire boire les chevaux de son maître. Dans la salle de l'auberge, quatre clients sont attablés autour de quelques pichets de vin. Ce sont de bons clients, des habitués de la maison, des marchands de bestiaux de la région. L'hôte, qui les connaît bien, et qui vient juste de rentrer chez lui, les salue.

Sur les six heures et demie du soir arrive un cavalier, vêtu d'un long manteau noir, avec devant lui sur le cheval un paquet blanchâtre dont se souviendra la jeune domestique, Marie Derelle. L'arrivant descend de cheval et demande au palefrenier de conduire sa bête à l'écurie et d'en prendre soin. Entré à l'auberge, il y est reçu par la citoyenne Gautier à qui il donne paquet et manteau ; elle les porte aussitôt dans la chambre où doit coucher l'arrivant et dépose le tout sur un coffre « proche du lit ».

Cet homme avait-il une allure suspecte ? Sans doute, puisque l'un des quatre marchands dit à ses compagnons de table : « Voilà un marchand de poudre et un chouan ! » La citoyenne Gautier, en revenant de la chambre, dit, elle aussi, à son mari que le paquet de son nouveau client devait contenir de la poudre. Louis

²³ On trouvera des documents riches et précis sur cette affaire aux A.D. de la Sarthe, 175, 195, 226, 289, 292. Aucun des détails rapportés ci-après n'a été inventé.

²⁴ Voir La Province du Maine, 1989, p. 157 et suivantes.

²⁵ Dans Girault, ouv. cité, il est indiqué à tort, la date du 23 mai 1796. C'est celle du trois germinal an IV (23 mars 1796) qu'il faut lire.

Gautier alla à son tour jauger le paquet et fut du même avis. Marie Derelle, la servante, était allée faire le lit pour l'arrivant. Pendant qu'elle s'en occupait, sa maîtresse était entrée et lui avait dit: « Voilà le paquet à cet homme! » Elle-même l'avait examiné. « C'était un paquet enveloppé de cuir blanc, ficelé et cousu avec du fil bleu. Il était même bien pesant. »

Le repas est servi aux clients, qui vont ensuite, se coucher. L'inconnu qui ne sait pas encore quelle nuit mouvementée il va passer, regagne la chambre, qu'il partage avec un jeune marchand de chevaux.

Tout le monde une fois couché, Gautier court à son écritoire et, sur un bout de papier, il rédige « un mot d'écrit », qu'il fait porter immédiatement par son domestique René Menand au citoyen Urbain Barbay, agent de la commune de Montmirail. Il y indique qu'il avait chez lui un individu suspect, muni d'un paquet contenant de la poudre à canon, « suivant ce qu'il croyait en connaître. »

Aussitôt Barbay réquisitionne le citoyen Pierre Baron, officier de la garde nationale. Il lui demande de former une patrouille et de la conduire à Vaufargis pour vérification. Cinq hommes sont trouvés sur le champ : Pierre Labassé, Jean-Baptiste Rouillon, Charles Fournier, François Pitois et Marin Forestier.

Sur les onze heures du soir, Gautier entend frapper à sa porte : c'est la patrouille. Il ouvre. Baron demande : « Tu as des gens à coucher ? - Oui, il y en a cinq. - Tu les connais ? - J'en connais bien quatre... Le cinquième, je l'ai déjà vu passer une couple de fois, mais c'est la première fois qu'il « descend » ici. - Conduis-nous dans la chambre ! » - Gautier leur montre le chemin. Baron demande à voir les passeports. Ils lui sont présentés ; ils sont « dûment en forme, conformément à la loi ». Le dernier arrivant présente aussi le sien²⁶. On y lit qu'il s'agit du citoyen Rondeau François, marchand, domicilié au Mans, âgé de vingt-neuf ans. Il mesure cinq pieds trois pouces (environ un mètre soixante). Ses cheveux et sourcils sont châains. Il a les yeux gris, le nez et la bouche moyens, le menton rond, comme le visage. Il est marqué d'un « seing »²⁷ (signe) à la joue droite et d'une cicatrice à la joue gauche. Le chef de patrouille voit également que Rondeau est passé à Saint-Calais le 27 nivôse (17 décembre 1795), à Vendôme le 30 nivôse, à Châteaudun le 2 pluviôse (21 janvier 1796), à Illiers le 4 ventôse (22 février 1796) et au Mans le 14 ventôse. C'est du moins ce qu'indiquent les visas.

Sur un coffre de la chambre, Baron remarque un paquet, et, sur ce paquet, une montre, des jarretières, un « mouchoir de col » et des guêtres. Il prend ce paquet et le trouve bien pesant. Il demande : « A qui est cette montre ? » - Rondeau répond : « A moi, les jarretières, le mouchoir et les guêtres aussi. – Tout ça est à vous ? - Oui, tout est à moi.- Et le paquet ? A qui est-il ? - Ah, il n'est pas à moi. - Eh bien, à qui donc ? - Je n'en sais rien, mais il n'est pas à moi. »

Baron s'adresse alors à l'autre occupant de la chambre, le marchand de chevaux : « Ce paquet t'appartient ? - Non, je n'ai point de marchandise, moi - A qui est-il alors ? - Il est à toi, Gautier ? - Moi, je ne connais pas ce paquet, mais je

²⁶ Voir le texte de ce passeport au n° 5187 du registre des passeports de l'administration municipale du Mans. Voir également A.D. Sarthe, L 172.

²⁷ C.R. de Montesson écrit dans son Vocabulaire du Haut-Maine (1859) : « Sing (prononcez sin), verrue ou petite tache noire du visage que l'on appelle aussi grain de beauté ».

pense qu'il est à cet étranger, parce qu'il était enveloppé dans son manteau, et ma femme m'a dit la même chose. »

Le chef de patrouille reprend le paquet et l'examine avec beaucoup d'attention, de même que les autres assistants. Tous en arrivent à penser qu'il contient de la poudre à canon, sans pourtant l'avoir ouvert.

S'adressant de nouveau à Rondeau, Baron demande : « Tu es donc marchand ?
- Oui, je le suis. - De quelle marchandise fais-tu commerce ?

Toutes sortes de merceries. - Eh bien, habille-toi et viens avec nous. »

La patrouille conduit Rondeau jusqu'à Montmirail, distant de plus d'un kilomètre, et va le présenter au citoyen Ursain Barbay, président provisoire de l'Administration municipale. De nouveau, Rondeau exhibe son passeport. Le magistrat le trouve conforme à la loi. Mais, ce paquet, que l'on présume contenir de la poudre à canon, qu'en faire ?

Barbay décide d'envoyer Rondeau devant le juge de paix Jean Fournier²⁸. Il est alors onze heures et demie. La patrouille fait lever le juge de paix et lui présente le suspect. Le chef explique rapidement les faits. Le juge lit le rapport qui en a été fait par le citoyen Baron. Rondeau présente de nouveau son passeport, sa patente. Encore une fois tout est trouvé « conforme à la loi ». Le juge prend le paquet, le tâte, et pense, lui aussi, qu'il y a de la poudre là-dedans. Pour s'en assurer, il décide de procéder à son ouverture. Le tout est enveloppé d'une peau de cuir blanc cousue avec du fil bleu. Quelques coups de couteau et, à l'intérieur, apparaît de la poudre à canon et quatre sacs de papier, eux aussi remplis de poudre, mais d'une poudre plus fine et plus brillante. Le poids du paquet est évalué de quinze à seize livres « y compris la peau et le papier ».

Le juge interroge Rondeau sur son métier, ses déplacements et sur le paquet.

- Comment t'appelles-tu, citoyen ?

- François Rondeau.

- Profession ? - Marchand.

- Domicile ? - Le Mans.

- Age ?

- 29 ans. Je suis natif de Vallon-sur-Gée.

- Tu fais quelle sorte de commerce ? - Je vends toute sorte de mercerie : mouchoirs, mousseline, coton...

- En ce moment, quelles marchandises as-tu ?

- Pour le moment, rien. J'ai été à Illiers pour acheter des mouchoirs. Il y a quinze jours, on me les vendait 27 à 28 livres la douzaine, mais maintenant ils me les font à 36 livres. Alors je n'en ai pas voulu, parce qu'aujourd'hui l'argent est trop rare et je ne pourrais pas les revendre.

²⁸ Barbay fera lui-même, un an plus tard, l'objet d'une enquête. Voir documents III, IV, V.

- Et ce paquet de poudre, il est bien à toi ? Ne l'as-tu point acheté pour les chouans ?

- Ah ! Ça, non, sacrebleu ! J'aimerais mieux me faire couper la tête que de faire un pareil commerce avec eux. J'aimerais mieux qu'on les brûle... comme on fait brûler le bois. Ce paquet n'est point à moi. Je ne le connais pas.

- Alors, pourquoi était-il dans ta chambre sous ta montre et sous tes effets ?

- Dame! En arrivant dans cette chambre, j'ai trouvé mon manteau sur un meuble. Je l'ai pris pour le mettre sur mon lit, et, dessous, il y avait le paquet. Alors, j'ai mis ma montre là-dessus avec mes autres affaires. Je vous répète, sur ma vie, que je n'ai rien à voir avec ce paquet.

- Tu savais ce qu'il y avait dedans ?

- Non. Je n'y ai fait aucune attention, et je ne me soucie point de ce qui n'est point à moi... Et puis, dites donc, je n'étais pas tout seul à coucher dans cette chambre, et, dans les autres, il y avait aussi d'autres hommes...

Pourquoi refusez-vous de me croire, moi ? Et les autres, eux ? C'est pas parce qu'on ne me connaît pas qu'on doit se méfier de moi ! »

Le juge estime qu'il a fait tout son travail. Il décide que Rondeau sera gardé à vue dans « une maison sûre » de la commune, « attendu qu'il n'y a pas de maison d'arrêt ».

Mais les citoyens de la patrouille ne sont pas d'accord. N'oublions pas qu'il est près de minuit ! Ils estiment qu'ils n'entendaient pas faire un service plus long que celui qu'ils venaient de faire ». Le juge en est d'accord. Il délivre un réquisitoire à l'officier de garde à l'effet de commander une autre garde suffisante pour le reste de la nuit. Baron, le dit officier, observe que ce n'est pas possible, vu qu'on est au milieu de la nuit et qu'il ne pourrait trouver personne. Le juge consulte alors le citoyen Barbay, et, devant l'impossibilité de faire garder le suspect, il demande à Rondeau de lui donner son passeport. Il en fait prendre copie conforme qu'il fait signer à Rondeau, et il reconnaît que cette signature est la même que celle de l'original.

Il demande au suspect de promettre « sur sa foi d'homme d'honneur » de se représenter à lui le lendemain matin, et le renvoie chez l'aubergiste « pour y rester jusqu'à demain que nous ferons l'information convenable et nécessaire ».

Après minuit et demi, Gautier est réveillé par des coups frappés à sa porte : c'est Rondeau, revenu de Montmirail. L'aubergiste, assez étonné, lui ouvre. Avant de retourner se coucher, Rondeau lui demande un septier à boire. Il est une heure du matin. Tout Vaufargis dort.

De bonne heure, avant six heures, Rondeau est déjà debout. Il trouve le jeune domestique, René Menand, occupé à soigner les chevaux. Il lui donne deux sols pour le foin et les soins fournis à sa bête. Puis il s'en va payer l'aubergiste, et part sur la route du Mans. Marie Derelle, la servante, déclarera par la suite, qu'elle le vit partir « bien gai et en chantant ». Elle dira aussi qu'elle l'avait déjà vu passer plusieurs fois à Vaufargis. La dernière fois, c'était lundi dernier, et il lui avait dit qu'il se rendait à Illiers.

Sur ces entrefaites, le juge de paix apprend que Rondeau est passé, il y a une quinzaine environ, par l'auberge du Pont d'Iverny. Le Pont d'Iverny est situé de l'autre côté de Montmirail, en allant vers Le Mans, à quelques trois kilomètres à l'ouest. (C'était très probablement, comme Vaufargis, une halte du « chemin aux cochons »). L'auberge y est tenue par le citoyen Jacques Lucas et sa femme, Madeleine Fournier, avec leur nièce, Hélène Foucrier, domestique chez eux.

Le juge se rend donc au Pont d'Iverny chez Lucas. L'aubergiste lui dit : « Il y a quinze jours ou trois semaines environ - oui, c'était bien un jeudi soir - un homme est arrivé sur son cheval. Deux espèces de paquets, enveloppés dans du drap, étaient accrochés à la selle ».

Cet homme lui demanda de donner de l'avoine à son cheval. Quand la bête eut mangé, il décida de se coucher parce qu' « il était sur le soir ». Lucas avait aidé l'homme à décharger le cheval des deux colis. Cela lui parut comme « deux petites boîtes », dans du drap et « clouées de toutes parts », mais il ne les avait pas vues « à découvert ». L'homme les porta lui-même. Dans sa chambre quand il alla se coucher. Pendant le repas, il leur déclara qu'il était marchand. Lucas lui demanda :

- Quel genre de marchandise avez-vous donc ?

- Oh! Pas grand sorte de marchandise ! J'aurais bien voulu en avoir une somme, mais je n'en ai pas seulement une demie !

La femme de l'aubergiste : « Mais qu'est-ce que vous vendez ? »

- En ce moment, j'ai seulement quelques fromages de Brie et de la poudre à poudrer.

- Des fromages ?

- Eh, oui ! Si j'emmène ces fromages, c'est parce que nous tenons boutique, ma femme et moi ; et elle en vend un morceau à l'un, un morceau à l'autre.

- Combien le vendez-vous, votre fromage ?

- Dix sols !

- Alors, je vous en prends un.

- Ah ! Non ! Pour un fromage, je ne vais pas tout « démancher » mes boîtes. Ça me ferait trop d'embarras pour les ouvrir et les refermer.

L'homme n'a donc point ouvert ses boîtes, et personne n'a su ce qu'elles contenaient. Puis il était allé se coucher et repartit le lendemain matin. Nul ne l'avait revu depuis. Voilà tout ce que le juge apprit au Pont d'Iverny.

« L'affaire Rondeau » en serait restée là si, le 12 germinal an V (1^{er} avril 1796), donc neuf jours après, Rondeau ne s'était pas fait arrêter de nouveau, à Vibraye cette fois, par le citoyen Montreuil, commandant de la garde de Vibraye.

Montreuil était au courant de la première arrestation de Rondeau à Vaufargis. Aussitôt, il envoie chercher le juge de paix du canton. Celui-ci, après avoir interpellé le suspect, entendu ses explications, son refus de reconnaître que le paquet de poudre lui appartenait, ordonne qu'il soit remis au juge de Montmirail.

Cet ordre est exécuté par Montreuil, assisté du citoyen Renault et Olivier Ploux, gendarmes nationaux, de la brigade de Saint-Calais.

Le lendemain, treize germinal (deux avril), le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Montmirail écrit au commissaire du département : « Citoyen, par ma lettre du 7 courant, je vous annonçais que le juge de paix de Montmirail avait eu la maladresse de mettre en liberté un individu prévenu de colporter de la poudre à canon. Je vous promettais de le faire reprendre. Eh bien, il a été arrêté hier à Vibraye, sur le réquisitoire de l'officier de gendarmerie de Montmirail, lequel l'avait arrêté la première fois. Il a été amené ici. Je l'ai interrogé ce matin. Le juge de paix a décerné sur le champ un mandat d'arrêt, et je viens de le faire partir par la gendarmerie de La Ferté-Bernard. Il sera rendu vraisemblablement le 15 courant... »

Lors de sa seconde arrestation, Rondeau était porteur d'un nouveau passeport, délivré au Mans le 11 germinal (31 mars), indiquant qu'il était domicilié à Vallon, alors que son précédent passeport indiquait comme domicile Le Mans. En même temps que lui, fut arrêté à Vibraye un nommé Sallé, « portant un sabre », marchand au Mans, muni d'un passeport régulier, et qui fut relâché. Seul, le sabre fut confisqué, avec la copie du passeport de Sallé. On a une note protestant de la volonté républicaine des autorités vibraysiennes et de leur détermination à lutter contre les chouans ; le tout est signé Mesnager.

Le commissaire du directoire exécutif du département lui répond deux jours plus tard, en le félicitant de son zèle et de son autorité. Il indique que Rondeau est enfermé à la « prison de justice du Mans », que toutes les pièces à charge sont envoyées au commandant de la place, et que le délinquant sera traduit devant le Conseil militaire et « jugé selon ses œuvres ». Il ajoute encore que la conduite du juge de paix de Montmirail n'en est pas moins répréhensible.

Les gendarmes de Connerré avaient été chargés d'apporter au chef de brigade Brouville, commandant militaire de la place du Mans, le ballot et la valise remplis de poudre que Rondeau détenait lors de son arrestation.

Brouville invite le président du Conseil militaire à s'occuper de cette affaire le plus rapidement possible, « la prison du Mans n'étant pas des plus solides ». Il demande également une punition exemplaire.

Le 18 germinal (7 avril), le rapporteur du Conseil militaire se rend à la maison de justice pour y interroger Rondeau, « muni de sept pièces d'accusation »²⁹. Rondeau décline ses nom, prénom, âge. Il indique qu'il est né à « Bazouche » (Bazouges) près La Flèche, qu'il demeure à Vallon et qu'il fait le commerce de « toute sorte de marchandises, comme mouchoirs, mousselines, linons, etc. ».

Le juge lui demande : « D'où venais-tu quand tu as été arrêté ? »

- Je venais du Mans pour aller à Châteaudun.
- Pourquoi fais-tu commerce de poudre à canon ?
- Je n'ai jamais commercé de poudre à canon, et je n'ai jamais eu envie de le faire.
- Mais c'est bien de la poudre que tu transportais ! Donc, tu en fais le trafic !
- Non !

²⁹ Voir le procès-verbal de cette interrogation du 18 germinal an IV (7 avril 1796), A.D. Sarthe, L 188.

- Alors, si tu n'en fais pas le trafic, tu la portais donc aux chouans, nos ennemis ?
- Cette poudre n'était pas à moi. J'ignore totalement comment elle se trouvait sous mon manteau. Je l'avais mis sur une chaise en entrant à l'auberge.
- Mais, pourquoi ce paquet se trouvait-il dans ta chambre, au pied de ton lit ?
- Oui, il y était bien, mais c'est la citoyenne Gautier qui l'avait apporté avec mon manteau.
- Où as-tu mis ta montre ?
- Je l'ai mise sur le paquet, avec mon mouchoir de col et ma ceinture. Si j'ai mis tout ça sur le paquet, c'est qu'il n'y avait pas de meuble près du lit.
- Tu ne savais pas ce que ce paquet contenait ?
- Non, parce que si j'avais su, je n'y aurais point touché.
- Etais-tu seul à coucher dans la chambre ?
- Non, il y avait un autre marchand, un marchand de chevaux- J'avais fait la route avec lui depuis Brou jusqu'à Vaufargis. Je ne le connais pas, mais je sais qu'il s'appelle Cadet.
- D'où venais-tu ce jour-là ?
- D'Illiers et de Brou.
- Chez qui as-tu couché à Illiers ?
- Dame, je ne sais point le nom de l'auberge, ni celui de l'aubergiste, mais cela se trouve dans le milieu du bourg.
- Es-tu passé par les Autels³⁰ ?
- Oui, mais je ne m'y suis pas arrêté, parce que je voulais coucher à Vaufargis, et je pensais pouvoir y arriver vers les six heures du soir.
- Ne serais-tu pas passé par le Pont d'Iverny, et n'y aurais-tu pas couché ?
- Oui, il y a un mois à peu près, j'ai couché chez les Lucas.
- Tu avais des marchandises ?
- Oui, j'avais deux petites boîtes avec, dedans, dix fromages que j'avais achetés à Illiers, et aussi un pain de sucre de six à sept livres que j'avais eu à Brou.
- Le citoyen Lucas n'a-t-il pas voulu t'acheter un fromage ?
- Oui, mais je n'allais pas tout démancher pour sortir un seul fromage. - Comment as-tu connu le citoyen Sallé qui était avec toi à Vibraye ?
- Je le connais depuis deux ans parce qu'il demeure au Mans. On avait parlé de faire le voyage ensemble jusqu'à Châteaudun. Il devait aller voir son père qui est de là-bas.
- Avez-vous fait du commerce ensemble ?
- Non, jamais. On a bien plusieurs fois fait route tous les deux, mais il y a bien quatre mois qu'on ne s'était pas vus.

³⁰ Les Autels-Villevillon, sur la route de Brou à Montmirail.

- Pourquoi donc que ton passeport, à Montmirail, te met domicilié au Mans, et que celui que tu avais à Vibraye porte que tu habites Vallon ?
 - Ah dame ! Ça doit être une erreur de ceux qui l'ont fait. Vous n'avez qu'à vérifier sur leurs registres.
 - Mais pourquoi as-tu changé de passeport ?
 - Parce qu'il était plein de visas, et qu'il n'y avait plus de place pour ceux de mon futur voyage.
 - Revenons au paquet ! La citoyenne Gautier a déclaré que le paquet était bien à toi, puisqu'il était « entortillé » dans ton manteau et qu'elle avait porté le tout ensemble dans la chambre.
 - C'est faux. La poudre n'était pas à moi.
 - Tu devais être bien connu comme marchand de poudre, puisque les marchands de bestiaux ont dit en te voyant arriver : « Tiens, voilà un chouan ! »
 - Je n'ai jamais été chouan, ni marchand de poudre.
 - As-tu autre chose à déclarer pour ta justification ?
 - Non! Mais, si j'avais été coupable, je ne me serais pas représenté au pays. »
- Ce procès-verbal porte la signature : françois rondo.

Le 25 germinal an IV (14 avril 1796), Rondeau fut traduit devant le Conseil militaire³¹. Au tribunal, tous les témoins s'accordent à dire que la poudre appartenait bien à Rondeau. Le commissaire conclut alors en disant : « Je ne vois en lui qu'un coupable que la loi doit punir sévèrement... Il est coupable, puisqu'il a conspiré contre la république en colportant de la poudre pour les chouans... Je conclus donc, sur mon âme et conscience, à ce que l'article 2 de la loi du 30 prairial lui [soit] applicable, et qu'il soit puni de mort. »

Rondeau fut fusillé³². Quant à Barbay, l'agent municipal de Montmirail, il fut inquiété, mais finalement laissé tranquille³³.

³¹ La citoyenne Gautier n'avait pu venir témoigner au Mans parce que « nouvellement accouchée ». Voir lettre du commissaire de Montmirail au citoyen Landrige, adjudant major, accusateur du Conseil militaire au Mans, 25 germinal an IV.

³² Voir document 5.

³³ Voir documents 4 et 5.

Documents :

I. Reçu affaire Rondeau (27 germinal an IV, 16 avril 1796).

Reçu d'un chasseur du 14 une valise (désunie), contenant environ 15 à 16 livres de poudre, dont a été trouvé nanty le nommé Rondeau, qui a subi la mort, plus une lettre. .

Le Mans, le 27 germinal, 4ème année Républicaine.

Le Commandant de la Place : Brouville.

II. Reçu de Louise Perret, veuve Rondeau (1er floréal an IV, 20 avril 1796).

Conseil militaire. Station de la Visitation du Mans.

Reçu du citoyen Dupain, secrétaire du Conseil militaire, un ballot de marchandises appartenant à Rondo, jugé par le Conseil, conformément à l'ordre de son président.

Au Mans, le 1er floréal, an IV Républicain.

Signé: Louise Perret, veuve Rondo.

III. Affaire Barbay. (2 floréal an IV, 21 avril 1796).

Le Ministre de la Police générale de la République au Commissaire du Pouvoir exécutif près l'Administration du Département de la Sarthe.

Je vous observe, citoyen, que vous ne deviez pas vous borner à me dénoncer la conduite de l'Agent municipal de Montmirail - qu'il fallait encore (le) faire suspendre de ses fonctions puisque vous le jugez coupable.

Je vous invite à vous faire remettre copie des pièces qui constatent son délit, et d'user envers lui du droit que vous attribue l'article 149 de la Constitution.

Salut et Fraternité.

Signé Cocher.

IV. (27 floréal an IV, 16 mai 1796).

Paris, le 27 floréal, l'an IV de la République une et indivisible

Le Ministre de la Police générale de la République

(Vu le 12 prairial)

Au Commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale du Département de la Sarthe

J'ai appris, Citoyen, que d'après ma lettre du 4 floréal, relative au Citoyen Barbay, Agent municipal de la Commune de Montmirail, vous avez cru devoir faire prononcer la suspension de ce fonctionnaire public, et que vous regardiez ma lettre du 9 de ce mois comme un ordre pur et simple de la requérir.

Je vous observe, Citoyen, que ma lettre n'est impérative que constitutionnellement, c'est à dire qu'autant que bien informé des fautes qui peuvent être : il a charge de cet agent municipal. Vous trouveriez que l'intérêt public exige sa suspension, et une pareille mesure ne devant avoir lieu que pour de justes causes.

Vous voudrez bien me prévenir du parti que vous aurez cru devoir prendre.

Salut et Fraternité.

V. (12 prairial an IV, 31 mai 1796).

Le Mans, 12 prairial, l'an quatrième de la République Française Une et Indivisible.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration de la Sarthe au Ministre de la police générale de Montmirail).

J'ai reçu votre lettre du 27 floréal, relative au Citoyen Barbay, agent municipal à Montmirail. Les renseignements que j'ai pris sur son compte me persuadant qu'il y a plutôt erreur et ignorance que mauvaise intention dans l'affaire de la poudre arrêtée à Montmirail, je n'ai pas cru devoir provoquer la suspension. Le nommé Rondeau sur lequel avait été saisie la dite poudre, a été traduit ici au Conseil militaire, et fusillé.

Cet exemple, et quelques autres saisies, sur différents points, ont tellement épouvanté les approvisionnements et recéleurs, que je suis instruit que les chouans en manquent absolument et que c'est une des raisons principales qui vient de faire déposer les armes et soumettre aux lois de la République Elli, dit d'Escarbouville, un de leurs chefs, avec une colonne de trois cents de ces brigands.

Salut et fraternité.

« Ah ! Les Cochons »

Cochon ? ou porc ? Parlons plutôt du cochon puisqu'il s'agit d'avantage ici de l'animal que de la viande, dans ces quelques notations prises à diverses sources.



Les Egyptiens élevaient des cochons, mais aucun de ces animaux n'est représenté dans une peinture de tombe. C'est que les anciens Egyptiens pensaient que le porc transmettait la lèpre et les porchers n'avaient pas le droit de pénétrer dans les temples.

C'est peut-être là l'origine de l'interdit de consommation de porc des juifs et des musulmans.

Les Gaulois avaient des troupeaux considérables de cochons, en semi-liberté, qu'ils nourrissaient de glands. Dans des fouilles on a retrouvé des ex-voto louant l'élevage de ces animaux, et ses bons profits. La charcuterie gauloise était très renommée. Dans les Pyrénées, on raconte encore volontiers une légende sur l'origine du jambon : un porc, tombé dans un ruisseau issu d'une source salée des environs de Salies de Béarn, aurait été récupéré quelque temps après par les bergers. La viande ainsi salée, surtout le jambon, se serait montrée exquise, et cela donna l'idée du procédé aux gens de l'endroit.

Les Francs préféraient la viande de porc à celle du bœuf. Ils les nourrissaient souvent avec de la fougère, car ils avaient remarqué que cette nourriture leur donnait une saveur plus agréable, qui se rapprochait de celle du sanglier.

Les Mérovingiens en consommaient beaucoup. La partie la plus opulente de la nation, les évêques, les grands, les rois même, en entretenaient beaucoup dans leurs domaines, tant pour la consommation de leur table que pour l'augmentation de leur revenu. Il est parlé de ces troupeaux dans le testament de Saint Rémi « *qui laisse ses cochons à partager également entre ses héritiers* ».

Charlemagne dans ses « *Capitulaires* » ordonne aux régisseurs de ses domaines d'y nourrir des cochons. A Paris, quand le bourreau venait faire une exécution, on lui donnait, entre autres rétributions, une tête de cochon. L'Abbaye de Saint Germain lui en payait une chaque année.

Le Moyen-Age continua à être un grand consommateur de porc. A Paris, dans une halle spécialisée, sévèrement contrôlée pour des raisons sanitaires, il était vendu annuellement plus de trente mille cochons à la fin du XIVe siècle.

Jusqu'à cette époque, les cochons se promenaient en toute liberté, et causaient parfois de sérieux dégâts. Les cimetières n'étaient pas alors protégés et respectés comme ceux d'aujourd'hui. A la campagne, le lieu sacré servait, entre beaucoup d'autres choses, de dépôts d'ordures et d'immondices pour tout le village. Les cochons étaient attirés par les quantités de détritrus qu'ils pouvaient y trouver. Il leur arrivait même de profaner les tombes, et de déterrer les morts. La clôture du cimetière avait bien été ordonnée par de nombreux édits, par l'Evêque

de Nantes en 1325, par le *Concile de Bourges* en 1528, mais ce fut très loin d'être écouté.

Tiré de « *Papiers et registre des causes factes es plectz (plaids) du baillage de Montmirail* ». Ce document daté du 4 mars 1547, interdisant la divagation des porcs : « *Il faut que les cochons soient enfermez en estables, sans les délaisser aller ne vaquer par les rues, pour les invonvenyens qui en peuvent yssoir et intervenir, tant pour l'infection, ordure et mauvais avis que causent les dittes bestes porcines, et aussy pour les dommaiges qui en interviennent, par ce que les dicts porcs ainsi vaquant par les rues sans aucune garde ni porcher, entrent communément en l'esglize du dict Montmirail, tirant aucunes foys les nappes et linges de dessous les autels, fougent en cimetièrre, déterrent presque les morts inhumez en iccelluy, entrent dans les jardins et terres ensemençées du dict Montmirail et des envyrons, dépopullant, fougant et gastant les dicts jardins et semences, au grand préjudice et interetz de la chose publicque... ».*

Les habitants des villes, qui ne pouvaient, comme ceux de la campagne, avoir un troupeau entier, élevaient chez eux au moins un ou deux cochons que, pendant le jour, ils lâchaient dans les rues, et laissaient vivre au dépens du public, d'où d'innombrables inconvénients, comme la mort du prince Philippe, fils de Louis le Gros. Un cochon étant venu se jeter entre les jambes de son cheval, comme il passait dans les rues de Paris, l'animal, effarouché, se cabra et renversa le prince, auquel il cassa la tête. Par la suite, il fut défendu de nourrir des porcs dans la ville, ce qui fut, là encore, très mal observé. Les religieux de Saint-Antoine prétendirent n'être point assujettis à cette défense, et obtinrent même la permission de laisser vaguer leurs bêtes dans les rues de la capitale.

Le bourreau avait le droit de saisir tout cochon qui n'appartenait pas aux Antonins. Il pouvait les conduire en un endroit désigné, et leur couper le cou s'ils n'étaient pas rachetés par leurs propriétaires, à raison de cinq sous d'argent par tête.

A Orléans, avant la tombée de la nuit, tous les cochons quels qu'ils soient étaient expulsés hors des murs, dans de véritables chasses à courre.

Ces porcs charognards, éboueurs et boueux, traînant dans la fange des ruisseaux à se régaler des vidanges et des pots de chambre, offraient la plupart du temps une viande malade, dont la vente fut d'ailleurs toujours surveillée (édits de Charles V, Louis XI, de 1607, 1667 etc...).

A la fin du Moyen-Age, les languèyeurs, chargés du contrôle des animaux, marquaient à l'oreille les porcs suspects et vérifiaient si la langue des bêtes ne souffrait d'aucune altération.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les animaux furent soumis à l'action de la justice pour les délits qu'ils avaient pu commettre (le dernier procès eut lieu en 1741). On les arrêtait et les emprisonnait. On instruisait leur procès selon les formes consacrées par l'ancien droit. On leur donnait des avocats, et on les tuait juridiquement, avec le cérémonial usité pour les supplices ordinaires. Il y eut un grand nombre de procès et de jugements rendus contre les propriétaires de cochons ayant causé dégâts ou incidents.

A Falaise, en 1386, une truie fut condamnée pour infanticide. Elle fut affublée d'une veste, d'un haut de chausses aux pattes postérieures, de gants blancs aux pattes de devant, et hissée aux fourches patibulaires. Auparavant, le bourreau lui

avait coupé le groin, et appliqué un masque à figure humaine. Le propriétaire de l'animal fautif étant tenu d'assister à l'exécution, et il devait payer les frais de justice et d'exécution. Le cochon ne devait pas être tué par un boucher, mais par le bourreau. C'est ainsi que le possesseur d'une truie qui, à Charente, en 1403, avait mangé le menton d'un enfant du village, eut à payer : « *Por despenses faictes pour la truie dedans la geôle : 6 solz parisis – item : au maistre es haultes œuvres qui vint de Paris à Meulan : 54 solz – item : pour une paire de gants : 2 deniers – soit, avec les frais de justice, la coquette somme de 69 solz 8 deniers* ».

En Sarthe, une truie fut pendue à Belin, en 1358. Cela donna lieu à un procès entre le seigneur et son suzerain, Jacques de Maridor, à la suite duquel le second reconnut en ces termes le droit du premier : « *ouisse Messire Jacques de Marescot dit au sieur du Belin. Je pense que vous fessiez pendre cette truie. C'est votre droit. Je n'y demande rien* ». Dans un procès-verbal du 14 mars 1405 contre Jehan de Tucé, seigneur de La Guierche, un témoin déclare que le sieur de Montebaut, le plaignant, a toujours eu en sa chastellerie du Mortier ses prisons, fourches à liens et estaches (potences) de bois esquarri, et qu'il y avait où pendre une truie parce qu'elle avait étranglé un enfant ».

On retrouve le mot « truie » dans des noms de lieux-dits dans l'Est de la Sarthe : « *Poil de truie* » à Rahay, « *le Grand poil de truie* » et le « *Petit poil de truie* » à Montaillé, « *le Gibet à la truie* » à Souvigné sur Même et à Courgains, dans le vieux Mans : « *rue de la Truie qui file* ». « *La truie qui file* », c'était aussi, vers la fin du XIII^e siècle, l'enseigne d'un célèbre cabaret à Paris, rue de la Cossonnerie (!), près des Halles, maintenant dans le Premier arrondissement. A la Mi-Carême, la jeunesse venait s'amuser, et l'on avait coutume de hisser un garçon et une fille pour qu'ils embrassent la truie du panonceau. Puis ils devaient se cracher au visage ! Si le couple en profitait pour échange une bise, on déculottait les coupables et on les fouettait en public !

Tous les ans, à la même époque, les garçons de boutique forçaient les apprentis nouveaux à baiser le groin de la truie et l'on essayait de leur cogner le nez contre celui de l'animal lorsqu'ils accomplissaient sans méfiance cette singulière cérémonie, et, tout le restant du jour, ce n'étaient que ripailles dans les tavernes avoisinantes.

Un malheureux saltimbanque, nommé *Gilles Soulard*, s'étant avisé, en 1446, de monter à Paris une truie qu'il avait dressée à s'asseoir, et, tenant une quenouille d'un pied, à manier son fuseau de l'autre, le prévôt de Paris, persuadé qu'il y avait une intention diabolique dans ce tour d'adresse et de patience, fit le procès du malheureux. Celui-ci fut condamné à être brûlé vif, lui et sa bête, et fut exécuté à Corbeil, victime de l'ignorance et de la crédulité des juges.

Alexandre Grimod de la Reynière (1758-1838), le célèbre critique gastronomique, ami de *Restif de la Bretonne*, était démuné de mains car, étant enfant, il avait été attaqué par une truie, qui ne lui avait laissé que des moignons, dont il arrivait à tirer le meilleur parti.

- Histoire naturelle et morale de la nourriture (Maguelonne, Toussaint, Samat)
- Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1829
- Archives Départementales de la Sarthe
- Procès d'Animaux (Jean Héritier)
- Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, N 1276

L'approvisionnement de Paris et le « chemin aux cochons »

Les Editions Fayard viennent de publier, traduit de l'anglais par Sabine Bouloungue, l'ouvrage de Steven L. Kaplan, *Les Ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*. On peut regretter que le titre de l'édition en langue française ne corresponde pas à celui publié en 1984 par Cornell University Press : *Provisioning Paris. Merchants and Millers in the Grain and Flour Trade during the eighteenth century*, car il est question avant tout, sinon exclusivement, du commerce des grains et de la farine à Paris au cours du XVIII^e siècle. De ce point de vue, l'étude de Steve L. Kaplan est excellente, et l'on comprend qu'elle ait reçu, pour sa publication en langue française, le concours du Centre National des Lettres. Douze chapitres nous permettent, dans cette perspective restreinte, d'aborder le problème de l'approvisionnement de Paris : du laboureur au boulanger en passant par le meunier et les marchands de grains et de farine. Les notes, les appendices et la bibliographie témoignent du sérieux de ce travail. On ne peut qu'en recommander la lecture.



Toutefois, comme nous l'avons remarqué, l'alimentation des Parisiens ne se limitait pas aux grains et à la farine de blé, si importante qu'ait été leur part dans la nourriture au XVIII^e siècle. La viande, pour être une denrée plus chère et plus rare (ne parlons pas ici des droits seigneuriaux de garenne, de colombage et de vivier), n'était pas inconnue. Un trafic important alimentait la capitale en viandes de toutes sortes, comme en légumes et en fruits. Témoin, entre autres vestiges, le traditionnel « chemin aux bœufs » qui rappelle l'itinéraire que prenaient les troupeaux bovins quittant le Maine ou transitant par lui pour gagner Paris. Il traversait notre actuel département de la Sarthe depuis La Flèche jusqu'à Montmirail en évitant Le Mans et en suivant presque la trace de l'ancienne voie romaine du Mans à Chartres.

Moins connue est l'appellation du « chemin aux cochons ». C'est pourtant le même. M. de Patigny, en 1845, dans son *Histoire archéologique du Vendômois*, écrivait (p. 48) : « Ce chemin a continué d'être fréquenté par les marchands de bestiaux qui, dans beaucoup d'endroits, sont restés seuls fidèles aux voies romaines ; singulières destinées de ces routes sur lesquelles les conducteurs de pourceaux remplacent les légions qui avaient vaincu le monde ».

L'acheminement des gros troupeaux de bœufs vers la capitale posait de gros problèmes, mais il était autrement difficile de convoyer les porcs : c'était là l'ouvrage de quelques spécialistes. Des troupeaux entiers de porcs étaient en constante migration sur les routes. On leur faisait faire de courtes étapes, car il ne fallait pas les faire maigrir en route. Pour les maintenir gras, on les nourrissait ordinairement avec des pois. Il y avait loin de la Bretagne à Paris. Quelle patience ne fallait-il pas pour conduire ces troupeaux paresseux et grognants, par étapes de cinq à six kilomètres par jour ! Le chemin était jalonné d'écuries, d'étables à porcs (soues ou porcheries) où ils trouvaient à la fois logis et nourriture pour se refaire des fatigues de la route. Il serait intéressant de connaître ces lieux d'étapes. Grâce à un paysan de mon pays natal, Monsieur Lesourd, j'ai pu retrouver au hameau de Vaufargis, entre Montmirail, Melleray et Gréez-sur-Roc,

« l'enclos aux cochons », jouxtant un ancien hôtel disparu depuis longtemps. L'enclos précédent était sûrement situé au Pont d'Iverny, avant Montmirail, où existait une semblable auberge.

Le porc est un animal fragile ; ce n'est pas un bon marcheur. La moindre blessure sur les chemins d'alors, caillouteux, poudreux et souillés s'infectait bien vite. Aussi, détail amusant, prenait-on soin de protéger les pattes des cochons par de petits brodequins en cuir en forme d'étuis lacés avec des lanières et comparables aux « déyots » (doigtiers) des « batteux » qui déliaient les gerbes sur la « batterie » !

M. Guillon de Vibraye, un nonagénaire à qui j'emprunte beaucoup de ces détails, a entendu son grand-père lui parler du plus célèbre « m'neux d'cochons » (meneur de cochons) : « Victô » Derain. Ainsi, raconte M. Guillon, Victor Derain convoyait ses cochons depuis les confins de la Bretagne et du Maine jusqu'à Paris, ce qui lui prenait plus de deux mois. Arrivé à Paris, sans perdre une minute, il contactait ses clients pour liquider rapidement sa marchandise. C'est sur le chemin du retour qu'il prenait sa revanche sur les mois de piétinement de l'aller. Il se lançait sur sa route et, sans forcer l'allure, il marchait, s'arrêtant toutes les deux heures pour manger une bouchée de pain, avaler une gorgée d'eau ou de cidre avant de repartir tranquillement. Victor Derain faisant ainsi ses quatre-vingt dix lieues sans autres arrêts. Comme le père de M. Guillon, pourtant fervent adepte de la marche, mettait en doute la possibilité d'une telle performance, le grand-père rétorquait : « *Vous ne savez plus marcher sur la route : vous brûlez votre feu. Victô Derain, lui, i' mulottait* » (lambinait)¹. A noter qu'il emportait un sac, un bâton, quelques provisions de bouche, ainsi qu'une grande sacoche contenant le prix de la vente du troupeau, soit 3 000 francs en pièces de cent sous (5 francs), une quinzaine de kilos !

Une telle somme devait probablement susciter de terribles convoitises. J'ignore si Victor Derain fut attaqué, mais mon paysan de Vaufergis, M. Lesourd, tenait de son père qu'un convoyeur de cochons avait été agressé, tué et dévalisé au sortir de la forêt de Vibraye.

Vibraye était un centre important pour ce trafic². Chaque semaine, quelques trois cents cochons étaient envoyés sur Paris, surtout au marché de Saint-Germain-en-Laye, par plus d'une douzaine de marchands. Un descendant de ces derniers m'a raconté que les gens qui faisaient ce commerce concluaient leur marché sans témoin, sans reçu, ni écrit. Lorsqu'après douze ou quatorze mois les partenaires réglaient leurs comptes, chacun se contentait de revoir les notes écrites de sa main. Les parties se trouvaient parfaitement d'accord. Jamais de réclamations ! Heureux temps !

1. Voir le *Vocabulaire du Haut-Maine*, du Comte de Montesson, Le Mans, 1859, p. 333. Il donne au verbe « muloter » le sens d'agir lentement. Voir également le *Dictionnaire phonétique, étymologique et comparé du patois du Haut-Maine*, de R. Verdier, Le Mans (s.d.) : muloter = lambiner, flâner, s'amuser en route.

2. M. le chevalier de Crochard, *Statistiques de Vibraye*. Dans « Le Bonhomme Manceau » du 9 février 1849 on lit : « Porcs vendus sur le marché du Mans, jeudi 1^{er} 1849. 1 110 porcs amenés. Tous se sont vendus 90 centimes le kilo sur pied ». Voir également Jeanne Dufour, *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles*, Le Mans,

Minerai de fer

Forges de Vibraye : « Le minerai qui alimentait la forge était extrait en grande partie de la forêt de Vibraye. Les communes de Champrond, de Semur-en-Vallon, de Gréez-sur-Roc et de Valennes, fournissaient le complément. » (Précis historique sur Vibraye – H... p. 28)

Personne, à Gréez, n'a pu me donner aucun renseignement à ce sujet. Le grand-père Trouillet n'en avait aucune idée. Aux derniers renseignements, le Bois du Boisle est situé sur le plateau de la Maigretière, des trous non effacés par le temps subsistent encore

Dans les registres d'état-civil de Gréez-sur-Roc – 1730 :

« Le quatre février du dit an 1730, nous, Curé doyen de Gréez, avons inhumé en notre cimetièrre le corps d'Antoine Lucas, garçon, originaire de la paroisse de Voves (?) en Beausse, ainsi que nous a dit Jean Meunier, laboureur, à la Roche, chez qui il se retirait pendant qu'il a travaillé depuis quelque tems à la mine qu'on tire près le Bois du Boisle pour la forge de Vibraye, donc il décéda hier âgé d'environ 39 ans après une maladie de 15 jours. A laquelle sépulture ont assisté J. Meunier, Denis Roucheray, journalier, et autres habitans présens, encore Me Pierre Brou, vicaire, qui a signé avec le dit Meunier et témoin Etienne Gaudard, sacriste. »

Avec au dos photocopie du registre d'état civil de Gréez sur roc au 4 février 1730 mentionnant « la mine de Gréez »

Les textes suivants, font état de la mentalité de la population de Gréez vers 1900. Ces textes dont les sources ne sont pas clairement identifiées, semblent refléter une appréciation d'ecclésiastique. (Avis de René Pigeard)

Le Bourg – population ouvrière

Opposé de plus d'une façon à l'habitant de la campagne, l'habitant du bourg est alerte, léger et rieur. Il aime le plaisir pour lui-même et, de temps à autre, le préfère à l'argent. Il ne manque pas d'une certaine générosité et sait parfois se parer d'une magnificence même au-dessus de sa situation. Il a, sur celui qu'il appelle dédaigneusement « le paysan », l'incontestable supériorité de mieux tenir sa parole.

Braillard à l'atelier, vous jureriez à l'entendre devant les camarades qu'il va tout affronter. Mais, à la maison, ce lion rugissant n'est plus qu'un timide mouton. Disons toutefois que cet air sinistre, qui, trop souvent, dénote l'ouvrier d'usine dont l'absence de col et la chemise ouverte augmentent encore la sauvagerie, vous ne le rencontrerez chez aucun.

Travailleur infatigable, l'artisan apporte à la tâche quotidienne tout son cœur et toutes ses forces. Acquérir un jour la maison où il habite et le jardin qui l'entoure, telle est son ambition. Il s'en trouve aussi pour lesquels l'avenir ne semble beaucoup moins précieux que le présent. Vivre au jour le jour, dépenser dans la table ou le costume, le prix de la semaine ou du mois, telle est, pour ceux-là, la coutume ordinaire.

Les femmes

Le luxe a tout envahi, tout gagné, la fille de l'ouvrier comme celle du marquis. La démarcation serait, du reste, difficile à établir. Ne voyons-nous pas chaque jour des ouvriers à douze sous qui ne cèdent en rien aux demoiselles des familles les plus aristocratiques... Chaque saison voit se modifier pour la plus grande joie des caricaturistes la silhouette féminine. Jamais les faiseurs de mode ne travaillèrent avec plus d'ardeur à contrefaire la forme et la tournure humaine. Après s'être habillée, dit Alexandre Dumas, « tantôt comme des sonnettes, et tantôt comme des parapluies », les Parisiennes du Louvre ou du Bon Marché ont réussi, grâce à la diffusion de leurs catalogues, à faire adopter leur masque jusque dans les plus petits villages de France. Ainsi, à Gréez-sur-Roc, nos ouvrières nous apparaissent-elles, les jours de fête, comme des pyramides chez lesquelles un paquet d'étoffes plus ou moins tourmenté sert de piédestal à quelques plumes arrachées on ne sait trop à quel endroit du volatile. Bref l'accoutrement de la fille de campagne, grotesque en lui-même, le devient bien plus encore si on remarque la gaucherie qu'il recouvre. Le luxe moderne produit chez nous un enivrement dont souffrent à la fois la justice et la morale. Que ne ferait pas la fille de l'artisan pour se procurer le dernier article de la suprême élégance ? Nous avons ici particulièrement cent exemples de ces pauvres enfants qui se feraient mourir pour une toilette du dernier cri.

Les sabotiers

L'industrie du sabot occupe le plus grand nombre des ouvriers du bourg. Sept maîtres sont ici, et occupent chacun 4, 6, 8 et 10 ouvriers. C'est la place. Avec nos moeurs publiques et nos tendances actuelles, l'atelier est fatalement devenu un foyer politique et, parfois, un lieu de corruption. L'impur Rabelais, qui a fait de ses œuvres le cloaque de tout ce qu'il y eut d'immondices chez nos pères, serait aujourd'hui un débauché salubre en comparaison de tous ces pourris dont la plèbe ouvrière va fouiller la prose et puiser la morale. La boutique du sabotier n'est plus seulement un lieu de travail, c'est un cabinet de lecture. Il demeure entendu que chaque matin, un pauvre illettré épellera à son tour les articles nauséabonds dans lesquels un littérateur à la mode aura écrit des traités justifiant l'adultère et écrasant la vertu. Les philosophes en sabots se délecteront en creusant leurs bois et en remuant cette boue. Mais si l'opérateur obscène qui connaît les passions populaires et s'amuse à les mettre en jeu a pris soin d'écrire un article plus pathétique en faveur du pauvre peuple, si avec une verve qui agrémente le blasphème et qu'aiguise la haine, il a bien blackboulé la prêtraille, sali la religion, bafoué l'armée, et crié sus aux propriétaires, si pour tout résumer il a poussé un vivat plus chaleureux à la République, alors c'est un tonnerre d'applaudissements que, peut-être, iront arroser des larmes idiotes.

Cet esprit là, vous le retrouverez chez tous. C'est l'esprit de la boutique, c'est l'esprit de corps. Quel est le résultat de ces impudiques extravagances ? C'est d'abord de démontrer que ces politiques du journal à un sou, que ces patrons, ces ouvriers, n'ont plus ni foi, ni moeurs, ni honneur.

Et maintenant, qu'on aille donc rappeler à leurs devoirs ces lettrés du sabot, ces académiciens de boutique, ces esclaves de la stupidité.

La campagne

Rusé et défiant, l'habitant de la campagne ici nous rappelle sur plus d'un point le caractère normand dont il est voisin. Il n'a ni le sang froid, ni la lenteur de l'homme du Nord, ni la pétulance et la franchise du méridional. Ondulé dans ses paroles, il est habile à voiler sa pensée. Tenace dans ses sentiments, il n'en paraît pas moins accepter les idées d'autrui. Croyez bien qu'il n'en veut à aucun prix. Pour lui, la parole donnée peut devenir un moyen. Prenez garde qu'elle ne soit pas toujours une garantie. Simple dans ses goûts, et frugal dans sa vie, il sait se contenter de peu. Il aimerait le plaisir si, avant tout, il ne préférerait l'argent. Cet amour du pécule lui lie les mains et remplit son âme, lui ferme le cœur, et étouffe en lui tout sentiment grand et généreux.

Laborieux et économe, le cultivateur travaille sans relâche. Honnête par instinct, il est bon par tempérament.

Malheureusement, ce travailleur oublie aujourd'hui trop facilement que si, par son corps, il appartient au monde de la nature, il appartient par son âme au monde des esprits.

Parce que le paysan regardera toujours de quel côté souffle la loi, ayant compris que la loi soufflait à l'incrédulité, il abandonne peu à peu ses pratiques religieuses et s'éloigne du temple.

Maintenant beaucoup regardent Dieu comme un maître compromettant, et ils abordent l'église comme on aborderait un mauvais lieu !

Les chemins verts

Disséminés à travers leurs bois, ou courbés sur le hoyau, à l'aide duquel ils cultivent le lopin de terre qu'ils ont acquis, ou reçu des leurs, les habitants de cette contrée n'ont plus rien de la vie sociale, si ce n'est un baptême, un mariage, ou une sépulture ; on ne les verra qu'au jour de scrutin.

Alors, ils apparaissent par groupes. Chacun les regarde sans les reconnaître. D'où viennent-ils ? Où habitent-ils ? On le devine, mais nul ne le sait précisément. Cependant, à leur regard étonné, à leur chevelure négligée, à leur barbe sans culture, à leur costume serré, à la façon dont ils posent le pied et appuient de l'épaule, on se dit : « Voilà les Bois » !

On désigne sous le nom de « Chemins Verts » tout un territoire s'étendant sur les paroisses de Soizé, Chapelle-Guillaume, Saint-Ulphace et Gréez-sur-Roc. Ils sont, à la population centrale, ce que les bandes nomades, sorties du désert, sont aux Arabes d'Alger.

Aussi bien ils n'ont plus guère, comme ces derniers, que la vie du corps. Et, parce que leur âme s'est affaissée, parce qu'elle n'a plus rien qui l'élève au-dessus de ce sol qu'ils retournent quotidiennement de leur bêche infatigable, les sens prennent le dessus, et les passions l'emportent. Comme le barbare, ils vivent du sang et non de la pensée. L'indifférence ou l'irrégion a tout gangrené !

Annexe 6 : Biographie de Jean Jousse par Françoise Michel-Jousse

Jean Jousse est né le 18 Août 1918 à Melleray, place des Cloutiers. Au cours de son enfance, il côtoie les petites gens du village, les maraîchers, les bêcheux, les cercleuses. Dans le bistrot de sa mère, il s'imprègne du parler des marchands de vaches ou de chevaux, des anciens qui viennent se faire raser les rouflaquettes par « la mère Jousse » en buvant une petite rincette. Il les voit faire trois points de chouine en attendant leur tour. Et lui, déjà fouineur, curieux de tout, de la langue, en l'occurrence le patois, cherchera plus tard l'origine de ce jeu de cartes pratiqué uniquement dans le Val de Braye, jeu appelé autrefois la brisque. Il dit lui-même que de cette période viennent tous ses « défauts », l'envie de connaître, le respect des travailleurs manuels, l'estime envers les petites gens. En tant que pupille de la nation (son père étant décédé pour avoir inhalé du gaz moutarde pendant la guerre), il dit avoir été un orphelin, plutôt gâté par sa famille et les gens du bourg.



A cette époque, il sera également initié au plaisir de la scène et de la musique par M. Leméasle, instituteur, avec qui il apprendra le solfège, discipline dans laquelle il aura des premiers prix. De plus sa mère l'enverra apprendre le violon à Gréez sur Roc.

Avec son premier instituteur, M. Bouton, qui pratiquait des méthodes actives, il va prendre goût à l'école, et sera premier dans toutes les matières tout au long de sa carrière scolaire.

Ensuite, il est envoyé à Château du Loir, meilleur collège du département, avec une bourse. Là, comme pensionnaire à 11 ans, « jamais sorti de son trou », il va « sans le vouloir », être le meilleur élève qui aidera souvent ses copains en leur passant ses devoirs, ce qui lui vaudra d'avoir le prix auquel il tient le plus, le prix de bonne camaraderie. Un de ses défauts ? La paresse --- Il affirme que s'il n'avait pas été pensionnaire, il aurait certainement moins bien travaillé.

En 1934, il passe avec succès le Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur, examen difficile, mais il est collé au Brevet Élémentaire. Que s'est-il passé ? On a oublié de multiplier par le coefficient 3 sa note de mathématiques, 18 /20.

Très vexé, il passe l'été sans ouvrir un livre et se représente en septembre à l'examen. Avec une moyenne de 18,24 ! C'est le premier du département ! Il reçoit les éloges de l'inspecteur d'Académie, M. Térenti. Comme il a également passé l'examen à Rouen, il se retrouve avec deux diplômes ---

Quant à l'examen d'entrée à l'Ecole Normale, c'est un échec. Il lui faudra deux années pour le réussir. En 1935, il est reçu troisième mais est collé à la visite médicale, ce qui reste pour lui un mystère car c'était un sportif et un footballeur, et, comme il le raconte, dans toute sa carrière, il n'aura pris que deux congés pour grippe. Au moment de la déclaration de guerre, étant normalien, il a un

sursis par rapport à ses obligations militaires, et se retrouve à une préparation qui se résume plutôt à jouer au foot avec les gars du 117, ou à faire de la musique.

Mobilisé à l'école d'officiers de réserve de Saint-Maixent, il passe l'examen : 105^e sur 107 candidats !

La vie militaire, en fait, ne lui conviendra jamais --- Plutôt frondeur, il répondra au Général qui lui faisait subir des brimades :

« C'est pas pour ça que mon père s'est fait casser la gueule à la dernière guerre mondiale »

Reçu 400^e à la fin de sa préparation, il est nommé à Allonnes où il côtoie des anciens de la 1^{ère} guerre avec qui il va faire des concours de coinchée dans les bois, l'armée, en cette période était composée de gens hétéroclites vêtus encore de bandes molletières et de pantalons rouges !

Marié en 1940 à Gréez sur Roc avec Yvette Trouillet, nommé comme instituteur à Saint-Mars d'Outillé, il réussit à rejoindre Vibraye où sa femme a obtenu un poste.

Là, sa passion pour le foot l'amène à créer une équipe plutôt « de gauche », l'Etoile sportive, qui va concurrencer l'équipe « de droite » sponsorisée par le Marquis de Vibraye. En fait celui-ci, ami de Jean Borotra va le menacer d'être viré--- Au demeurant, « c'était une très bonne équipe ! »

Lui, qui a été proposé pour faire Normale Sup, se retrouve avec sa femme à Vibraye à « tirer le diable par le queue » !- « Au point de vue finance, c'était maigre » ! Mais « on avait pas le temps de s'ennuyer », surtout sa femme, avec leur fils, Jean-François né en 1942, avec un pied bot, et leur fille née 11 mois après, Françoise. La famille habite un lieu nommé « le Château » plutôt insalubre, et Jean, pour survivre va mettre deux ans à défricher le jardin, « privilège » qui incitera la mairie à augmenter le loyer du fait qu'il y avait deux salaires ---

En parallèle la résistance s'organise, et en 1943, il crée le comité de libération du canton de Vibraye. L'événement a lieu au pied d'un grand chêne à la sortie de la ville, sur la route de Lavaré, avec sa femme et ses enfants---

A vrai dire, la situation dans la région était plutôt calme : « on a pas fait grand chose »---, des réunions, quelques renseignements à passer, pas de bagarres--- Quelques incidents comme l'arrestation en sortant de Saint-Calais de Footballeurs de Vibraye parce qu'ils roulaient par deux !

Ou la venue dans l'école maternelle de soldats allemands : « vous résistant », « Français mauvais disent-ils à Jean. Et rien »

Ou encore, sur la route de Melleray à Gréez sur Roc l'arrestation par des gendarmes allemands de sa femme et lui-même avec les deux enfants sur les vélos.

Encore une fois ils s'en sont bien sortis.

Lorsque les Américains arrivent à Vibraye avec leurs chars, ses connaissances en Anglais lui servent : nommé officier de liaison, il reçoit chez lui des soldats qui apprécient énormément la goutte--- Ou, plus tard, la bénédictine réquisitionnée entre le Havre et Fécamp, dont ils font leur ordinaire !

A la libération, nommé responsable du Camp D'Auvours comme sous-lieutenant, il ne reste que dix jours car l'ambiance est oppressante : « j'voulais pas faire croque-mort » — (Exécution douteuse d'Allemands).

Par la suite, il va demander à être rayé des cadres de l'armée et refusera obstinément toute promotion.

En 1945, il obtient le poste de Directeur à l'école de Théligny, où il assure en même temps le secrétariat de mairie. Membre du comité national des sciences, il pratique les méthodes actives de l'école Freinet et emmène brillamment ses élèves au Certificat d'études. En 1949, nommé à Ruillé sur Loir, succédant à M. Séguin il va être confronté à une municipalité « de droite » qui va constamment lui mettre des bâtons dans les roues. Pour faire vivre la cantine « laïque », aidé par les vigneron et paysans, il va être à l'origine de la création du foyer rural. Tous les dimanches matins, ils vont travailler aux fondations, un menuisier construira les bancs gratuitement, ceci sous la menace de la mairie qui, devant le chantier, a posé la pancarte « Défense de construire ». Cette ténacité lui vaudra, par l'Inspecteur d'Académie « Les félicitations pour son combat laïque » ;

Au Foyer Rural, il va faire du théâtre, donner des bals avec un accordéoniste aveugle qui, avec humour, déclarait « j'sors jamais la nuit parce que j'ai peû' ! ». Une ambiance festive qu'il va laisser pour aller au Mans.

M. Pioger directeur du collège Philippeaux, le convoque et lui propose un poste. Il va enseigner l'Anglais et se confronter à son inspecteur d'Académie M. Le Gallo au sujet de l'enseignement de la phonétique. Et bien sûr il ne cédera pas d'un pouce !. Il va également affronter des élèves difficiles de « classes spéciales ». En tant que professeur, sa fermeté, son sens de la rigueur et de la justice lui vaudront le surnom de « colonel ». Pour perfectionner son anglais, il s'inscrit à l'Ecole Universelle (facile) et au C.N.D.P. (difficile).

En parallèle, son goût pour le théâtre le conduit à participer à « la Gouline Sarthoise » et a joué en collaboration avec les « Gais Saboteux de Lamnay », lui qui fut créateur de nombreux groupes très dynamiques comme la troupe « Jeunesse et Théâtre » de l'Ecole Normale, la troupe des Foyers Ruraux de Théligny et de Ruillé sur Loir.

D'un autre côté, son insatiable curiosité le plonge dans des recherches approfondies sur le patois.

C'est l'un des fondateurs de l'association du « Trésor des parlers cénomans ». Avec M. Roger Verdier, avec qui il obtient le prix du Conseil général pour la grammaire et la phonétique du patois du Haut Maine, il va participer aux colloques de Vivoin, en collaboration avec Mme Henriette Walter de L'Ecole des Hautes Etudes de Paris et Serge Bertin, auteur du Dictionnaire du Trésor du Parler Cénomane.

Avec M. Guitton, il va donner des conférences et tenir des réunions sur ce thème.

Ayant ancré en lui l'envie de communiquer ses savoirs, il publie plusieurs ouvrages : « du Patois au Sarthois », « La Grand-mère è disait ça », « 50 objets ou métiers disparus », « l'Histoire de la route aux cochons », « l'affaire Rondeau, de Vaufergis », « A Saint-Maixent », « le curé contre le seigneur », « Richesses des registres de Montmirail » ; « La vie de Laurent Boutroüe ».

Il traduit également en patois le livre de Roger Martin du Gard, « le Testament du Père Leleu ».

Il va également collaborer régulièrement avec M. Yvard, chercheur au C.N.R.S. et M. Descimon.

Son esprit fouineur l'amène à s'intéresser au site de la Motte à Gréez sur Roc, site qu'il découvre en voulant vérifier l'existence de la Motte Castrale Et par hasard, son regard investigateur est attiré par des éclats de silex. A partir de là, il va se mettre à fouiller méthodiquement le terrain, avec l'autorisation de M. Herbelin, cultivateur du champ ceci pendant des années au long desquelles il récoltera plus de 40.000 pièces, des lames de hache, des racloirs et des tranchets.

Ces découvertes vont intéresser M. Ducelier qui va stocker les pierres à l'Office de Tourisme de la Ferté Bernard. Par l'intermédiaire d'une étudiante rennaise en archéologie, un signalement sera fait en 2000 à Jean-Noël Guyodo qui finit alors son doctorat sur les productions lithiques de l'Ouest de la France.

Depuis 2003, le site est fouillé chaque été au moins 4 semaines par an sous la direction de Jean Noël Guyodo qui professe à l'Université de Nantes au Laboratoire de Recherches Archéologiques.

En parallèle, il aura fait profiter de ses recherches les Mairies du canton de Montmirail : à Gréez sur Roc, le recensement de tous les habitants, de 1760 à nos jours, recherches également à Théligny, Lamnay, Saint Ulphace, et Vibraye.

Enfin, toujours tenace, Jean finit par percer le mystère du toponyme La Motte. Il va faire des recherches aux archives départementales de Chartres dans le « Cartulaire de Nogent le Rotrou » dans lequel il découvre un texte mentionnant l'existence à Gréez sur Roc au XII^e du Seigneur de la Motta, très probablement à l'origine du toponyme que nous connaissons aujourd'hui.

Jean reste un esprit toujours curieux de tout ce qui concerne la langue et l'histoire. Tout au long de sa vie, sa femme l'a aidé, par sa compréhension, à poursuivre ses recherches, sauf peut être dans le domaine de l'art culinaire, lui qui a tant pratiqué la « cuisine des mots »...

Remerciements.

Nos remerciements vont, tout d'abord à Jean Jousse pour nous avoir permis d'exploiter ses recherches, sur les archives, communales, départementales et paroissiales.

Nous remercions également la municipalité de nous avoir permis d'exploiter les comptes-rendus des délibérations du conseil municipal, la secrétaire de mairie de nous avoir consacré du temps, toujours avec le sourire malgré sa charge de travail.

Toute notre gratitude va vers nos concitoyens de Gréez, enfants du pays, qui par leurs témoignages, les photos qu'ils nous ont fournies nous ont permis de rédiger et d'enjoliver ce recueil.

Merci également à Mme et M. Chignard pour avoir exploité leur fascicule sur Vaufargis, à M. et Mme Huchet pour avoir saisi une partie des données de ce recueil en respectant scrupuleusement les us et coutumes de langage de l'époque et de la région.

A tous ceux qui ont assuré la mise en pages ainsi que la correction.

Nous remercions et nous nous excusons auprès des personnes et organismes qui n'auraient pas été cités et qui, d'une manière ou d'une autre ont participé à l'élaboration de cette histoire de notre village de Gréez.

Cette page d'histoire de Gréez est dédiée, plus particulièrement à nos enfants, Jocelyne et Jean-Louis, nos petits enfants ; Marie-Sidonie, Jean-Rémy, René-Yves, leurs conjointes Myriam et Lucile et à notre arrière petit fils Martin.

